

**Sénégal**  
**Initiative en réponse à la flambée des prix des denrées alimentaires**  
**Initiative on Soaring Food Prices**  
**(IFSP)**

**Mission inter-agences de consultation avec le Gouvernement et les  
partenaires au développement**

**CRISE ALIMENTAIRE ET PROPOSITIONS DE SORTIE**

*This assessment mission was carried out in collaboration with the government of Senegal and does not necessarily imply formal endorsement of the report by the government*

## Table des matières

|           |  |            |
|-----------|--|------------|
| <b>1.</b> | <b>INTRODUCTION .....</b>  | <b>0</b>   |
|           | <b>A. Contexte global. ....</b>  | <b>0</b>   |
|           | <b>B. Objectifs et déroulement de la mission .....</b>   | <b>0</b>   |
| <b>2.</b> | <b>Contexte SOCIAL ET ÉCONOMIQUE.....</b>  | <b>2</b>   |
|           | <b>A. Contexte social .....</b>  | <b>2</b>   |
|           | <b>B. Economie et agriculture .....</b>  | <b>3</b>   |
|           | <b>C. Financement de l'agriculture .....</b>   | <b>4</b>   |
| <b>3.</b> | <b>AUTOSUFFISANCE ET DEGRE DE COUVERTURE .....</b>   | <b>5</b>   |
|           | <b>A. Situation alimentaire et nutritionnelle .....</b>  | <b>5</b>   |
|           | <b>B. Mode d'exploitation et contraintes du secteur agricole.....</b>                          | <b>6</b>   |
|           | <b>C. Taux de couverture des besoins céréaliers .....</b>                                      | <b>6</b>   |
|           | <b>D. La stagnation du secteur agricole .....</b>  | <b>11</b>  |
|           | <b>4IMPACTS DE L'INSTABILITE DES MARCHES ET DE LA FLAMBÉE DES PRIX.....</b>                    | <b>13</b>  |
|           | <b>A. Situation de la flambée des prix .....</b>   | <b>13</b>  |
|           | <b>B. Causes majeures.....</b>   | <b>18</b>  |
|           | <b>C. Impacts économiques.....</b>   | <b>19</b>  |
|           | <b>D. Impact au niveau des ménages .....</b>   | <b>19</b>  |
|           | <b>E. Concertation avec les partenaires techniques et financiers et la société civile.....</b> | <b>21</b>  |
| <b>5.</b> | <b>RÉACTION DU GOUVERNEMENT FACE A LA FLAMBÉE DES PRIX .....</b>                               | <b>23</b>  |
|           | <b>A. Le Programme social d'urgence.....</b>   | <b>23</b>  |
|           | <b>B. La GOANA .....</b>   | <b>24</b>  |
|           | <b>C. Risques et atouts .....</b>  | <b>245</b> |
|           | <b>D. Pilotage et suivi du PSU .....</b>   | <b>266</b> |
| <b>6.</b> | <b>PLAN INTER - AGENCE D'APPUI A LA SECURITE ALIMENTAIRE 2009-2012277</b>                      |            |
|           | <b>A. Outils de pilotage interministériel.....</b>   | <b>277</b> |
|           | <b>B. Objectifs et priorités d'actions du plan inter-agences .....</b>                         | <b>300</b> |
|           | <b>C. Les quatre axes d'intervention du plan inter-agences.....</b>                            | <b>31</b>  |
| <b>7.</b> | <b>SUITES A DONNER.....</b>  | <b>466</b> |

### Matrice des actions de protection sociale

#### Table des tableaux

|  |   |
|--|---|
| Tableau 1. Taux de croissance moyen du PIB .....                                 | 3 |
| Tableau 2. Importations alimentaires de 1993 à 2004 (en milliards de FCFA) ..... | 4 |

|  |    |
|--|----|
| Tableau 3. Evolution du budget de l'agriculture de 2004 à 2006 (en milliards de FCFA) .....                  | 4  |
| Tableau 4. Dépenses effectives d'investissement (en milliards de FCFA) .....                                 | 5  |
| Tableau 5. Evolution des productions céréalières, de la demande et du taux de couverture .....               | 9  |
| Tableau 6. Bilan alimentaire (prévision 2007/2008).....  | 10 |
| Tableau 7. Balance commerciale pour les produits alimentaires (en milliards de FCFA).....                    | 12 |
| Tableau 8. Synthèse de la flambée des prix sur le marché international.....                                  | 13 |
| Tableau 9: Subventions sur engrais et semences campagne agricole 2008.....                                   | 18 |
| Tableau 10: Mesures de détaxation et de subventions .....  | 19 |
| Tableau 11: Budget du Programme Social d'urgence en milliards de FCFA .....                                  | 23 |
| Tableau 12: Variation saisonnière du prix du mil .....   | 36 |
| Tableau 13: Compte d'exploitation global des stocks céréalières des groupements féminins (en 1000 FCFA)..... | 36 |
| Tableau 14: Coût estimatif du Plan inter agence.....   | 45 |

### Table des figures

|  |    |
|--|----|
| <b>Figure 1. Répartition de la population en pourcentage du total selon la région administrative</b> .....   | 2  |
| Figure 2. Taux de couverture de la production céréalière par rapport aux besoins en %.....   | 9  |
| Figure 3 . Evolution des importations commerciales de céréales en milliers de tonnes .....   | 10 |
| Figure 4. Evolution mensuelle des prix mondiaux des principaux produits importés entre janvier 2007 et novembre 2008 (base 100 en janvier 2007)..... | 14 |
| Figure 5. Prix moyen mensuel du riz brisé importé (valeur en FCFA).....  | 15 |
| Figure 6. Prix moyen du mil au détail .....  | 15 |
| Figure 7. Termes de l'échange entre une chèvre et un kg de riz.....  | 16 |
| Figure 8. Termes de l'échange entre un Kg d'arachide décortiqué et un kg de riz par zone agro-écologique .....                                       | 17 |
| Figure 9. Stratégie de survie mise en œuvre par les ménages (en % des occurrences).....  | 20 |

## Equivalence monétaire

**Unité monétaire = FCFA**

**1USD= 500 FCFA**

**1FCFA=0,002 USD**

**1 EURO=656 FCFA**

## Liste des abréviations

|               |  |
|---------------|--|
| ACDI          | Agence Canadienne de Développement International                           |
| l'ADRAO/WARDA | Association pour le Développement de la Riziculture en Afrique de l'Ouest. |
| AFD           | Agence Française de Développement  |
| ANCAR         | Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural                              |
| ANSD          | Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie                    |
| ARM           | Agence de Régulation des Marchés   |
| ASPRODEB      | Association Sénégalaise pour la Promotion du Développement à la Base       |
| BAD           | Banque Africaine de Développement  |
| <b>BID</b>    | Banque islamique de développement  |
| <b>BM</b>     | Banque mondiale  |
| CAR           | Conseiller Agricole et Rural   |
| CDSMT         | Cadre de Dépenses Sectorielles à Moyen Terme                               |
| CEDEAO        | Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest                    |
| CDH           | Centre de développement de l'horticulture                                  |
| CLCOP         | Cadre Local de Concertation des Organisations de Producteurs               |
| <b>CILSS</b>  | Comité permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel   |
| CNCAS         | Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal                             |
| CR            | Communauté Rurale  |
| CSA           | Commissariat à la Sécurité Alimentaire                                     |
| CSLCP         | Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté                              |
| DAPS          | Direction de l'Analyse, de la Prévision et des Statistiques                |
| DSRP          | Document de stratégie pour la croissance et la réduction de la pauvreté    |
| EPPS          | Enquête de Perception de la Pauvreté au Sénégal                            |
| EPC           | Equivalent en produits consommables  |
| FIDA          | Fonds International de Développement Agricole                              |
| <b>EPCV</b>   | Enquête Permanente sur les Conditions de Vie des ménages                   |
| <b>ESAS</b>   | Enquête sur la Sécurité Alimentaire des Ménages au Sénégal                 |
| <b>FAO</b>    | U.N. Food and Agriculture Organization                                     |
| <b>FMI</b>    | Fonds monétaire internationale,  |
| GTZ           | Deutschen Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit                       |
| LOASP         | Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale                                     |
| MA            | Ministère de l'Agriculture   |
| ME            | Ministère de l'élevage   |
| OMC           | Organisation Mondiale du Commerce  |
| OP            | Organisation de Producteurs  |
| PAPIL         | Projet d'Appui à la Petite Irrigation Locale                               |
| <b>PAM</b>    | Programme Alimentaire Mondial  |
| PDMAS         | Programme de Développement des Marchés Agricoles du Sénégal                |
| <b>PNB</b>    | Produit National Brut  |
| <b>PPTE</b>   | Pays Pauvre Très Endetté   |
| <b>PTF</b>    | Partenaire technique et financier  |
| PSAOP         | Projet des Services Agricoles et d'Appui aux Organisations de Producteurs  |
| SAFIR         | Service d'Appui à la Finance Rurale  |
| SIM           | Système d'Information sur les marchés                                      |
| TEC           | Tarif Extérieur Commun   |
| UE            | Union européenne   |
| UEMOA         | Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine                              |
| USAID         | <i>United States Agency for International Development</i>                  |
| ZAR           | Zone à risque  |



# 1. INTRODUCTION

## A. Contexte global.

1.1 La volatilité des marchés et la hausse des prix des aliments (45 % au cours des neuf derniers mois atteignant un niveau jamais atteint depuis plus de 30 ans) ont provoqué au Sénégal, comme dans beaucoup d'autres pays, des troubles sociaux. Elles ont amené le gouvernement à prendre des mesures à court terme pour d'une part protéger les populations pauvres des zones urbaines et rurales et d'autre part, offrir aux producteurs l'opportunité d'accroître l'offre et leurs revenus.

1.2 Face à cette situation, l'Union Africaine (UA), avec le Secrétariat du NEPAD et ses partenaires de l'Initiative pour l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) pour l'Afrique<sup>1</sup>, ont décidé d'utiliser le troisième pilier du Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA) du NEPAD en vue d'appuyer les efforts des pays africains pour identifier, financer et mettre en œuvre des interventions en réponse à l'accroissement des prix. La FAO a ainsi mobilisé sur ses fonds propres et avec l'appui de divers gouvernements plus de 40 millions d'USD en vue notamment: (i) de venir en aide aux agriculteurs vulnérables n'ayant pas un accès suffisant aux intrants pour accroître la production locale et (ii) d'appuyer les gouvernements à préparer des plans d'intervention appropriés visant à intensifier ou à compléter les efforts en cours d'amélioration de la production et la productivité agricoles.

1.3 Le processus initié par l'UA a tenu, du 20 au 23 mai 2008, un premier atelier régional sur la hausse des prix des denrées alimentaires et de l'énergie à Johannesburg. Il a permis aux différents pays et partenaires régionaux et internationaux de consolider et synchroniser les plans d'intervention nationaux préparés. Le Sénégal y était représenté par des cadres de son gouvernement<sup>2</sup>.

1.4 La Communauté européenne a sous l'Initiative Barosso mobilisé, pour les années 2009 et 2010 pour aider les gouvernements des pays les plus touchés, un milliard d'Euro.<sup>3</sup>

## B. Objectifs et déroulement de la mission

1.5 En partenariat avec l'Union Africaine, le Secrétariat du NEPAD et plusieurs partenaires internationaux, une mission<sup>4</sup> inter agences conduite par le Centre d'Investissement de la FAO (FAO/TCI) a séjourné en Sénégal du 3 au 21 octobre 2008 en vue d'assister le gouvernement dans ses efforts pour atténuer l'impact de l'instabilité des marchés et de la hausse des prix sur les populations et de renforcer son action sur le moyen terme avec la mise en œuvre rapide de l'ISFP («Initiative on Soaring Food Prices») et de l'Initiative Barosso.

1.6 Elle a, en concertation avec les partenaires techniques et financiers (PTFs), le gouvernement et les représentants des organisations paysannes, identifié / préparé: i) un

---

<sup>1</sup> Les principaux partenaires de l'Initiative OMD pour l'Afrique comprennent le NEPAD, la FAO, la Banque Mondiale (BM), le PAM, le FIDA, la Banque Africaine de Développement (BAD), l'IFPRI et différents donateurs bilatéraux.

<sup>2</sup> Mr. Ndiobo Diene, Conseiller technique et chargé de mission auprès du Ministre de l'Agriculture

<sup>3</sup> Décision et accord du parlement européen, décembre 2008

<sup>4</sup> Mission composée par M. Jacques Strebelle, Chef de mission (FAO, consultant TCIW), M. Alex Danau, agroéconomiste, membre de l'ONG Collectif Stratégie Alimentaire (consultant TCIW), M. Mamadou Baro, spécialiste en matière de sécurité alimentaire et d'opérations d'urgence, professeur à l'Université de l'Arizona (consultant PAM), M. Bissi Komba, spécialiste en agro-industrie du 3 au 11 octobre et M. Amadou Diallo, ingénieur du génie rural, du 11 au 17 octobre du NEPAD. Ont également participé à la mission M. Jean Philippe Tré, économiste de la mission résidente de la Banque mondiale à Dakar; M. Fodé Sarr, spécialiste semencier à l'Institut national de pédologie et M. Boubacar Cissé, Inspecteur de coopération, membre du Comité national de concertation des ruraux.

programme biennuel 2009/2010 d'urgence à être financé par la Communauté européenne dans le cadre de l'initiative Barosso, avec deux facilités distinctes, l'une pour le renforcement des filets de sécurité alimentaire, une autre plus structurée pour promouvoir la production<sup>1</sup>; (ii) un plan d'appui à la sécurité alimentaire, complémentaire aux actions entreprises, servant de cadre aux agences des Nations Unies et autres Partenaires au développement pour une efficace collaboration avec le Gouvernement sur le court, moyen et long terme et limiter les effets adverses de la hausse des prix.

1.7 Les autorités sénégalaises ont bien anticipé le phénomène de la flambée des prix baissant les droits de douane sur certains produits dès juillet 2007, en réduisant la TVA sur d'autres en décembre 2007 et lançant en avril 2008 un vaste Programme Social d'Urgence (PSU), largement financé sur ses ressources propres, pour réduire les effets de la hausse des prix et venir en aide aux personnes vulnérables. La mission a :

- analysé en profondeur les mesures prises par le gouvernement dans le cadre du PSU, afin de proposer des recommandations visant à en faciliter son pilotage et suivi et à optimiser son impact;
- engagé un processus de concertation, de discussion et de réflexion avec le gouvernement, les PTFs et les principaux acteurs des secteurs privé et associatif sur le PSU et de les mesures à prendre après celui-ci;
- identifié, en partenariat avec les principaux acteurs nationaux et internationaux, les grandes lignes d'un plan d'actions, visant sur le court et moyen termes à renforcer l'impact du PSU et de la Grande Offensive pour la nourriture et l'abondance (GOANA).

1.8 Au cours de son séjour la mission a plus spécifiquement travaillé avec la Cellule de suivi du Programme de lutte contre la pauvreté du Ministère de l'économie et des finances, sa tutelle, les Ministères de l'Agriculture, de l'Elevage, l'hydraulique, de l'environnement, de la famille et de la solidarité nationale, du Commerce, le Commissariat à la Sécurité alimentaire et le Secrétariat du Conseil national à la sécurité alimentaire rattaché à la Primature. Elle était en relations étroites avec la Représentation du PAM, de la Banque Mondiale, la délégation de l'Union Européenne, de la FAO, du FIDA et de l'USAID. Plusieurs séances de travail conjointes ont notamment été tenues avec la cellule du Projet régional d'appui à la sécurité alimentaire de la FAO et le PAM qui ont, tous deux, participé activement à l'élaboration des actions d'urgence et de protection sociale. Elle a tenu informé du déroulement de la mission le Conseiller spécial du Président de la République sur les questions agricoles et le Conseiller en économie, lesquels l'ont orienté et lui ont facilité la tâche.

1.9 La mission a par ailleurs rencontré les acteurs clés de la société civile, représentant le secteur privé et les organisations paysannes. Elle s'est enquis, auprès de ces dernières, des préoccupations majeures des petits exploitants dans le contexte difficile de l'époque (volatilité des marchés, changements climatiques) et des impacts et perceptions de la GOANA et du PSU, réponses du Gouvernement face à la crise.

1.10 La mission remercie tout particulièrement de leur disponibilité et de leur engagement, les Conseillers techniques de la Présidence de la République, de la Primature, les hauts cadres de la cellule de réduction de la pauvreté et des ministères techniques concernés. Elle associe à ses remerciements le Coordinateur Résident du Système des Nations Unies, les Représentations de la FAO et du PAM pour l'appui et les contributions importantes apportées tout au long de la mission. Elle a partagé un grand nombre des préoccupations des ruraux et de leurs organisations faîtières face à l'actuelle crise, consécutive à deux années de déficits vivriers très marqués.

---

<sup>1</sup> Rapport remis au Secrétariat de l'ISFP le 20 octobre pour sa transmission à la Commission européenne (copie en appendice).

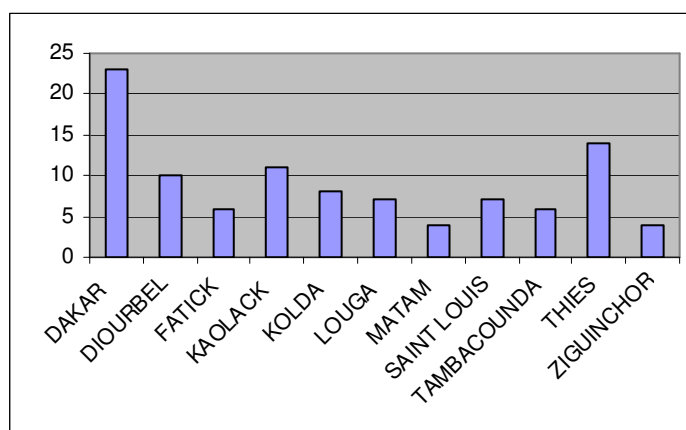
## 2. CONTEXTE SOCIAL ET ÉCONOMIQUE

### A. Contexte social

2.1 Le Sénégal à l'extrémité ouest du continent africain est limité au Nord par la Mauritanie, au Sud par la Guinée et la Guinée Bissau, à l'Est par le Mali et à l'Ouest par Gambie. Il couvre une superficie de 196 722 km<sup>2</sup>. C'est un pays plat, parcouru par trois fleuves : le Sénégal (long de 1700km), la Gambie (750km) et la Casamance (300km). Son climat est de type sahélo-soudanien; ses précipitations, en forte baisse depuis trois décennies, décroissent de plus de 1 000 mm/an dans le Sud à moins de 300 mm/an dans le nord du pays. Le pays connaît une saison sèche, qui va du mois de novembre à juin, une saison des pluies, qui couvre la période de juillet à octobre.

2.2 La population sénégalaise était estimée à 11 434 000 d'habitants en 2007 <sup>4</sup> elle devrait être avec un taux de croissance démographique rapide de 2,5 pour cent par an, de 12,5 millions en 2010 et de 13,9 millions en 2015. Les jeunes âgés de moins de 20 ans en constituent 58 pour cent. Elle est très inégalement répartie, entre les différentes régions et entre les villes et les campagnes.

**Figure 1. Répartition de la population en pourcentage du total selon la région administrative**



Source: ANSD

2.3 Plus de la moitié de la population (61%) réside dans l'axe où sont localisées les régions à grande activité économique ou religieuse comme Dakar (24%), Thiès (14%), Kaolack (11%) et Diourbel (11%). Le taux d'urbanisation du Sénégal s'élève à 42 %. La population rurale représente 58% de la population totale et tend à baisser au profit de Dakar <sup>1</sup>. En définitive, la population sénégalaise tend de plus en plus à s'urbaniser, mais reste à majorité rurale, voire agricole.

2.4 Le revenu national brut par habitant était de 750 \$US en 2007. 48,5 % des ménages sont dans une situation de pauvreté <sup>2</sup>. De plus, 10 % des ménages riches reçoivent 44 % des revenus et 40 % des ménages pauvres détiennent 17% des revenus avec un coefficient d'inégalité nationale<sup>3</sup> de 37,% - Dakar (42 %), zones urbaines (38%) et zones rurales (30%). Cette inégalité sociale s'est fortement accrue au cours de ces dix dernières années.

<sup>1</sup> Dakar concentre la moitié de la population urbaine du pays sur une superficie représentant 0,28% du territoire

<sup>2</sup> ESAM II - 2001/2002

<sup>3</sup> Indice de Gini

2.5 Sur le plan de la décentralisation, le pays compte deux entités: la région et la Communauté rurale (CR). Elles sont dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière et sont administrées par des conseillers élus au suffrage universel, formant au niveau de la région le Conseil régional et au niveau de la Communauté rurale, le Conseil rural. Ces collectivités constituent les partenaires privilégiés pour les activités de développement à la base. La région (14 avec les trois nouvelles Sedhiou, Kaffrine et Kédougou) est considérée comme le cadre de conception et de coordination du développement régional et la communauté rurale constitue le cadre d'exécution<sup>1</sup>. Bien que de nombreuses compétences aient été attribuées aux CR dans les domaines de l'état civil, du budget de la communauté, de la gestion des terres, des ressources naturelles, de la santé, de l'éducation, les activités liées à l'agriculture et à l'hydraulique n'ont pas encore été transférées. Les CR manquent de ressources financières et souvent encore des capacités humaines pour gérer leurs territoires.

## B. Economie et agriculture

2.6 Le Sénégal a connu des performances économiques contrastées sur la période 1990-2006 pendant laquelle l'économie a enregistré un taux de croissance de 3,4%. Une analyse de l'évolution du Produit Intérieur Brut (PIB) aux prix constants de 1999 sur la période fait ressortir deux grandes phases:

- de 1990 à 1994 un ralentissement de l'activité économique avec un taux de croissance moyen annuel de 0,9 %. Les programmes d'ajustement structurel (PAS) ont eu des effets néfastes sur la croissance économique et la compétitivité de l'économie.
- après la dévaluation, une accélération de la croissance avec un taux moyen de 4,3 % entre 1995-2006; fluctuant sensiblement d'une année à l'autre, très liée aux déficits pluviométriques, qui entraînent de fortes baisses de rendement surtout sur les cultures vivrières.

2.7 Le secteur primaire représentait 13 pourcent du PIB en 2006, mais occupait 55 pourcent de la population active du pays et fournit une partie importante des produits de base pour les agro-industries locales (arachide, coton, sucre et riz). En plus, 12 pour cent des revenus d'exportation (hors pêche) sont fournis par les produits agricoles (arachide essentiellement). Le secteur secondaire représente 20 pourcent du PIB et le tertiaire 51 pourcent

**Tableau 1. Taux de croissance moyen du PIB**

| Période                  | 1990-1994 | 1995-1999 | 2000-2004 | 2004-2006 | 2007 |
|--------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|------|
| Taux de croissance moyen | 0,9%      | 4,5%      | 4,2%      | 4,6%      | 5 %  |

Source: ANSD

2.8 La croissance est tractée du côté de l'offre par le dynamisme du secteur tertiaire et secondaire. Malgré ces progrès, elle reste en deçà des objectifs fixés, dont la moyenne aurait dû se situer entre 7 et 8 pourcent pour répondre à l'OMD 1 de réduire la pauvreté de moitié d'ici 2015. Quant à l'inflation, mesurée par l'indice harmonisé des prix à la consommation (IHPC), elle est de 5,9 pourcent en 2007 (2,7% en 2006) dépassant le seuil communautaire maximal (UEMOA). Cette hausse entraîne un différentiel défavorable pour le Sénégal. Elle aboutit à une perte de compétitivité du pays vis-à-vis de ses principaux partenaires commerciaux.

2.9 Les exportations de biens et services représentent en moyenne 27 % du PIB; les importations, 36 %. Quant à la balance commerciale, son déficit est de 9 % du PIB.

2.10 Les produits alimentaires les plus importés sont le riz (28 %), le blé (9 %), le lait (7 %), l'huile de soja et dérivés (5 %) et les produits agricoles les plus exportés sont les poissons

<sup>1</sup> 320 dans le pays regroupant chacune un certain nombre de villages (plus de 14 000 villages dans le pays)

(29 %), les mollusques (14 %), l'huile d'arachide et dérivés (11 %), les crustacés (8 %) et les soupes, potages ou bouillons préparés (5 %).

**Tableau 2 Importations alimentaires de 1993 à 2004 (en milliards de FCFA)**

|                | 1993 | 1994  | 1995  | 1996  | 1997  | 1998  | 1999  | 2000  | 2001  | 2002  | 2003  | 2004  | 2005  | 2006  |
|----------------|------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| <b>Total</b>   | 85,1 | 130,1 | 165,8 | 201,1 | 186,4 | 229,5 | 249,7 | 196,2 | 279,1 | 270,4 | 288   | 312,5 | 441,0 | 439,0 |
| dont:          |      |       |       |       |       |       |       |       |       |       |       |       |       |       |
| riz            | 27   | 47,2  | 95,4  | 89,6  | 69,9  | 83,1  | 101,4 | 77,9  | 103,9 | 120   | 118,1 | 117,5 | 180,8 | 193,2 |
| fruits, légume |      |       |       |       |       |       |       | 13,8  | 19,5  | 20    | 20,9  | 24,3  |       |       |
| blé            | 8,8  | 20    | 33,9  | 25    | 26,6  | 28,4  | 21,7  | 21,2  | 29,1  | 32,3  | 30,7  | 41,5  | 5,3   | 6,6   |
| sucre          | 1    | 5     | 12,7  | 18,8  | 17,8  | 13,1  | 10,1  | 3,2   | 15,7  | 9,3   | 9,2   | 4,3   |       |       |
| lait           |      |       |       | 18,6  | 19,6  | 21,8  | 24,5  | 23,1  | 28,4  | 25    | 31,8  | 37,5  | 52,9  | 52,7  |

Source: Ministère du commerce et ANDS

2.11 Les importations alimentaires se sont régulièrement accrues sur la période 2001-2006 avec un taux de croissance moyen de 9,9 pourcent sur la période. Par contre, les exportations agricoles ont connu trois années consécutives de baisse 2002, 2003 et 2004, ce qui se traduit par un taux de croissance négatif sur la période 2001-2006 (-1,4 %) lié à la baisse des exportations des produits halieutiques.

*Les politiques agricoles menées au cours de ces dernières décennies marquées par le désengagement de l'Etat, les programmes d'ajustement structurels n'ont pas permis au pays de se nourrir, ni d'accroître substantiellement les exportations agricoles. L'arachide, elle-même est aujourd'hui consommée à 60 pourcent localement et est considérée de plus en plus comme une culture vivrière.*

*Les orientations faites ces dernières années pour le financement de l'agriculture offre de nouvelles possibilités, la conjoncture favorable aux productions locales en a une autre, à saisir.*

*Face à la volatilité des marchés, l'objectif principal est d'arriver à relever deux défis majeurs: (i) la sécurité alimentaire et une plus grande souveraineté nationale, par la substitution d'une part des importations, limitant la hausse actuelle des prix des denrées alimentaires et (ii) le développement agricole durable. Il s'agit d'améliorer la compétitivité du secteur agricole et des filières porteuses, d'instaurer un système de crédit agricole sécurisé, de réaliser des infrastructures en milieu rural et d'assurer la maîtrise de l'eau pour la sécurisation de la production.*

### C. Financement de l'agriculture<sup>1</sup>

2.12 Au cours de ces années, l'Etat a accordé une attention particulière au secteur agricole, qui s'est traduite, par un accroissement net du budget alloué à l'agriculture et des volumes d'investissement pour ce secteur au niveau du Programme Triennal des Investissements prioritaires (PTIP).

**Tableau 3. Evolution du budget de l'agriculture de 2004 à 2006 (en milliards de FCFA)**

|                                       | 2004         | 2005         | 2006         |
|---------------------------------------|--------------|--------------|--------------|
| <b>Total budget agriculture</b>       | <b>181,3</b> | <b>208,3</b> | <b>228,1</b> |
| Budget total                          | 1.117        | 1.249,8      | 1.398        |
| Dettes                                | 120          | 102          | 90,5         |
| Budget hors dette                     | 997          | 1.147,8      | 1.307,5      |
| <b>Part du budget agriculture (%)</b> | <b>16,23</b> | <b>16,67</b> | <b>16,32</b> |

Source: Etude ReSaks, DASP, avril 2008

<sup>1</sup> Informations basées sur les travaux de la DAPS et son rapport sur l'évolution sur le secteur agricole et des conditions de vie des ménages - avril 2008.

2.13 Sur le PTIP 2008-2010, le secteur agricole représente 25% des Investissements prioritaires soit 498 milliards FCFA et en termes de dépenses effectives, quelque 351 milliards de FCFA.

**Tableau 4. Dépenses effectives d'investissement (en milliards de FCFA)**

|   | <b>2004</b> | <b>2005</b> | <b>2006</b> | <b>Total</b> |
|---|-------------|-------------|-------------|--------------|
| <b>Dépenses effectives d'investissement</b> | <b>105</b>  | <b>116</b>  | <b>129</b>  | <b>351</b>   |
| Sur financement interne                     | 40          | 60          | 70          | 170          |
|   | 39 %        | 52 %        | 54 %        |              |
| Sur financement externe                     | 65          | 56          | 59          | 180          |
|   | 62 %        | 48 %        | 46 %        |              |

Source: Etude ReSaks, DASP, avril 2008

2.14 De 2004 à 2006 la part de l'Etat dans le financement des investissements agricoles est passée de 39 % en 2004 à 54 % et les dépenses de fonctionnement, de 26,3 milliards à 29,9 milliards de FCFA. Elle met en évidence une diminution de l'aide extérieure directe au secteur agricole et souligne aussi une certaine volonté de l'Etat de réduire sa dépendance vis-à-vis de l'extérieur.

2.15 Malgré ces investissements importants consentis par l'Etat pour le secteur agricole, proportionnellement plus élevés que par le passé, l'impact des projets et programmes reste faible et la maîtrise des dépenses insuffisante. Il y a un manque de vision et de concertation avec les ruraux pour adapter les mécanismes d'approche et les ressources aux besoins réels de financement de l'agriculture; bien que les stratégies de Réduction de la Pauvreté et de Croissance accélérée confirment le développement agricole comme axe essentiel de la croissance économique et de la réduction de la pauvreté. Le Cadre de Dépenses Sectoriel à Moyen Terme, axé sur une gestion par résultats et la mise en application de la Loi d'Orientation Agro-sylvo-pastorale (2004), qui tend par ses décrets à créer un environnement incitatif à l'intensification /diversification de l'agriculture familiale, devraient permettre une amélioration.

### **3. AUTOSUFFISANCE ET DEGRE DE COUVERTURE**

#### **A. Situation alimentaire et nutritionnelle**

3.1 La volatilité des marchés et la flambée des prix des produits alimentaires, et en particulier des céréales en forte hausse jusqu'en juillet 2008, ont frappé de plein fouet le Sénégal qui dépend fortement des importations pour couvrir ses besoins alimentaires. En effet, le Sénégal importe en moyenne 60 pourcent des produits alimentaires de base consommés dans le pays. Cette situation a provoqué une crise d'accès aux denrées de base qui vient s'ajouter au déficit chronique de la production agricole intérieure.

3.2 Les résultats de l'Enquête sur la Sécurité Alimentaire des Ménages en situation d'urgence et en milieu rural (ESASU) menée conjointement par le Secrétariat à la Sécurité alimentaire et le PAM en août 2008 montrent une situation alimentaire beaucoup plus précaire que celle observée durant l'enquête précédente. En milieu rural, quelques 20 % des ménages auraient aujourd'hui une consommation alimentaire pauvre. Rapportée à une population rurale de six millions de personnes, on se retrouve avec 1,2 million de personnes ayant une mauvaise consommation alimentaire.

3.3 Une enquête nutritionnelle a été réalisée en août/septembre 2008 par le Ministère de la Santé, sur financement du PAM et de l'UNICEF, dans le but de fournir des informations sur

l'état nutritionnel des enfants de 3 à 36 mois pour mieux planifier les interventions prioritaires de nutrition.

3.4 Les résultats de ces enquêtes ont révélé des taux de malnutrition aigüe globale (GAM) qui dépassent le seuil préoccupant des 10 % dans 9 des 14 districts de santé évalués, assez représentatifs des 7 zones agro-écologiques du pays<sup>1</sup>. Dans deux de ces districts, la prévalence dépasse le seuil d'urgence des 15 % établi par l'OMS (17,3 à Matam; 15,3 à Bakel).<sup>2</sup>

3.5 La forte prévalence de la malnutrition est liée principalement à l'accès souvent difficile aux aliments, aux pratiques d'alimentation inadéquates, au faible accès aux services de santé de base et à des problèmes découlant du manque d'eau et d'hygiène.

3.6 La production agricole de l'exploitation familiale ne nourrit plus la famille. En moyenne pour l'ensemble du milieu rural, la production de la campagne agricole 2007/2008 a couvert les besoins de près des cinq mois, qui l'ont suivie.

### **Mode d'exploitation du secteur agricole**

3.7 L'agriculture est largement dominée par des petites exploitations familiales<sup>3</sup>, qui occupent environ 95 % de terres agricoles et pratiquent des assolements traditionnels. La plupart d'entre eux combinent cultures de rente et cultures vivrières de subsistance tout en possédant quelques animaux en élevage extensif ou faiblement intensif associés aux cultures.

3.8 A côté de cette agriculture familiale polyvalente, émerge une agriculture de type commercial basée sur une logique d'aubaine et de rente. Ces exploitations sont présentes dans la zone périurbaine de Dakar et la zone des Niayes où elles se consacrent à l'horticulture et à l'élevage intensif. Elles commencent aussi à faire leur apparition dans la zone du delta du fleuve Sénégal en zone irriguée, bien que leur part dans la production agricole et / ou les exportations soit faible à l'exception de la filière horticole et de la filière avicole. Elles emploient 1 % de la population active et occupent moins de 5 % des terres agricoles. Par ailleurs, il convient de signaler l'existence de grands producteurs (plus de 150 ha) notamment parmi les chefs religieux.

3.9 Les terres arables représentent 3,8 millions d'hectares, soit environ 20 pour cent de la superficie du pays. Ces terres sont inégalement réparties dans les zones agro-géographiques : 57 pour cent dans le Bassin arachidier, 20 pour cent en Casamance, 10 pour cent au Sénégal oriental, 8 pour cent au Fleuve Sénégal, 4 pour cent dans la zone sylvo-pastorale (Ferlo) et 1 pour cent dans les Niayes. La superficie annuelle cultivée est de l'ordre de 2,5 millions d'hectares.

3.10 Le potentiel de terres irrigables est de 350.000 ha; sur celui-ci, 125.600 ha ont été aménagées<sup>4</sup> ; 64.000 ha sont annuellement mis en culture. Cette faible performance résulte de diverses contraintes dont les principales sont la gestion déficiente des aménagements, les difficultés de commercialisation, l'accès au crédit, l'érosion hydrique et la salinisation des vallées

3.11 L'ensemble du cheptel forme un effectif de plus de 3 millions de têtes de bovins, de 4,7 millions d'ovins et de 4 millions de caprins, dont la valeur sur pied dépasse 550 milliards de

---

<sup>1</sup> Enquête menée sur 2 districts de santé (Ministère de la santé) par zones agro-écologiques.

<sup>2</sup> En plus de l'étude de vulnérabilité en milieu rural, une étude similaire en milieu urbain est en cours pour informer un projet pilote « Cash et/ou Voucher for Work » qui sera mis en oeuvre dès 2009 en milieu péri urbain et rural.

<sup>3</sup> en moyenne de 1,5 ha à 3-5 ha

<sup>4</sup> 95.000 ha dans la Vallée du Fleuve Sénégal; 15.000 ha dans la Basse et Moyenne Casamance ; 10.000 ha dans les Niayes, 5.000 ha dans la Vallée de l'Anambé et 600 ha au Sénégal Oriental.

FCFA dont 490 milliards pour le seul cheptel ruminant. Le sous secteur de l'élevage fait vivre environ 350 000 familles (environ 3 millions d'individus issus pour la plupart des couches les plus vulnérables du monde rural). Dans l'ensemble, 68% des ménages possèdent du bétail, (90% des ménages ruraux et 52% des ménages urbains). On estime à environ 70 milliards de F CFA le montant des ruminants commercialisés annuellement par la population rurale.

3.12 La pêche se subdivise en deux grands types d'activités: pêche artisanale (maritime et continentale) et pêche maritime industrielle qui ont connu des développements variables. L'aquaculture est encore en état d'implantation. Environ 600.000 personnes, soit 20% de la population active, vivent directement ou indirectement des activités liées à la pêche. La sous-filière artisanale fournit les 2/3 des emplois et la majorité des revenus des populations riveraines des plans d'eau.

### **Systemes de cultures**

3.13 La plupart des systèmes de production sont basés sur les cultures pluviales, seuls 2 pour cent des superficies étant consacrés aux cultures irriguées, développées principalement dans la vallée du Fleuve Sénégal. Tous systèmes de production confondus, les quatre grandes cultures céréalières pratiquées sont, par ordre d'importance des superficies cultivées, le mil/sorgho (environ 1 million d'ha avec un rendement moyen de 0,6 t/ha), le riz (96 000 ha à 2,3 t/ha) et le maïs (70 000 ha à 0,9 t/ha). En ce qui concerne les cultures industrielles, l'arachide est cultivée sur près d'un million d'ha (avec un rendement moyen de 0,75 t/ha) et le coton sur 20 000 ha (rendement de 0,66 t/ha).

3.14 L'exploitation du cheptel fortement dominée par des modes extensifs de conduite des troupeaux. Selon la situation agro-écologique du pays, on peut distinguer trois systèmes d'élevage: (i) un système pastoral localisé dans la vallée du fleuve Sénégal et dans la zone sylvo-pastorale (32% des bovins et 35% des petits ruminants); (ii) un système agropastoral dans le bassin arachidier, la vallée du fleuve Sénégal et au sud et sud-est du pays (67% des effectifs de bovins et 62 % des petits ruminants), ces zones accueillent les troupeaux transhumants en provenance du nord; et (iii) un système périurbain localisé dans les Niayes (élevage semi-intensif, voire intensif avec 1% des bovins et 3% des petits ruminants).

3.15 Chaque zone agro-écologique a un système dominant de culture, avec au niveau de l'exploitation de bonnes possibilités d'intensification et développement<sup>1</sup>:

- ***dans les Niayes*** : (i) système irrigué à partir de nappes phréatiques peu profondes avec cultures maraîchères diversifiées et développement d'un élevage semi-intensif, valorisant des sous-produits du maraîchage (embouche et élevage laitier); (ii) une agriculture pluviale de subsistance (cultures de mil, niébé, arachide, béréf) et un élevage extensif (bovins, caprins et ovins) associés, en régression;
- ***dans la vallée du fleuve Sénégal*** : (i) cultures pluviales de subsistance sur le Diéri; (ii) cultures de décrue, en régression; (iii) cultures irriguées sur de grands périmètres, des aménagements intermédiaires, des périmètres villageois collectifs (PIV) et privés (PIP) avec comme culture dominante le riz et plusieurs alternatives suivant la saison: riz, maïs et sorgho de juin à octobre; cultures maraîchères et tomate industrielle de novembre à février; riz et arachide de mars à juin; (iv) Système agro-pastoral du Diéri-Ferlo, basé sur l'utilisation des ressources pastorales et caractérisé par un élevage extensif mixte, associé à des cultures pluviales sur le Diéri

---

<sup>1</sup> Voir détails à l'appendice 1.

- **dans le bassin arachidier** : (i) *cultures de subsistance* (mil Souna, niébé, béref, peu d'arachide) au niveau des petites exploitations (moins de 5 ha); troupeau de petite taille, de 0 à 1 bovin et de quelques caprins/ovins et de volaille; (ii). *Système basé sur la rotation arachide/mil*; pratiqué sur les moyennes (entre 5 et 8 ha) et les grandes exploitations (>8 ha), la jachère en 3ème année a quasiment disparu. L'arachide et le mil occupent 90 % des superficies cultivées, les cultures de pastèque et de manioc, s'y développent et procurent des revenus importants. La pratique de la culture attelée y est généralisée
- **Zone sylvo-pastorale (Ferlo)**: (i) *système sylvo-pastoral* basé sur l'exploitation des pâturages autour des points d'eau (forages, mares), caractérisé par des mouvements de bétail de faible amplitude à l'intérieur de l'aire de desserte des forages et par les transhumances traditionnelles ou exceptionnelles en fonction des pâturages et mares temporaires disponibles. Taille moyenne des troupeaux, 50 têtes pour les bovins et 70 têtes pour les petits ruminants; (ii) *Système agro-forestier "Sérère"*, caractérisé par une intégration beaucoup plus étroite de l'agriculture, de la foresterie et de l'élevage. Les cultures sont les mêmes, mais les champs se caractérisent par une densité beaucoup plus élevée d'arbres à l'ha. ; (iii) *Système basé sur la polyculture*, caractéristique du Sud du Bassin arachidier où les conditions (pluviométrie, sols) sont plus favorables à la diversification des cultures. Le système associe les cultures pluviales (arachide, mil, sorgho, riz, maïs,...), l'arboriculture fruitière et le maraîchage (cultures de contre saison). (iv) *Systèmes agro-pastoraux* où l'élevage est sédentaire (élevage de case) ou semi-sédentaire, basé sur la pratique de la transhumance lorsque les pâturages deviennent insuffisants. Il associe généralement les cultures pluviales (mil/arachide) et un mode d'élevage extensif, caractérisé par une faible productivité
- **en Casamance, au Sud du pays** : La superficie moyenne des exploitations familiales varie de 1,5 ha en Basse et Moyenne Casamance à 5 ha en Haute Casamance. Les systèmes de production sont très diversifiés, avec une prédominance pour les activités culturelles. L'élevage est généralement présent sur l'exploitation et représente une activité secondaire importante (exploitations mixtes). En général, les troupeaux sont laissés en divagation en saison sèche et confiés à un berger Peul en saison des pluies. (i) *cultures pluviales sur versants et plateaux*, en rotation céréales / arachide et jachère (dont la durée a tendance à diminuer). Traction animale plus ou moins développée sur le plateau; (ii) *cultures de bas-fonds*, basé sur l'exploitation en hivernage des sols hydromorphes pour la culture du riz par submersion; (iii) *Périmètres aménagés irrigués en amont des barrages anti-sels*, exploités en riziculture de "submersion" sur les basses terres, avec semis par repiquage; la riziculture de "nappe"; (v) *Systèmes halieutiques*, dans les bolongs, où la pêche est pratiquée pour l'autoconsommation à l'aide d'engins traditionnels. La cueillette des huîtres est pratiquée par les femmes Diola, à marée basse.
- **Zone agro-sylvo-pastorale du Centre-Est et du Sud-Est** : (région de Tambacounda) .Sur une même exploitation, en moyenne de 5 ha, on distingue généralement plusieurs systèmes de cultures en fonction de la topographie : (i). *Champs de case, champs extérieurs*. proches des habitations et champs de brousse plus éloignés non fertilisés, mais mis en jachère après 3 à 8 ans de culture; (ii) *cultures de-fonds* sur terres hydromorphes inondées exploités en saison d'hivernage par les femmes pour la

culture de riz en submersion ou pour le sorgho/maïs en décrue; (iii). *Périmètres irrigués du Sénégal Oriental* (PISO) aménagés sur le fleuve Gambie et ses affluents dédiés à la culture de riz; (iv) *L'élevage*, à dominance de bovins, constitue une activité importante au niveau de l'unité d'exploitation, où il coexiste le plus souvent avec l'agriculture. Il permet de maintenir la fertilité des champs proches des cases. En dehors de la culture attelée, ce dernier n'est cependant pas intégré à l'agriculture. Les animaux sont généralement gardés en saison des pluies et laissés en divagation en saison sèche.

### C. Taux de couverture des besoins céréaliers

3.16 La production céréalière ne fait plus face à la demande, notamment de riz dont la consommation par tête 74 kg/hts a dépassé celle du mil-sorgho (48 kg/hts)<sup>1</sup>. Elle était en moyenne de 835 000 tonnes au cours des quatre dernières campagnes avec une tendance générale à la baisse. La production nationale de riz couvre à peine 20 pour cent des besoins nationaux. En dépit d'importants investissements, le déficit alimentaire continue de se creuser.

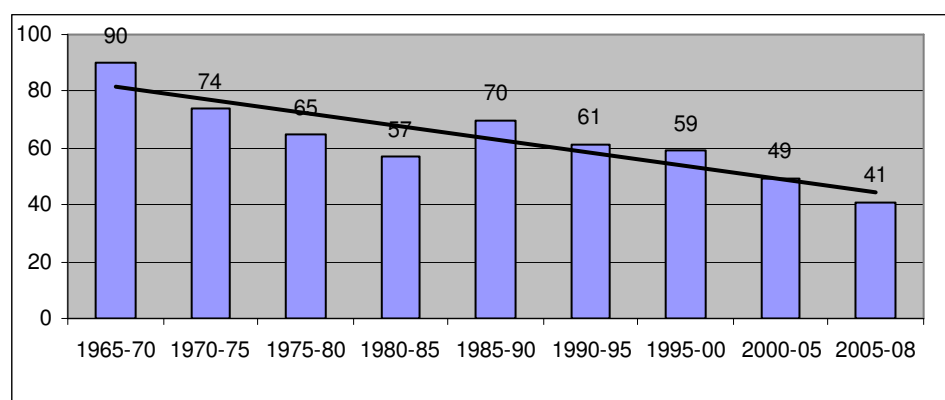
**Tableau 5. Evolution des productions céréalières, de la demande et du taux de couverture**

| Productions brutes       | Moyennes en 1 000 tonnes |            |            |            |             |            |            |             |             |             |
|--------------------------|--------------------------|------------|------------|------------|-------------|------------|------------|-------------|-------------|-------------|
|                          | 1965-70                  | 1970-75    | 1975-80    | 1980-85    | 1985-90     | 1990-95    | 1995-00    | 2000-05     | 2005-08     |             |
| Mil-Sorgho               | 543                      | 520        | 561        | 525        | 538         | 749        | 664        | 691         | 650         | 595         |
| Paddy                    | 117                      | 85         | 113        | 107        | 148         | 172        | 193        | 203         | 228         | 228         |
| Maïs                     | 43                       | 34         | 44         | 79         | 125         | 119        | 77         | 214         | 247         | 247         |
| <b>Total</b>             | <b>703</b>               | <b>639</b> | <b>718</b> | <b>724</b> | <b>1022</b> | <b>955</b> | <b>961</b> | <b>1067</b> | <b>1070</b> | <b>1070</b> |
| <b>Total consommable</b> | <b>595</b>               | <b>547</b> | <b>609</b> | <b>610</b> | <b>861</b>  | <b>795</b> | <b>802</b> | <b>873</b>  | <b>835</b>  | <b>835</b>  |
| Population (en 1000)     | 3662                     | 4103       | 5211       | 5916       | 6804        | 7208       | 7612       | 9947        | 11348       | 11348       |
| Demande* (1000t)         | 659                      | 739        | 938        | 1065       | 1225        | 1297       | 1370       | 1790        | 2043        | 2043        |
| Couverture brute (%)     | 90                       | 74         | 65         | 57         | 70          | 61         | 59         | 49          | 41          | 41          |

Source: DAPS \* Calculé sur la base d'une consommation de céréales de 180 Kg/hts, avec un coefficient en produits consommables de 85 pour cent pour le mil/sorgho, de 75 pour cent pour le maïs et de 63 pour cent pour le paddy.

3.17 Le taux de couverture de la production céréalière par rapport aux besoins a diminué de moitié au cours de ces vingt dernières années. Il est passé de près de 90 pour cent au début des années 60 à peine plus de 40% pour les cinq dernières années.

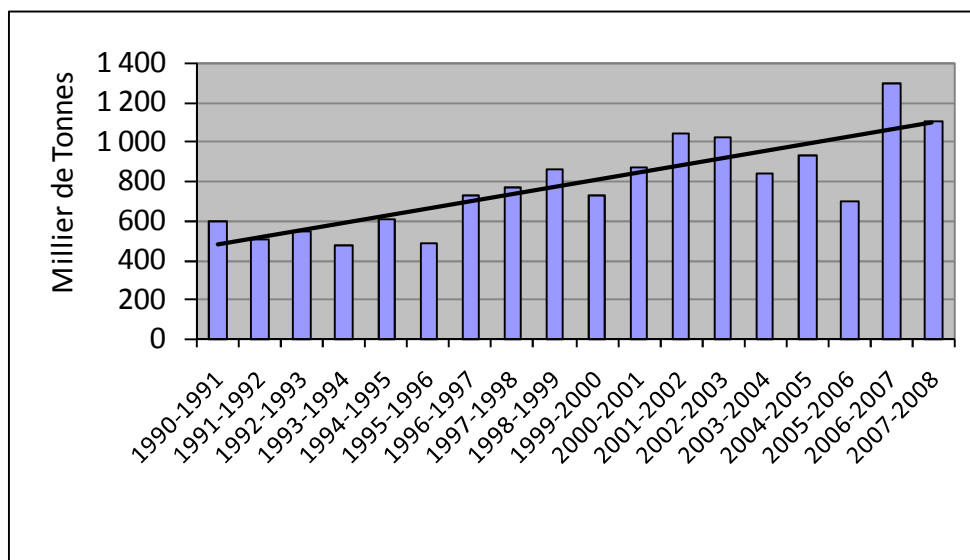
**Figure 2. Taux de couverture de la production céréalière par rapport aux besoins en %**



<sup>1</sup> Statistique FAO 2000-2003 : taux de consommation de céréales par tête d'habitant en kg/hts/an : riz 74,1; maïs 9,9; mil 36,1; sorgho 11,7; blé 28,5; avec un total de 160,2.

3.18 Les importations de céréales augmentent parallèlement. Ainsi les importations de riz s'élèvent à environ 670 000 tonnes/an (moyenne annuelle des cinq dernières années). Pour le blé, la moyenne annuelle pour la même période s'élève à 290.000 tonnes. La figure suivante montre l'évolution globale des importations de céréales. La droite de tendance est assez explicite.

Figure 3 . Evolution des importations commerciales de céréales en milliers de tonnes



3.19 L'analyse du bilan céréalier fait ressortir pour l'année 2007/2008:

- Des disponibilités internes comprenant la production nationale nette (697 394 T) et les stocks (148 604 T), évalués à 845 998 tonnes, qui couvrent 38 % des besoins céréaliers nationaux estimés à 2 214 490 tonnes
- Un déficit brut avant importation est de 1 368 492 tonnes
- Des importations qui s'élèvent à 1.120.060 tonnes (commerciales 1.109.400 tonnes et aides alimentaires 10.660 tonnes), dont 810.660 tonnes de riz ; 295.800 tonnes de blé et 13.600 tonnes de maïs.
- Un déficit prévisionnel après importation de 248.432 tonnes de céréales entières et une disponibilité céréalière apparente de 185 kg (72 kg/hbt., sur la base des informations actuellement disponibles

Tableau 6. Bilan alimentaire (prévision 2007/2008)

| Postes  | Céréales entières (tonne) | Coefficient E.P.C | E.P.C (tonnes) |
|---|---------------------------|-------------------|----------------|
| <b>I – Production nationale nette (-15% Pertes et semences)</b> |                           |                   |                |
| Production hivernale  |                           |                   |                |
| Mil   | 270 999                   | 0,78              | 211 379        |
| Sorgho  | 85 598                    | 0,78              | 66 766         |
| Maïs  | 134 526                   | 0,78              | 104 930        |
| Riz   | 115 061                   | 1,00              | 115 061        |
| Fonio   | 908                       | 0,78              | 708            |
| Contre saison   |                           |                   |                |
| Maïs  | 9 724                     | 0,78              | 7 585          |

|   |                  |      |                  |
|---|------------------|------|------------------|
| Sorgho  | 0                | 0,78 | 0                |
| Contre saison chaude                                    |                  |      |                  |
| Riz   | 43 178           | 1,00 | 43 178           |
| Décrue  |                  |      |                  |
| Mais  | 13 500           | 0,78 | 10 530           |
| Sorgho  | 23 900           | 0,78 | 18 642           |
| <b>Total 1</b>  | <b>697 394</b>   |      | <b>578 780</b>   |
| <b>II – Stocks disponibles</b>                          |                  |      |                  |
| Moulins (blé)   | 21 739           | 0,70 | 15 217           |
| PAM (riz)   | 0                | 1,00 | 0                |
| CSA (riz)   | 0                | 0,78 | 0                |
| PAM (blé)   | 0                | 0,70 | 0                |
| C,S,A (aides alim,riz)                                  | 0                | 1,00 | 0                |
| Stocks paysans  | 0                | 0,78 | 0                |
| Stocks commerciaux, (riz)                               | 125 000          | 1,00 | 125 000          |
| Stocks commerciaux, (céréales)                          | 1 865            | 0,78 | 1 455            |
| <b>Total 2</b>  | <b>148 604</b>   |      | <b>141 672</b>   |
| <b>III – Aides alimentaires</b>                         |                  |      |                  |
| PAM (mil)   | 0                | 0,78 | 0                |
| PAM (blé)   | 0                | 0,70 | 0                |
| JAPON (maïs)  | 0                | 0,78 | 0                |
| PAM (riz)   | 5 000            | 1,00 | 5 000            |
| JAPON (riz)   | 5 660            | 1,00 | 5 660            |
| <b>Total 3</b>  | <b>10 660</b>    |      | <b>10 660</b>    |
| <b>IV – Importations commerciales</b>                   |                  |      |                  |
| RIZ   | 800 000          | 1,00 | 800 000          |
| BLE   | 295 800          | 0,70 | 207 060          |
| SORGHO  | 0                | 0,78 | 0                |
| MAIS  | 13 600           | 0,78 | 10 608           |
| <b>Total 4</b>  | <b>1 109 400</b> |      | <b>1 017 668</b> |
| <b>Total (A) = (1+2+3+4)</b>                            | <b>1 966 058</b> |      | <b>1 748 780</b> |
| <b>V – Stocks de fin de campagne</b>                    |                  |      |                  |
| Moulins (blé)   | 17 300           | 0,70 | 12 110           |
| PAM (riz)   | 0                | 1,00 | 0                |
| PAM (blé)   | 0                | 0,70 | 0                |
| C,S,A (aides, alim, mil)                                | 0                | 0,78 | 0                |
| Stocks paysans  |                  | 0,78 | 0                |
| Stocks commerciaux,(riz)                                | 80 000           | 1,00 | 80 000           |
| Stocks commerciaux,(céréales, oc)                       | 1 900            | 0,78 | 1 482            |
| <b>Total 5</b>  | <b>99 200</b>    |      | <b>93 592</b>    |
| <b>VI – Consommation humaine (Pop 11, 434,000 hbts)</b> |                  |      |                  |
| 185 kg / an/ hbt  | 2 115 290        |      | 1 896 980        |
| <b>Total 6</b>  | <b>2 115 290</b> |      | <b>1 896 980</b> |
| <b>Total (B) = (5+6)</b>                                | <b>2 214 490</b> |      | <b>1 990 572</b> |
| <b>Solde = (A) - (B)</b>                                | <b>-248 432</b>  |      | <b>-241 792</b>  |

#### D. La stagnation, du secteur agricole

3.20 La stagnation, du secteur agricole (voir son déclin par rapport aux revenus des ruraux) s'explique par:

- (i) le déséquilibre croissant de la balance commerciale des produits alimentaires, avec notamment une forte baisse de la valeur des exportations de poisson, non compensées par les nouveaux débouchés;

**Tableau 7. Balance commerciale pour les produits alimentaires (en milliards de FCFA)**

|                      | 1993 | 1994  | 1995  | 1996  | 1997  | 1998  | 1999  | 2000  | 2001  | 2002  | 2003  | 2004   | 2005   | 2006   |
|----------------------|------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|--------|--------|--------|
| Importation          | 85,1 | 130,1 | 165,8 | 201,1 | 186,4 | 229,5 | 249,7 | 196,2 | 279,1 | 270,4 | 288,0 | 312,5  | 441,0  | 439,0  |
| Exportation          |      |       |       | 191,1 | 193,9 | 240,1 | 252,2 | 259,3 | 261,9 | 255,8 | 217,7 | 186,3  | 236,7  | 246,0  |
| Dont poisson         |      |       |       | 125,6 | 154,1 | 178,2 | 186,8 | 187,1 | 180,5 | 181,5 | 163,9 | 158,1  |        |        |
| Balance (exp-import) |      |       |       | -10,0 | 7,5   | 10,6  | 2,5   | 63,1  | -17,2 | -14,6 | -70,3 | -126,2 | -204,3 | -193,0 |

Source: Ministère du commerce.

- (ii) La diminution des superficies des cultures sèches<sup>1</sup> et la faible augmentation des superficies irriguées: elles ne compensent ni les pertes en volume des cultures sèches, ni les besoins liés au taux de croissance démographique. Les cultures irriguées occupent moins de 4 pour cent des terres cultivées et contribuent pour moins de 10 pour cent de la production agricole;
- (iii) la baisse de fertilité des sols et la détérioration des écosystèmes; leur progression a été aggravée par la pratique assez généralisée d'une agriculture minière et l'absence de mesures efficaces contre l'exploitation abusive des forêts, la forte pression démographique sur les ressources naturelles marquée par le recul voire la disparition des jachères dans le bassin arachidier, la salinisation des sols par remontée capillaire favorisée par la sécheresse en Basse Casamance (650 000 ha), dans le delta du fleuve Sénégal (22 500 ha) et dans le Sine Saloum (125 000 ha);
- (iv) les bas prix des produits agricoles et la diminution en valeur constante des revenus de l'arachide, qui déterminent encore très souvent le niveau de revenus des producteurs et ne parviennent plus de nourrir la famille. (protection insuffisante des productions nationales et de la sous région face aux importations);
- (v) l'inaccessibilité de nombreux petits exploitants au crédit agricole, (absence de garantie, insécurité de la production, faible productivité des exploitations etc.) malgré la mise en place, en 1997, d'un dispositif de financement plus adapté aux réalités du monde rural, notamment l'octroi de crédit de la CNCAS à 7,5 pour cent par an pour le court terme (9 mois) et le moyen terme (3 à 7 ans);
- (vi) le niveau d'équipement des exploitations qui reste faible, malgré les efforts entrepris par le gouvernement depuis 2003;
- (vii) l'impossibilité pour de nombreux exploitants de maintenir, comme autrefois, des stocks de soudure sur plusieurs années à cause de la baisse de la productivité, la diminution des productions et des disponibilités, des capacités limitées de stockage, de l'inorganisation de la commercialisation et des banques céréalières villageoises, des facilités financières insuffisantes et le manque d'initiatives gouvernementales d'envergure dans ce domaine.

### *Contraintes et potentialités du secteur agricole*

| Contraintes | Potentialités |
|-------------|---------------|
|-------------|---------------|

<sup>1</sup> Les superficies auraient diminué en moyenne de 1,5% par an durant la décennie passée, la baisse se concentrant sur les zones du bassin arachidier Nord, de la Basse Casamance (ce qui peut s'expliquer par des problèmes d'insécurité), mais aussi, et tout particulièrement, au Sénégal Oriental et en Haute Casamance. L'analyse de l'évolution des superficies par culture montre que la baisse est surtout concentrée sur l'arachide, les superficies en céréales restant à peu près constantes (avec toutefois une diminution du maïs), et seuls l'arachide de bouche et le coton font preuve d'une certaine dynamique de croissance.

|  |  |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Une agriculture largement tributaire d'une pluviométrie très irrégulière et une baisse de fertilité des sols;</li> <li>▪ un élevage essentiellement extensif, caractérisé par le pastoralisme fait de transhumance à la recherche de pâturages naturels, soumis aux aléas climatiques;</li> <li>▪ une pêche maritime industrielle qui a avec la pêche artisanale provoqué une dégradation de son environnement ayant pour corollaire la raréfaction des ressources halieutiques;</li> <li>▪ une agroforesterie marquée par une réduction des espaces forestières, une perte de la biodiversité et une forte pression sur les ressources naturelles;</li> <li>▪ un crédit agricole insuffisant et inorganisation de l'approvisionnement en intrants (semences, engrais);</li> <li>▪ une valeur ajoutée sur les produits mal partagée.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ D'importantes ressources hydriques mobilisables à des fins d'irrigation;</li> <li>▪ un climat tempéré pendant 5 mois sur 12 offrant des possibilités de production horticole de contre-saison;</li> <li>▪ un environnement économique international théoriquement favorable à l'investissement dans l'agriculture;</li> <li>▪ un cheptel important et varié;</li> <li>▪ l'existence d'une zone à vocation pastorale (zone sylvopastorale) et de zones aménagées propices aux cultures fourragères (vallée du Fleuve, du Ferlo et de l'Anambé, Ranch de Dolly);</li> <li>▪ une façade maritime de 715 Km répartie en trois zones: grande côte (Dakar-Saint louis), petite cote (Dakar - Gambie) et la zone sud;</li> <li>▪ un écosystème marin caractérisé par une biodiversité et une population de pêcheurs expérimentés, en surnombre.</li> </ul> |
|--|--|

## 4. IMPACTS DE L'INSTABILITE DES MARCHES ET DE FLAMBÉE DES PRIX

### A. Situation de la flambée des prix

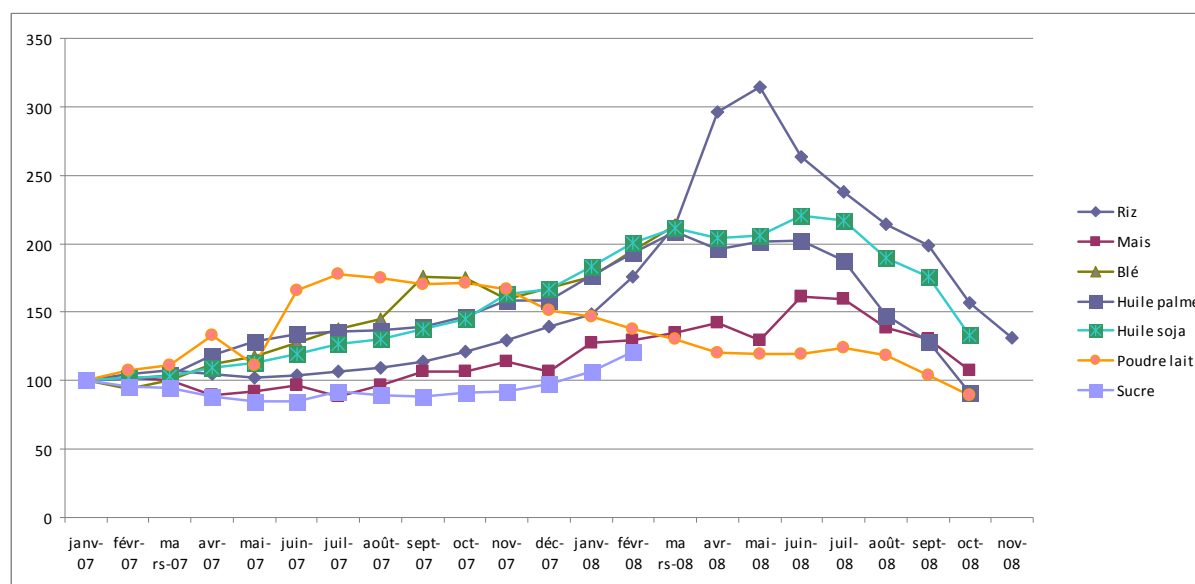
4.1 La volatilité des marchés et la flambée des prix des produits alimentaires au niveau mondial, et en particulier des céréales, ont frappé de plein fouet le Sénégal qui importe 60 pour cent de ses besoins alimentaires. Cette situation globale s'explique principalement jusqu'en juin / juillet 2008 par une de certaine spéculation à la hausse sur les prix des hydrocarbures qui affecte la chaîne de production, la forte demande en céréales pour les biocarburants et l'élevage dans les pays du Nord, une consommation accrue dans les pays émergents et des facteurs climatiques.

**Tableau 8. Synthèse de la flambée des prix sur le marché international**

|                 | USD/tonne<br>en mars 2007 | USD<br>/tonne en<br>mai 2008 | Augmentation<br>en % mai<br>2008 | USD /tonne<br>en octobre<br>2008 | Augmentation<br>en % oct.<br>2008 |
|-----------------|---------------------------|------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|-----------------------------------|
| Riz             | 251,5                     | 772                          | 207%                             | 385                              | 53%                               |
| Blé             | 217,75                    | 395                          | 81%                              | 252                              | 16%                               |
| Maïs            | 147,5                     | 207,4                        | 41%                              | 172                              | 17%                               |
| Sorgho          | 173                       | 242                          | 40%                              | 158                              | -9%                               |
| Lait (poudre)   | 3225                      | 3475                         | 8%                               | 2600                             | -19%                              |
| huile veg palme | 662                       | 1208                         | 82%                              | 545                              | -18%                              |
| Sucre           | 230                       | 298                          | 30%                              | 250                              | 9%                                |
| DAP             | 373                       | 1201                         | 222%                             | 650                              | 74%                               |
| Urée            | 295                       | 471                          | 60%                              | 425                              | 44%                               |

4.2 A partir de juillet 2008, il a été observé une baisse des prix des céréales sur le marché international, suite à l'annonce de bonnes récoltes; à une moindre pression sur la demande des hydrocarbures, Celle-ci souligne la volatilité du marché et le jeu spéculatif qui l'accompagne.

**Figure 4. Evolution mensuelle des prix mondiaux des principaux produits importés entre janvier 2007 et novembre 2008 (base 100 en janvier 2007)**



Source: FAO

4.3 Au Sénégal, ces prix élevés des produits alimentaires de base à l'importation ont provoqué une crise d'accès. A la fin 2007 et au début 2008, les importateurs se sont trouvés confrontés à des difficultés en raison d'un manque de disponibilités financières et de la volatilité des prix des produits alimentaires sur le marché international.

4.4 L'impact des cours mondiaux sur les prix locaux est direct pour tous les produits importés: riz, blé, sucre, huile de palme, lait en poudre, engrais; il l'est moins sur les céréales locales, peu échangées. En revanche, il a été très fort sur le riz produit localement dont le prix du paddy a pratiquement doublé et sur le niébé.

4.5 En comparaison au mois de juin 2008, le prix moyen constant du riz brisé importé a connu en juillet une hausse de 61%. Comparativement à la même période de l'année passée, l'augmentation est de 83%. Le prix moyen courant observé sur les marchés pour ce produit à Dakar au mois de juillet 2008 est de 467 FCA. Un mois auparavant le riz brisé était vendu en moyenne à 287 FCFA le kilo. Cette forte augmentation est liée à la suspension en juillet de la subvention du Gouvernement.

4.6 Le riz entier ordinaire (moins consommé au Sénégal que le riz brisé) connaît globalement la même progression à la hausse avec des valeurs plus élevées que le riz brisé (645 FCFA en moyenne au détail en juillet 2008).



4.9 Le prix du bétail, par une offre accrue sans nouveaux débouchés durant la dernière saison sèche, est resté relativement bas, provoquant par rapport à mars 2007 une forte détérioration des termes de l'échange céréales / bétail, très ressentie sur les revenus des ménages vulnérables.

4.10 Il est à craindre que cette situation, au détriment des éleveurs, perdure, car si l'on assiste dans les prochains mois à une remontée des prix des animaux, la hausse des prix des denrées alimentaires importées sera telle que les termes de l'échange n'évolueront pas en faveur des éleveurs. Cette détérioration des termes de l'échange chez les éleveurs est particulièrement forte dans les zones sylvo- pastorales.

4.11 Les populations de l'intérieur du pays connaissent dans ce contexte des difficultés d'approvisionnement dues, soit à la non disponibilité de certaines denrées ou tout simplement à l'inaccessibilité de celles-ci du fait de leurs prix élevés.

### Impacts sur la production

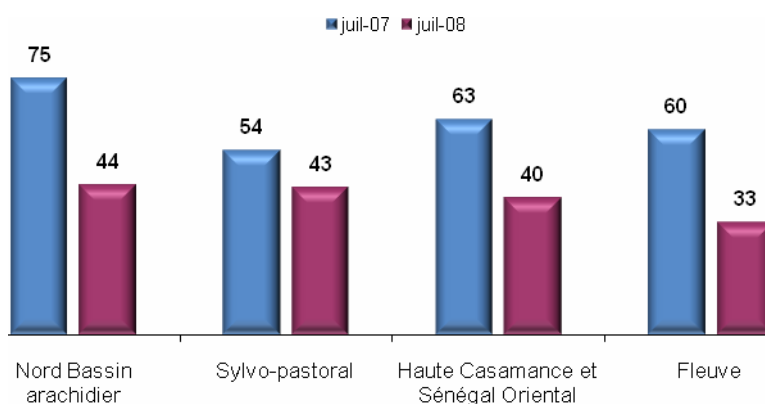
4.12 La flambée des prix n'a que peu d'effets sur les coûts de production des céréales sèches (mil, sorgho, maïs) et du niébé pour lesquels peu d'intrants importés sont utilisés, tout en assurant aux producteurs, qui ont pu garder leur production, une plus value sur la vente des produits de 15 % à 20 % sur les céréales et davantage sur le niébé.

4.13 Plus sensible au niveau du secteur irrigué, l'augmentation considérable du prix du riz et des intrants a bouleversé son environnement économique, avec un effet globalement positif sur les producteurs, qui bénéficient d'un prix de vente très favorable. Elle accroît la compétitivité de la filière. Répondant aux incitations du gouvernement; les producteurs de riz de la vallée du fleuve Sénégal ont réagi, augmentant les superficies emblavées (campagne de contre saison 2008, hivernage 2008/ 2009).

4.14 Le prix du paddy, qui a pratiquement doublé passant de 80 FCFA /kg à 130 FCFA / kg en moins de trois ans, laisse une marge substantielle; à toutes les catégories de producteurs (coopératives de producteurs, producteurs individuels).

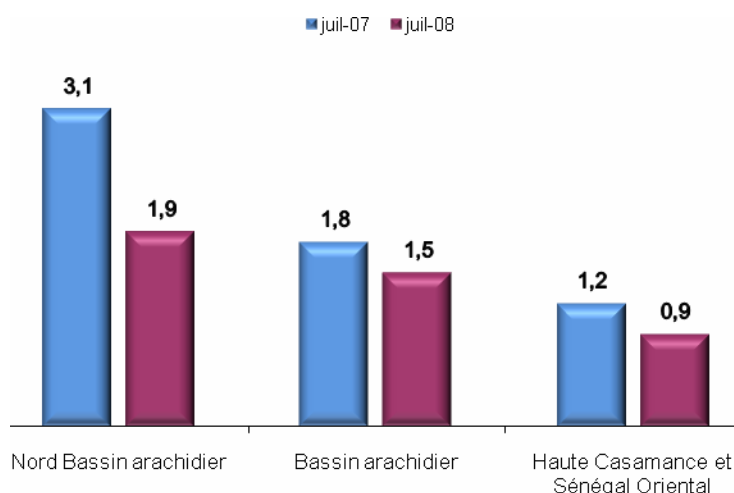
4.15 Au niveau des marchés ruraux, il a été par contre observé une détérioration des termes de l'échange pour le bétail, l'arachide contre le riz brisé importé<sup>1</sup>.

Figure 7. Termes de l'échange entre une chèvre et un kg de riz



<sup>1</sup> Bulletin d'informations sur le marché de certains produits agricoles .Numéro 1 /WEP/CSM

**Figure 8. Termes de l'échange entre un Kg d'arachide décortiqué et un kg de riz par zone agro-écologique**



4.16 Dans la zone Nord Bassin Arachidier: (i) la vente d'une chèvre en juillet 2008 ne permet plus d'avoir que 44 Kg de riz alors qu'à la même période de l'année dernière, la même transaction permettait d'avoir 75 Kg de riz<sup>1</sup> ; (ii). la vente d'un kilogramme d'arachide ne permet plus d'avoir que 2 kg de riz brisé ; alors que il permettait d'en acheter 3 kilogrammes à la même période en 2007.

4.17 Les termes d'échanges entre la main d'œuvre agricole et le riz brisé importé se sont également dégradés dans l'ensemble des zones agro-écologiques sauf pour la basse et moyenne Casamance. Cette stabilité en Casamance peut être expliquée par un paiement en nature plus répandu dans la zone.

4.18 La hausse des prix du lait importé (à 80% sous la forme de poudre) a augmenté la demande pour le lait local et quelque peu redynamisé la collecte du lait local. Dans la zone de Kolda, cette hausse a suscité un regain d'intérêt par les « bana-bana » pour la collecte et la revente du lait local, lesquelles étendent la collecte au-delà de la ceinture laitière périurbaine, prenant à leur charge les frais de transport. Dans le cas de la production laitière fortement basée sur une alimentation animale achetée (graine de coton, etc.) la hausse a été neutralisée par la hausse des coûts de production, mais au bénéfice de la valorisation de la graine de coton. Il faut noter que la hausse des prix du lait et des aliments pour le bétail a induit une plus forte concertation au sein des filières laitières, ce qui pourrait faciliter la concertation pour la mise en place de mesures ultérieures.

4.19 **Intrants agricoles.** Les semences et les engrais ont été subventionnés à 50 % par le Gouvernement, attribués aux producteurs, selon des quotas définies par régions, par le biais de commissions administratives mises en place au niveau des Communautés rurales et vendus par des opérateurs économiques agréés chargés de leur vente au comptant.<sup>2</sup> Les subventions sont payées par le Gouvernement à une trentaine d'opérateurs/ commerçants agréés. Il a été distribué / vendu dans ce cadre 70.000 tonnes de semences d'arachide (5 kg par exploitant), 3.960 tonnes de semences de mil; 2.122 tonnes de sorgho, 8.478 tonnes de semence de maïs, 5.642 tonnes de niébé, etc.

<sup>1</sup> Enquête du PAM- ESASU - août 2008

<sup>2</sup> Semences d'arachide écrémées décortiquées à 260 FCFA/ kg; non décortiquées, 100 FCFA/ kg, de mil et sorgho à 100 FCFA/kg; de maïs à 180 FCFA /kg, l'urée à 140 FCFA/kg, engrais arachide à 140 FCFA/kg; engrais mil (15/10/10) à 135 FCFA/kg

4.20 Ces semences, vendues au niveau des circuits étatiques sont pour la plupart des semences tout venant, achetées sur les marchés ou pour l'arachide écrémées aux huileries. Subventionnées, elles ont brisé les initiatives des producteurs semenciers et la vente de semences certifiées, qui de fait, mis à part le riz dans la vallée du fleuve sont pratiquement inexistantes dans le pays.

4.21 A partir de 2005, la pratique de l'écrémage a complètement fait disparaître les semences certifiées et en même temps elle a découragé la constitution des semences de réserves personnelles. Hors, le renouvellement au 1/3 du capital semencier arachide combiné à la constitution des réserves personnelles par les 2/3 permettrait d'avoir des semences de qualité sans perdre sur la productivité de l'arachide qui est une espèce génétiquement stable dans la limite bien sûre d'un certain nombre de générations. La distribution des semences écrémées et autres est favorisée par le programme agricole de l'Etat et il faut la décourager pour pérenniser la production certifiée.

**Tableau 9: Subventions sur engrais et semences campagne agricole 2008**

|   | Engrais subventionnés distribués / vendus campagne 2008 |            |                             |                       |       | Total  |          |        |  |
|---|---|------------|-----------------------------|-----------------------|-------|--------|----------|--------|--|
|   | [6-10-20] pour arachide                                 | [15-15-15] | [15-10-10] pour mil, sorgho | urée pour riziculture |       |        |          |        |  |
| Tonnes d'engrais subventionnées vendues   | 14.900  | 7900       | 2600                        | 10.600                |       | 36.000 |          |        |  |
| Subvention engrais en milliards de FCFA   | 2,2   | 0,99       | 0,33                        | 1,33                  |       | 4,9    |          |        |  |
|   | Semences subventionnées distribuées campagne 2008       |            |                             |                       |       |        |          |        |  |
|   | Mil   | Sorgho     | Mais                        | Riz                   | Fonio | Niébé  | Arachide | Total  |  |
| Tonnes de semences subventionnées vendues | 3.960   | 2.123      | 8.478                       | 1.676                 | 4     | 5.643  | 70.000   | 91.884 |  |
| Subvention semences en milliards de FCFA  | 1,6   | 0,8        | 3,6                         | 0,5                   | 0,0   | 3,7    | 8,8      | 19,0   |  |

## B. Causes majeures

4.22 La crise actuelle concerne tant les villes et que les zones rurales, même si plus marquée ne milieu urbain. Elle aggrave une situation structurée difficile. Elle est le fruit d'un décalage progressif entre l'offre et la demande de produits agricoles à l'échelle mondiale. La hausse des prix résulte de la combinaison de trois éléments:

- *un facteur tendanciel* le ralentissement de la croissance de l'offre et la réduction des stocks de céréales (les accidents climatiques des dernières années ont accéléré leur fonte) en raison de politiques volontaristes dans les grandes régions productrices et exportatrices, qui ont visé à réduire les excédents agricoles (Etats-Unis, Europe, ex URSS, Chine). Les prix du pétrole, et donc les coûts de production et du fret, accentuent cette tendance. Parallèlement, le soutien à l'agriculture a baissé dans de nombreux pays en développement.
- *une évolution récente la hausse des prix du maïs aux Etats-Unis* favorisée par la demande en éthanol s'est transmise en particulier au soja puis à l'ensemble des céréales et oléagineux, même s'il ne faut pas surestimer à ce stade l'impact des biocarburants sur la demande en produits agricoles de base.
- *des facteurs conjoncturels* : les reports spéculatifs des placements sur les marchés des matières premières agricoles sont auto réalisateurs: en anticipant la hausse, ils contribuent à l'alimenter et à accélérer la flambée. En outre, les restrictions aux exportations sur les marchés domestiques ont également participé à la hausse des prix sur les marchés.

4.23 La crise alimentaire est le révélateur d'une crise sociale. Les niveaux de prix sont aujourd'hui, en valeur constante, encore inférieurs à ceux d'avant le choc pétrolier des années 70. Si la présente hausse a des répercussions bien plus grandes sur la population, c'est que le recours au marché pour se nourrir est plus important qu'il y a 30 ans (le monde s'est urbanisé). En outre, dans les pays vulnérables, les organismes publics qui géraient des stocks de sécurité ont souvent été affaiblis et de nombreux ménages sont insolubles.

4.24 La crise alimentaire est à la fois une crise de l'offre et une crise de l'accès à l'alimentation. Elle risque de se traduire par une augmentation de la malnutrition, notamment des enfants, alors que les denrées existent sur les marchés. L'impact de la hausse est plus sévère pour les pays pauvres qui ont eu le plus recours aux importations du marché international.

4.25 Cette crise rappelle également la vulnérabilité de l'agriculture aux évolutions de l'environnement (accidents et réchauffement climatiques, désertification, perte. de biodiversité) et l'augmentation nécessaire de la production impose de prendre en compte l'impact de cette activité sur les ressources naturelles (déforestation, eau, dégradation des sols).

### C. Impacts économiques

4.26 Les mesures de détaxation et de subvention supportées par l'Etat, au cours de l'année 2008, sont estimées, en ce y compris les subventions sur les engrais et les semences, à plus de deux cents milliards de francs CFA.

**Tableau 10: Mesures de détaxation et de subventions**

|  | Milliards de FCFA |
|--|-------------------|
| - le maintien de la suspension des droits de douane sur le riz, le blé, la farine et le lait | 16,00             |
| - Suspension de la TVA sur la farine et le lait  | 20,00             |
| - Subventions sur les huiles alimentaires  | 52,81             |
| - Subvention du gaz butane (de 32 à 47 milliards)  | 32,00             |
| - Subvention de l'électricité  | 45,81             |
| - Baisse de la fiscalité sur les salaires  | 6,00              |
| -Subvention directe de 40 000 F CFA sur la tonne de riz                                      |                   |
| -Subvention sur engrais et semences  | 23,90             |
| -Subventions des prix du riz brisé (5 milliards).  | 5,00              |
| <b>Total estimé</b>  | <b>201,53</b>     |

Source : Cellule de Suivi des Programmes de Lutte contre la Pauvreté; MEF.

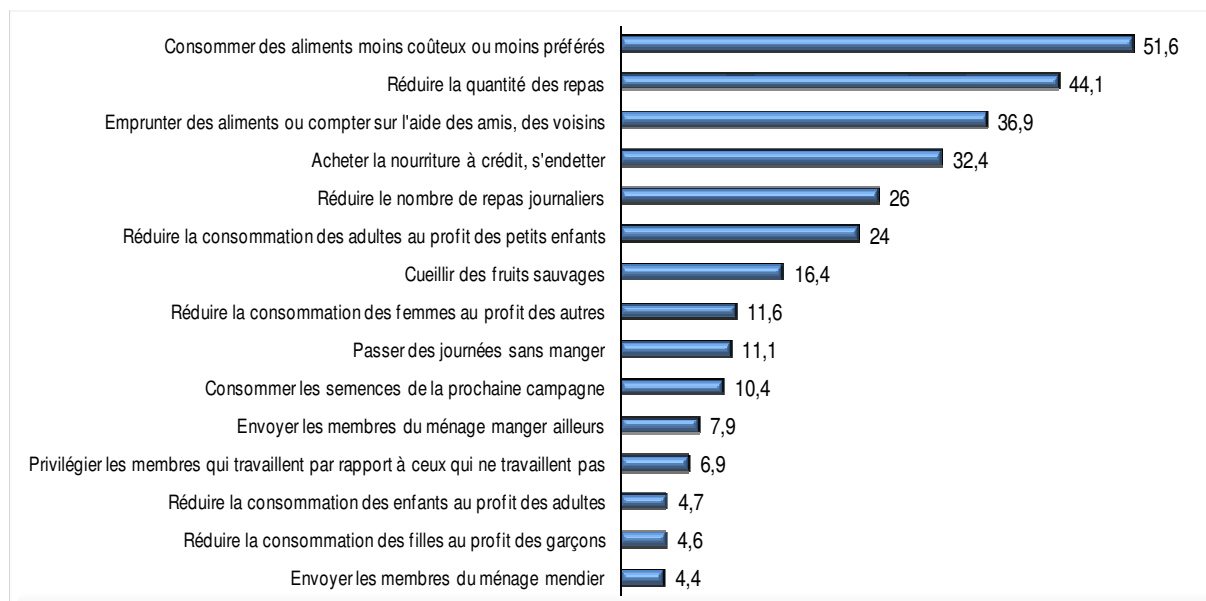
4.27 Les pertes de recettes fiscales dues aux abaissements de TVA et droits de douane sur les produits laitiers importés sont évaluées à 5,3 milliards de FCFA pour l'année 2007 et à 10,7 milliards pour 2008.

### D. Impact au niveau des ménages

4.28 La hausse des prix des produits alimentaires de base à travers tout le pays influe négativement sur l'accès des ménages à une bonne alimentation. Ce problème d'accès est assez marqué dans la plupart des départements; on a aussi noté une baisse du pouvoir d'achat des populations rurales.

4.29 Au niveau rural, 20% de la population (1,2 million de personnes) auraient une mauvaise consommation alimentaire. Dans ce contexte, les stratégies d'adaptation les plus utilisées par les ménages restent la réduction de la qualité des repas surtout chez les ménages en insécurité alimentaire modérée et les ménages les plus affectés (sévères) ont en plus tendance à diminuer la quantité de nourriture consommée. Les stratégies extrêmes consistent pour les ménages qui en ont à vendre des animaux, à s'endetter, à réduire la consommation des enfants ...

**Figure 9. Stratégie de survie mise en œuvre par les ménages (en % des occurrences)**



4.30 Il faut également noter que la stratégie des transformateurs a également une incidence sur la qualité nutritionnelle des produits vendus à la population. Par exemple, les industries de reconditionnement du lait en poudre ont, d'une part modifié la composition des produits qu'ils mettent en marché, en diluant plus fortement la poudre de lait et en utilisant une poudre comprenant moins de matière grasse ou des matières grasses de substitution. Elles ont d'autre part importé des produits de moindre qualité.

4.31 Les ménages les plus affectés par l'insécurité ont pour activité principale un travail journalier ou de petits métiers. La plupart d'entre eux n'ont souvent pas d'occupation leur permettant d'avoir un revenu régulier. Ils ont une consommation alimentaire très peu diversifiée, composée essentiellement de céréales, ce qui est reflété au niveau des dépenses alimentaires où l'achat de céréales est le plus fréquent. Leur alimentation est essentiellement composée de céréales, de sucre, du sel et d'huile. Ces ménages ont également recours à des produits de la chasse et de la cueillette pour améliorer leur régime alimentaire.

4.32 Les ménages les moins affectés par l'insécurité alimentaire sont essentiellement les fonctionnaires et salariés, les commerçants, entrepreneurs et ménages bénéficiant de transferts d'argent de migrants.

*L'instabilité du marché et la hausse des prix des denrées alimentaires ont touché de plein fouet l'ensemble des populations vulnérables à l'insécurité alimentaire. Elles ont progressivement diminué leur ration alimentaire et ont été obligées pour certaines à rechercher du travail dans les villes, à vendre leurs animaux, ce qui a par ailleurs provoqué une diminution du cours des animaux. On observe aussi des substitutions entre les céréales importées et nationales en fonction de leurs prix de vente, d'où l'opportunité de relancer les cultures céréalières locales et de mieux intégrer les filières bétail-viande pour une meilleure valorisation des produits et un accroissement des revenus des agro-pasteurs les plus vulnérables.*

*Au niveau de la production, les prix des céréales de base et en particulier du paddy ont doublé augmentant sensiblement la compétitivité des filières; les prix du bétail et de la viande ont, quant à eux, stagné et diminué durant la saison sèche.*

*En réponse à ces problématiques, il y a lieu d'investir davantage dans l'agriculture avec de petits investissements adaptés à l'exploitation familiale.*

## E. Concertation avec les partenaires techniques et financiers et la société civile

### *Les partenaires techniques et financiers*

4.33 La mission a tenu des séances de travail avec la plupart des PTFs bilatéraux et internationaux (Banque Mondiale, FMI, FIDA, PAM, PNUD, Union Européenne).

4.34 D'une manière générale, les PTFs se sont montrés préoccupés par l'accroissement de l'insécurité alimentaire, consécutive à la flambée des prix, observée tant en milieu rural qu'urbain entre 2007 et 2008. Bien que le PSU soit financé avec l'accord du FMI, sur des rectifications de la loi des finances pour l'année 2008, certains partenaires allègent néanmoins la charge de l'Etat par leurs appuis ciblés ; d'autres se placent dans une perspective à moyen terme autour d'actions nouvelles ou à reconduire dans une vision plus structurée:

- L'Union Européenne pourrait intervenir, sur l'enveloppe B du 10<sup>ème</sup> FED (6 millions d'euros), par une compensation financière de la perte fiscale consécutive aux mesures de suppression des droits de douane et de TVA (blé, farine de blé, riz);
- Le PAM intervient directement et au travers de diverses contributions en appui au CSA dans la distribution de vivres aux populations les plus défavorisées ; il dispose d'un financement global du package « Sécurité alimentaire » approuvé de 34,4 millions d'USD;
- La FAO (1,2 million d'USD) intervient par la mise à disposition de 650 tonnes de semences (sorgho, maïs, mil, niébé et pastèque), d'engrais et de services d'appui conseil pour 46.000 ménages très démunis de sept régions, qui ont souffert des déficits céréaliers successifs des années 2006 et 2007. Le FNUAP participe à la prévention de dégâts d'éventuelles inondations pour 45.000 USD. L'UNICEF intervient avec le PAM en appui aux enfants malnutris pour quelque 3,5 millions d'USD;
- Le FIDA, intervient dans diverses régions du pays dont la région de Matam avec la BOAD dans la vallée et le dieri; dans la région de Tambacounda, (projet PROMER) avec des soutiens aux activités non agricoles ouvrant des débouchés aux productions agricoles et la mise en place d'un Service d'Appui aux Finances rurales utilisé par l'ensemble des projets; dans le Bassin arachidier avec le projet d'appui aux filières agricoles, qui fait suite à de nombreuses interventions dans cette zone;
- Les Fonds arabes, en particulier la Banque islamique de Développement (BID), interviendraient sous forme de subventions (50 millions d'USD) pour l'achat d'aliments ainsi qu'avec l'OPEC, sous forme de prêts bonifiés dans diverses opérations (55 millions d'USD);
- La Banque Mondiale envisage la réallocation d'une partie des ressources déjà engagées et la mobilisation de quelque 9 millions d'USD sur l'enveloppe supplémentaire de l'IDA destiné à l'Afrique (1,2 milliard d'USD);
- Le Japon aurait un dossier d'appui en cours d'instruction orienté sur la riziculture et la commercialisation du riz
- l'Italie à travers la FAO, s'est engagée à appuyer les organisations de producteurs par une contribution de 2 millions d'USD. La Grèce met dans la prévention des crises alimentaires quelque 284.000 USD;

- L'USAID intervient par l'intermédiaire de diverses ONGS en appui aux populations vulnérables, touchées par la hausse des prix des denrées alimentaires et prépare entre autres un projet d'appui aux filières,
- L'Inde, via la BCDI, a ouvert une ligne de crédit pour l'amélioration de l'accès à l'eau pour les populations, l'irrigation et le bétail de 18,7 millions d'USD.

4.35 Plusieurs partenaires ont insisté sur l'importance d'associer dans la démarche les organisations paysannes, d'insérer les actions dans le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) et des politiques de développement local pour garantir leur durabilité et de les inscrire dans les plans locaux de développement. D'autres ont insisté sur la nécessité de prendre en compte le contexte régional, mettant en exergue les effets néfastes des attitudes protectionnistes développées par un certain nombre d'Etats. La problématique de l'accroissement des prix agricoles doit être également traitée au niveau des organismes et des ensembles économiques sous-régionaux (CEDEAO, UEMOA).

### *Société civile et secteur privé*

4.36 La mission a rencontré un certain nombre de leaders paysans, qui lui ont permis de mieux saisir leur perception et leurs priorités face à la flambée des prix, face à la campagne 2008 /09, au PSU et à la GOANA. Elles ont été reflétées dans les propositions de la mission. En résumé, les points saillants discutés ont été les suivants:

- *les producteurs de riz* ont, semble-t-il, au niveau de la vallée du fleuve Sénégal bénéficié de l'augmentation du prix du paddy (130 FCFA /kg) et des subventions accordées sur une partie des intrants utilisés dans le cadre de la GOANA. Ils auraient augmenté les surfaces cultivées. Des inquiétudes subsistent sur: (i) l'organisation de la commercialisation des produits de la campagne et la nécessité de grouper l'offre pour bénéficier pleinement de l'augmentation des prix, qui représente une opportunité d'augmenter leurs revenus; (ii) une baisse de la compétitivité de la filière riz, suite à des détaxations mal équilibrées du prix du riz importé, (iii) la montée du prix des engrais et la nécessité de les intégrer dans un système de crédit efficace. La crise a accru la compétitivité de la filière riz dans la vallée, par contre son effet est moindre au niveau des autres bassins, qui sont moins bien encadrés et ne disposent pas de tous les intrants nécessaires, en particulier de semences de qualité en suffisance.
- *Les producteurs du bassin arachidier* attendent dans l'ensemble une assez bonne récolte, supérieure à celle des deux dernières années et dans la moyenne des cinq dernières années. Ils craignent néanmoins les pluies tardives, qui provoquent souvent d'importantes pertes post récoltes et se plaignent de la qualité des semences distribuées dans le cadre de la GOANA, dont une partie aurait été consommée dans les marmites;
- *les éleveurs* se montrent préoccupés par la détérioration des termes de l'échange entre le prix du bétail et des céréales, la faiblesse des stocks d'aliments de bétail subventionnés et distribués par les commissions administratives;
- *les aviculteurs* se plaignent de mortalité élevée dans leur élevage, suite à un suivi insuffisant de la maladie de newcastle;
- *les producteurs de lait*, surtout les petits producteurs, se sentent lésés: (i) la collecte du lait leur pose de nombreux problèmes d'organisation des circuits ainsi que pour le contrôle de la qualité (sanitaire et technique); (ii) l'accès aux intrants pour le bétail, dont les prix ont augmenté, sans pour autant que la production laitière ait été valorisée; (iii) l'accès aux marchés urbains (versus lait reconstitué); (iv) l'augmentation de la

production dépend aussi des infrastructures de stabulation du bétail, de la production et/ou du stockage du fourrage, lesquelles nécessitent un accès au foncier.

- *les consommateurs des quartiers périurbains*, subissent une forte augmentation des prix des produits de base qui limite leurs achats et entraîne un certain nombre de ménages dans la spirale de l'insécurité alimentaire. Le prix du sac de riz thaï de 50 kg, importé et détaxé, était au détail en octobre 2008 de 25.000 FCFA, contre 12 à 15.000 FCFA au début 2007.
- *les commerçants* se plaignent dans cette nouvelle conjoncture d'être accusés de profiter de la flambée des prix. La tension est perceptible.

## 5. RÉACTION DU GOUVERNEMENT FACE A LA FLAMBÉE DES PRIX

### A. Le Programme Social d'Urgence

5.1 Les autorités sénégalaises ont bien anticipé la hausse des prix des denrées alimentaires, elles ont: (i) dès juillet 2007, pris des mesures de baisse des droits de douane sur le riz; (ii) en décembre 2007, instauré une réduction de la TVA sur certains produits alimentaires de base et (iii) en avril 2008, mis en place le PSU avec une dotation de 369 milliards de FCA (820 millions d'USD) pour couvrir l'année fiscale 2008.

Tableau 11: Budget du Programme Social d'urgence en milliards de FCFA

| <i>En milliards de Francs CFA</i>   | Prévu         |             | Gap          | Prévu        |              | Gap          | Total         |               |
|---|---------------|-------------|--------------|--------------|--------------|--------------|---------------|---------------|
|   | 2008          | %           | 2008         | 2009         | 2010         | 2009-2010    | 2008-2010     | %             |
| <b>A. Mesures fiscales d'atténuation de la flambée des prix</b>                         |               |             |              |              |              |              |               |               |
| Réductions des DD et TVA  | 129,07        | 34,97%      | -            | -            | -            | -            | 129,07        | 29,3%         |
| <b>B. Mesures de protection sociales et reconstitution des stocks</b>                   |               |             |              |              |              |              |               |               |
| Distribution de vivres de soudure et renforcement du stock de sécurité alimentaire      | 28,59         | 7,75%       | 14,32        | 3,10         | 3,10         | 4,20         | 34,79         | 7,9%          |
| Renforcement du SAP, logistique du CSA, "banques de céréales", fonds calamité naturelle | 2,27          | 0,62%       | 2,27         | 2,92         | 2,15         | 5,07         | 7,35          | 1,7%          |
| Promotion des cantines scolaires  | 2,38          | 0,65%       | 0,62         | 3,50         | 9,90         | 12,40        | 15,78         | 3,6%          |
| Nutrition et conditions sanitaires des enfants vulnérables                              | 6,44          | 1,74%       | 4,73         | -            | -            | -            | 6,44          | 1,5%          |
| <b>C. Actions productives</b>   |               |             |              |              |              |              |               |               |
| Disponibilité d'intrants agropastoraux de qualité                                       | 175,43        | 47,53%      | 34,23        | -            | -            | -            | 175,43        | 39,8%         |
| Réhabilitation et reprise d'aménagements abandonnés                                     | 16,50         | 4,47%       | 1,58         | -            | -            | -            | 16,50         | 3,7%          |
| Réparation des forages équipés de pompes à motricité humaine                            | 0,21          | 0,06%       | 0,21         | -            | -            | -            | 0,21          | 0,0%          |
| Promotion de l'embouche bovine  | 1,40          | 0,38%       | 0,53         | 4,20         | 2,80         | 5,25         | 8,40          | 1,9%          |
| Promotion des activités de l'élevage  | 1,67          | 0,45%       | 1,37         | 5,00         | 3,33         | 7,53         | 10,00         | 2,3%          |
| Conservation des produits laitiers et de boucherie                                      | 2,33          | 0,63%       | 1,15         | 7,00         | 4,67         | 6,32         | 14,00         | 3,2%          |
| Accès des femmes et des jeunes au crédit (céréales, lait et sel)                        | 0,67          | 0,18%       | 0,33         | 2,57         | 2,82         | 5,40         | 6,06          | 1,4%          |
| Valorisation des eaux de ruissellement  | 1,20          | 0,33%       | -            | 2,00         | -            | 1,00         | 3,20          | 0,7%          |
| Accès à l'eau pour les populations, l'irrigation et le bétail                           | -             | 0,00%       | -            | 7,00         | 3,50         | 0,41         | 10,50         | 2,4%          |
| <b>D. Bien-être sanitaire des couches vulnérables</b>                                   |               |             |              |              |              |              |               |               |
| Accès aux structures de santé et à la prise en charge des urgences                      | 0,18          | 0,05%       | 0,18         | 0,53         | -            | 0,53         | 0,70          | 0,2%          |
| Accès aux structures de santé et à la prise en charge des urgences                      | 0,13          | 0,03%       | 0,13         | 0,38         | -            | 0,38         | 0,50          | 0,1%          |
| Disponibilité de spécialistes dans les structures de santé                              | 0,25          | 0,07%       | 0,25         | 0,75         | -            | 0,75         | 1,00          | 0,2%          |
| Extension de la couverture risque maladie aux autres catégories socioprofessionnelles   | 0,40          | 0,11%       | 0,09         | 0,40         | -            | 0,40         | 0,80          | 0,2%          |
| <b>Total</b>  | <b>369,12</b> | <b>100%</b> | <b>61,98</b> | <b>39,34</b> | <b>32,28</b> | <b>49,62</b> | <b>440,74</b> | <b>100,0%</b> |

5.2 Sur un total de 369 milliards de FCFA en 2008, 120 milliards de FCFA, 34,9 % concerne les mesures de nature fiscales prises pour le soutien du pouvoir d'achat des ménages; 47,5% visent à soutenir la campagne agricole, par la fourniture d'intrants (semences et engrais). 7,7% des dépenses ont consisté en distribution de vivre dont 1,7% pour l'amélioration nutritionnelle des enfants.

5.3 Les mesures fiscales d'atténuation des prix, assez semblables à celles qui ont été mises en place dans les autres pays de la région, bénéficient principalement aux urbains. Elles consistent en subventions sur le gaz et l'électricité qui mobilisent 57 % des ressources fiscales, sur le riz, les huiles alimentaires, ainsi qu'en réductions de taxes et de tarifs douaniers (lait, blé, farine,) et en baisse de fiscalité sur les salaires.

5.4 Pour le secteur agricole, des mesures palliatives ont été prises sous la forme de distribution subventionnée de semences, d'engrais, de produits phytosanitaires, d'aliments pour le bétail, d'équipements et de matériel agricole. Le programme de soutien des intrants bénéficierait d'une budgétisation considérable (175 milliards de FCFA, soit près de 390 millions d'USD). La FAO a mis à la disposition du Gouvernement du Sénégal des semences vivrières, des semences maraîchères et des engrais pour une enveloppe globale de 1,23 million d'USD.(saison hivernale 2008/2009 et contre-saison 2009).

5.5 Les options du Gouvernement ont été pour 2008 axées sur: (i) l'accroissement des terres irriguées et des cultures de contre saison, avec pour ces dernières une subvention de 70% sur les intrants; (ii) la réparation des forages.

5.6 Concernant l'aide alimentaire, le PSU a financé la distribution de vivres de soudure, 25.000 tonnes de riz brisé et 8.700 tonnes d'aliments de bétail (10,5 milliards de FCFA) ; le PAM a distribué près de 30.000 tonnes de céréales au profit des ménages ruraux les plus exposés à la soudure. Au total, 77.000 tonnes de céréales, composées de riz et d'aliment de bétail, auront été distribuées gratuitement à 260.000 familles à travers 71 communautés rurales.

5.7 De manière plus spécifique, la prise en charge nutritionnelle et sanitaire des enfants en situation de vulnérabilité a été ciblée. Des efforts ont été consentis par le Gouvernement et le PAM pour la mise en place de 1.600 cantines scolaires dans les régions de Kolda, Tambacounda, Fatick, Louga, Kaolack et Ziguinchor; une extension de cette action est prévue pour 2009 sur les régions de Thiès, Diourbel, Louga et Saint-Louis. Le budget alloué par l'Etat pour les cantines scolaires est passé de 250 millions à 500 millions de FCFA.

5.8 Le PSU prévoit pour les années 2009 et 2010 des mesures plus structurelles, visant à renforcer la sécurité alimentaire par: (i) la maîtrise de l'eau et essentiellement le stockage d'eau de ruissellement dans des bassins de rétention, (ii) un soutien, au secteur de l'élevage, en particulier à la production laitière et à la filière avicole, (iii) la promotion d'activités génératrices de revenus; (iv) l'amélioration du bien-être sanitaire des couches vulnérables et (v) à la promotion de l'habitat social; (vi) la création d'un fonds d'assistance en cas de calamité; (vii) la mise en place de stocks de sécurité pour les ménages et le bétail.

5.9 En termes de mesures d'accompagnement, la mise en place de mécanismes de suivi et d'évaluation de la situation alimentaire doit être assurée. Il s'agit de redynamiser les systèmes d'alerte précoce et de procéder à des évaluations périodiques de la situation nutritionnelle dans les zones à risque.

5.10 L'amélioration de l'accès aux structures de santé et à la prise en charge des urgences ainsi que la promotion d'une extension de la couverture risque maladie aux catégories socioprofessionnelles non présentement prises en compte par le système formel de sécurité sociale sont les différentes mesures envisagées pour une meilleure prise en charge sanitaire des métiers de l'agriculture et de certains groupes vulnérables notamment les personnes indigentes et/ou handicapées, les femmes enceintes et allaitantes, les enfants de moins de cinq ans, etc.

## **B. La GOANA**

5.11 La GOANA, lancée par le Président de la République lors du Conseil présidentiel en 18 avril 2008 vise à atteindre l'autosuffisance alimentaire à très court terme. Le pari de

l'initiative est d'augmenter drastiquement la production agricole locale en multipliant celle du riz par plus de 2,5 dès cette année 2008, faisant passer la production de paddy de 195.000 tonnes produites en 2007/2008 à 500.00 tonnes en 2008/2009 ! Pour le maïs, deux millions de tonnes envisagés, manioc, trois millions de tonnes, par le même mécanisme les quantités de mil, sorgho et fonio devraient passer de 500.000 à deux millions de tonnes ! Idem pour l'arachide, 1 un million de tonnes contre 330.000 tonnes, le coton 60.000 tonnes contre 45.000 tonnes. Pour l'élevage, les objectifs visent une production de 400 millions de litres de lait et 43.500 tonnes de viande.

5.12 Son coût a été estimé par les services du Ministère de l'Agriculture autour de 344 milliards de FCFA pour la seule campagne agricole 2008\2009 dont 32 milliards seraient disponibles sur le budget consolidé d'investissement. Ces coûts, évalués sur la base du coût de l'ensemble des intrants (dont une large part est prise en charge par les producteurs) ne prennent pas en compte la production de lait et de viande, ni les coûts des pluies artificielles. Ils ont fait l'objet d'un appel à la mobilisation de tous les Sénégalais lancé par le Président de la République.

### C. Risques et atouts

5.13 De l'avis de nombreux experts, les objectifs de production, issus de la GOANA ne peuvent pas être atteints dans un délai aussi court, d'autant que le Sénégal ne dispose ni des semences, ni des engrais ni de l'équipement nécessaire. La campagne a de plus démarré tardivement, son organisation s'est heurtée à des nombreuses difficultés: équipement et encadrement insuffisants, indisponibilité de semences de qualité, travaux organisés pour certains dans la précipitation, mal étudiés et précaires. L'implication des membres du gouvernement et des parlementaires dans la campagne - 20 ha chacun - reste limitée. Les pluies aidant, on devrait avec l'actuelle campagne 2008/ 2009 retrouver les niveaux moyens observés au cours de ces dix dernières années.

5.14 La vente d'aliments de bétail subventionnés en saison sèche est devenue structurelle. C'est une bonne opportunité pour l'éleveur, mais qui ne favorise pas suffisamment les gains de productivité des systèmes d'élevage. Il y aurait lieu de mener une politique plus ambitieuse d'exploitation des pâturages naturels (fauchage et stockage des foin), de valorisation des sous-produits et de promotion des cultures fourragères, justifiée par la hausse des prix des aliments du bétail pour intensifier les systèmes de production et diminuer les charges à l'hectare.

5.15 Les mesures fiscales prises pour atténuer les hausses de prix des produits laitiers a essentiellement touché l'industrie de reconditionnement de la poudre de lait importée. La TVA sur les filières locales ayant été maintenue. C'est un aspect qui mériterait d'être inversée puisqu'il conviendrait de favoriser la filière locale. Il faudrait donc privilégier un abaissement de la TVA sur les produits locaux et une imposition d'un niveau de protection aux frontières plus important.

5.16 Les risques à court terme et à moyen terme ne sont cependant pas à négliger. En premier lieu, la baisse du prix du bétail liée au fort déstockage et l'augmentation du prix des céréales provoque une dégradation des termes de l'échange bétail / céréales au détriment des éleveurs. C'est d'autant plus dommageable que la commercialisation du lait en particulier, souffre d'une insuffisance de structures de collecte et de transformation.

5.17 De même, les conditions économiques de la relance de la riziculture restent fragiles. Les analyses de la concurrence riz local / riz importé montrent que la concurrence reste serrée et qu'une baisse des prix internationaux peut compromettre la relance d'autant plus que le riz importé est aujourd'hui détaxé. Soulignons qu'en seulement un mois le prix du riz de brisure sur le marché international a perdu 25 %. Les mêmes incertitudes subsistent sur le prix des intrants

(engrais, gasoil) et en conséquence sur les coûts de production du riz. On se trouve donc dans un environnement économique incertain, instable et volatile, où toutes décisions sur les taxations et les subventions ont des conséquences graves, si elles sont prises trop tardivement ou de façon inappropriée face aux fluctuations internationales des marchés. Rapidité et pertinence sont les maîtres mots de ce pilotage délicat de la relance de la production nationale.

5.18 Concernant le pouvoir d'achat des ménages, la structure du panier de la ménagère montre que c'est l'achat de riz qui en est le premier poste et qu'il pèse plus lourd encore en milieu rural qu'en milieu urbain. Les premières analyses montrent que les baisses des taxes ne sont pas totalement reportées sur les prix aux consommateurs. Il a également été constaté un « rationnement » du riz subventionné sur les marchés.

5.19 Les importateurs sont peu nombreux ce qui peut expliquer la rigidité à la baisse des prix des produits importés liés à la concentration des marchés. Le contrôle des marges des détaillants, par les pouvoirs publics, a pu inciter les commerçants à privilégier des circuits parallèles sur lesquels on a pu observer des prix nettement supérieurs aux prix fixés.

5.20 Il en résulte que le riz subventionné n'est pas disponible pour les populations qui en ont besoin. Outre le renforcement de la transparence des marchés, il serait sans doute préférable de mieux cibler la subvention et donc d'adopter les instruments qui le permettraient comme l'utilisation de bons d'achat cédés à une population soigneusement ciblée. Il faut également considérer que cette approche concilie plus facilement le soutien de la filière locale du riz et celle du pouvoir d'achat des ménages défavorisés.

5.21 D'une manière générale, les mesures d'exception prises dans le cadre du Plan social d'Urgence, par les détaxations et autres, ont privilégiés les populations urbaines, en dehors de tout ciblage. Un ciblage plus orienté aurait pu bénéficier davantage aux populations les plus démunies du milieu urbain ainsi qu'à celles du milieu rural. Ces dernières ont relativement peu bénéficié du PSU.

#### **D. Pilotage et suivi du PSU**

5.22 Le pilotage du PSU est conduit par une commission d'orientation du programme (COP) présidée par le Ministre de l'Economie et des Finances. La Cellule de Suivi des Programmes de Lutte contre la Pauvreté (CSPLP/MEF) en assure le secrétariat et appuie le Ministre dans la préparation technique des réunions de la Commission qui devrait se réunir tous les deux mois.

5.23 Un groupe de travail chargé de l'identification de mesures concrètes a été mis en place, avec la participation de représentants des différents ministères concernés<sup>1</sup>, des partenaires techniques et financiers (Banque Mondiale, FMI, PNUD, FAO, PAM, UNICEF) et de la CSPLP/MEF.

5.24 De bonnes mesures ont été prises, émanant pour la plupart des départements techniques, sans pour autant que leurs interactions et leurs impacts aient pu être clairement mesurés.

5.25 La filière laitière basée sur le lait produit localement a doublement souffert de la flambée des prix. Elle subit, d'une part l'abaissement des taxes à l'importation qui étaient déjà trop faibles avant la crise et d'autre part, le renchérissement des intrants d'élevage qui ont fortement pesé sur leur accessibilité pour les éleveurs ou sur les coûts d'exploitation de ceux-ci. S'y ajoute l'important déstockage du cheptel qui a induit une baisse relative des prix laquelle a

---

<sup>1</sup> Commerce, Agriculture, Santé, Famille, Energie, Elevage, Hydraulique, Economie et Finances et directions DGF, DPPE, DCEF, ANSD, CEPOD, DGD, DGID.

bénéficié aux consommateurs. Par ailleurs, les possibilités de valorisation du lait local buttent sur d'importantes lacunes dans l'organisation de la collecte, sur les difficultés de lissage saisonnier de la production et sur l'accessibilité aux marchés des villes secondaires. La production laitière n'a donc pas pu bénéficier de la hausse des prix pourtant essentielle pour son soutien et celui du revenu des producteurs.

## **6. PLAN INTER - AGENCE D'APPUI A LA SECURITE ALIMENTAIRE 2009-2012**

### **A. Outils de pilotage interministériel**

6.1 Le constat le plus évident montre qu'il faudra prendre en compte une fébrilité très forte des marchés, sujets à de fortes fluctuations. Les conséquences en sont importantes, tant pour la gestion des budgets publics que pour la prévisibilité des financements et la rentabilité des investissements pour les producteurs. A cela, il faut ajouter la croissance des désordres climatiques qui s'ajoute au premier phénomène pour ajouter de l'incertitude. Il faut également s'attendre à une tendance à la hausse du prix des matières premières, de l'énergie et de l'eau, même si le rythme en demeure un pari. La croissance démographique et les changements dans la structure de la demande et la diminution de la disponibilité des ressources en sont les principaux fondamentaux. La compétition pour ses ressources sera forte et se fera au bénéfice du meilleur offrant. Par exemple, la production végétale sera affectée à un usage énergétique, alimentaire de premier degré ou à l'affouragement du bétail, fournissant des protéines de second degré. Faut-il ajouter les effets probables de la tourmente financière qui risque de s'ajouter ou de prendre le relais du choc causé par la flambée des prix des produits alimentaires.

6.2 Il y a lieu de minimiser les effets négatifs de ces phénomènes tout en profitant de ceux-ci pour donner un nouvel élan au développement rural, susceptible d'entrer dans une nouvelle dynamique. Il faut: (i) adapter la stratégie de développement rural à son nouveau contexte; (ii) développer des instruments pour donner un maximum de prévisibilité aux producteurs; (iii) anticiper les crises et les pénuries pour les populations urbaines, mais aussi pour les populations rurales vulnérables, qui n'ont pas un volant suffisant pour faire face aux aléas répétés ou d'une ampleur trop importante (la flambée des prix a purgé les réserves et malmené les finances publiques); (iv) gérer l'offre, revalider les stocks et accroître le niveau de réserve, en particulier les réserves des producteurs et de leurs associations (coopératives et groupements féminins), (v) organiser les filières en particulier sur les éléments les plus limitants et mieux partager la valeur ajoutée.

6.3 Le suivi de ces actions nécessite une intervention forte de l'Etat et la mise en place d'un mécanisme de suivi et de surveillance, qui permettent une réaction rapide susceptible d'anticiper les nouvelles données, de guider la politique de relance de l'agriculture, tout en protégeant le pouvoir d'achat des groupes vulnérables.

6.4 Cet outil dépasse le cadre du Plan inter-agence et est dans la présente conjoncture, nouveau au Sénégal. Il tend à optimiser les politiques agro-sylvo-pastorales, les politiques alimentaires, les politiques commerciales et les politiques sociales. Il effectue un suivi global des impacts des mesures prises tout en arbitrant les exercices budgétaires et financiers.

6.5 Par ses qualités, il doit concilier une capacité d'analyse de la situation, d'arbitrage entre des intérêts contradictoires et mettre en cohérence la large palette de « besoins ». Il faut absolument ajouter à ces qualités une capacité de réaction rapide et la capacité d'induire les décisions aux plus hauts niveaux. La situation d'instabilité inédite de la conjoncture économique, les désordres climatiques, l'adaptation des comportements des acteurs, nécessitent en effet des décisions rapides, souples et pertinentes.

6.6 Ce pilotage vise à: (i) maintenir la sécurité alimentaire des populations les plus vulnérables; (ii) réguler le marché et assurer la compétitivité des productions locales face aux importations; (iii) reconquérir de manière substantielle l'autosuffisance alimentaire (compte tenu également de la balance commerciale) et relancer l'ensemble des filières; (iv) permettre la réaffectation des financements des différents volets politiques (appui à l'agriculture, à l'élevage, distribution de vivre, subvention...) selon la conjoncture économique et les changements climatiques.

6.7 Il nécessite la disponibilité d'informations qui permettent d'évaluer les situations et qui permettent de mesurer l'impact des décisions et mesures prises par rapport aux différents facteurs à savoir: (i) la disponibilité et l'accessibilité alimentaire et le niveau de vulnérabilité; (ii) la production nationale et la disponibilité des facteurs de production (semences, engrais, matériel, fourrages et autres aliments pour le bétail, financement...); (iii) l'équilibre budgétaire et les réserves en devises, (iv) les termes de l'échange entre les productions locales et la «compétitivité» entre celles-ci et les produits de substitution importés. Ceci suppose, entre autres, le suivi permanent des prix des produits importés, des produits alimentaires locaux, des comptes d'exploitation des producteurs, de la situation agro-météorologique et de l'évolution climatique.

6.8 Ce système de pilotage<sup>1</sup> comprend 4 modules en fortes interrelations et une unité centrale de pilotage. Trois des modules (voir schéma) correspondent aux objectifs: (i) la disponibilité des produits alimentaires, (ii) l'aide aux populations vulnérables par le maintien du pouvoir d'achat et l'aide alimentaire et nutritionnelle, (iii) la relance de la production et le soutien à l'agriculture familiale. Le quatrième module prend en compte le budget de l'Etat et les réserves en devises de la Banque Centrale.

- **Module 1: Disponibilité alimentaire.** L'enjeu est ici l'approvisionnement en produits alimentaires. Il s'agit de déterminer la demande globale et l'offre globale en produits « stratégiques ». L'optique est orientée vers la gestion de l'offre en optimisant les volumes à importer compte tenu de l'évolution de l'offre intérieure. Dans ce contexte de fortes variabilités, tant des marchés internationaux que de la production agricole domestique, la gestion des stocks de sécurité en constitue l'élément tampon. Il faut donc rassembler toutes les informations sur les stocks disponibles (dont les stocks de sécurité), la présence de produits en quantité suffisante sur l'ensemble du territoire. Il est indispensable de prévoir la production domestique et d'y ajuster les différents types d'importations (aide alimentaire, importation commerciale). Beaucoup de ces informations sont déjà disponibles comme les statistiques douanières et portuaires. L'ARM dispose également d'un SIM, mais il n'est pas exclu qu'il soit nécessaire de réaliser des enquêtes spécifiques sur certaines filières.
- **Module 2 : Suivi de la vulnérabilité.** Ce module se focalise sur l'évolution du pouvoir d'achat des ménages ainsi que sur l'évolution et la détermination des groupes vulnérables. Les informations sur le sujet sont collectées par les enquêtes principalement organisées par le PAM, par les observatoires du CSA (ZAR et SIM) et du CNSA. L'indice des prix à la consommation (Ministère de l'Economie et des Finances) permet de suivre partiellement l'efficacité des mesures macroéconomiques en termes de pouvoir d'achat et de transmission des prix. Cet indice devra être complété par un observatoire spécifique sur la transmission des prix. Les systèmes d'information existants devront être améliorés (meilleure complémentarité, pérennité des moyens pour les enquêtes et d'outils d'analyse, harmonisation des données... Un volet lui est réservé dans le Plan inter Agences

---

<sup>1</sup> Voir schéma du système de pilotage en page xx.

(Voir le point (i) Appui au renforcement du Système d'alerte rapide du Sénégal en vue du suivi de la sécurité alimentaire et de l'état nutritionnel) et complété (transmission des prix).

- **Module 3 : Suivi de la relance de la production.** Il s'agit ici de suivre la chaîne des valeurs des principales filières: riz, céréales locales, arachide, lait local et productions fourragères. Les comptes d'exploitation des différents types (grandes, moyennes, petites) seront les éléments clefs du dispositif permettant principalement de juger de la rentabilité des filières locales face aux produits importés. La surveillance des différences de prix entre les céréales locales et importées devra être permanente de même que le ciseau de prix entre les intrants et les produits agricoles nationaux. Des processus d'actualisation seront nécessaires vu la volatilité des prix. La filière laitière en particulier, est orpheline de mesures macroéconomiques qu'il est indispensable de corriger, d'autant plus que les mesures de compensation à la baisse du pouvoir d'achat des ménages, prises dans le cadre de la flambée des prix alimentaire, rentre en conflit avec elle (voir infra § 41).
- **Module 4 : Suivi des impacts sur le budget de l'Etat et les réserves en devise.** Les fortes fluctuations des prix internationaux ont des effets très importants sur les dépenses prévues, que ce soit les opérations de détaxations ou de subvention. Il faut rester dans le cadre des dépenses fixées par la loi rectificative des finances qui prévoit déjà un déficit. Chaque dépense doit donc avoir un maximum d'efficacité et s'ajuster aux contraintes financières, ce qui suppose des calculs en «coûts avantage» dans le choix des mesures à prendre, mais aussi de leur niveau (taux de subvention, taux de détaxation...).

6.9 L'Unité de pilotage, «cerveau» du dispositif, devrait disposer de l'ensemble des informations nécessaires et des analyses réalisées par les 4 modules. Il lui revient de préparer les décisions qui seront prises par les hautes Autorités en fonction des politiques que le Gouvernement a souhaité suivre. Il est indispensable qu'une base de données unique soit constituée et que l'ensemble des services sources et d'analyse utilise une plateforme identique et des interfaces communes dont les mesures et les indicateurs sont homogénéisés. Pour cet aspect, en particulier, l'intervention de l'Agence Informatique d'Etat (AIE), qui dispose des ressources nécessaires, s'impose.

6.10 Ses objectifs seront de: (i) simuler les décisions. La complexité des effets des différentes mesures nécessite des modèles informatisés d'aide à la décision permettant de mieux ajuster les niveaux de taxation et de subventions; (ii) proposer l'activation des instruments aux frontières tels les DD, TCI, les sauvegardes, mesures antidumping, protections sanitaires et phytosanitaires; proposer les taux de TVA et subventions; (iii) réorienter les mesures suivant les évolutions de la conjoncture et savoir réaffecter les financements de différents types de mesures; (iv) évaluer l'impact des différentes mesures sur les différents objectifs: accessibilité alimentaire, budget, relance de la production, vulnérabilité, afin de tirer les leçons de l'expérience et de renforcer à terme l'indépendance alimentaire.

6.11 Ce système de pilotage est un élément indispensable pour sécuriser l'environnement économique de la relance de la production. L'enjeu à moyen terme est de réduire la dépendance du Sénégal aux importations et de limiter à l'avenir la vulnérabilité du pays aux aléas des marchés internationaux.

6.12 Il est souhaitable pour sa bonne marche: (i) de consulter les organisations paysannes, de préférence organisées nationalement, les opérateurs, de préférence organisés en interprofessions de filières, ainsi que les représentants des consommateurs en amont des décisions prises dans le cadre de l'unité de pilotage. Cette concertation est très utile pour valider certaines

données, surtout avant les prises de décisions touchant directement ou indirectement la rentabilité des filières nationales; et (ii) d'y associer, dans un climat de confiance réciproque et de transparence, les partenaires techniques et financiers.

6.13 Le pilotage nécessite l'utilisation de divers outils qui permettrait de mieux gérer les instruments de protection aux frontières. Par exemple, le logiciel WITS « World Integrated Trade Solution » disponible sur le site web de la Banque Mondiale offre des outils d'analyse et de simulation des impacts des modifications tarifaires. Un modèle de simulation et de pilotage des mécanismes spéciaux de sauvegarde a été testé avec des représentants de l'administration sénégalaise issus des Ministères du commerce, des finances et de l'agriculture. Il pourrait aussi être utilisé. Il faut toutefois garder à l'esprit que le plus difficile est de rester en phase avec la réalité, ce qui demande un suivi précis des réactions des groupes en présence (l'élasticité de la demande, la transmission effective des variations de prix...) L'amélioration du système d'alerte rapide devrait pouvoir contribuer à la mise en place d'un système de suivi plus fiable.

### **B. Objectifs et priorités d'actions du Plan inter-agences**

6.14 L'objectif global du Plan inter - agences d'appui à la sécurité alimentaire vise à atténuer l'impact de l'actuelle crise, à combattre, en appui à la GOANA, l'insécurité alimentaire par des investissements structurants en faveur des groupes vulnérables. Il ouvre la voie à un nouvel engagement des PTFs et répond aux préoccupations à la base des organisations paysannes.

6.15 Quatre axes d'intervention sous-tendent la démarche du Plan:

- (i) Des mesures macro-économiques de protection ciblées sur les consommateurs et les populations vulnérables des milieux urbain et rural;
- (ii) le suivi de la situation alimentaire, la prévention et le traitement des crises grâce à la mise en place d'un système d'alerte précoce décentralisé, en appui aux services traditionnels de suivi de la campagne et de la sécurité alimentaire, mieux coordonnés et complémentaires dans leurs rôles respectifs;
- (iii) l'accroissement des productions agricoles, par le biais de la promotion d'activités productives intégrées par zones agricoles et leur valorisation;
- (i) + (ii) + (iii) le renforcement du système de pilotage multifonctions pour la protection sociale des populations vulnérables et la compétitivité des filières nationales.

6.16 Le Plan appuie à la fois les programmes de la GOANA, les initiatives ministérielles récentes mais aussi les initiatives conjoncturelles liées aux crises alimentaires menées par les partenaires et les organisations paysannes. Il est une réponse à la demande des bénéficiaires, au niveau de l'urgence et de la production en matière de sécurité alimentaire. Il appuie la mise en place d'un nouvel outil de pilotage des politiques agro-sylvo pastorales et de suivi de l'insécurité alimentaire. Il utilise la crise de manière pro-active pour appuyer la transformation des politiques agricoles et commerciales ainsi que les méthodes de protection sociale. Il renforce la résistance aux futurs chocs par des investissements appropriés dans l'agriculture<sup>1</sup> à petite échelle pour sa transformation dynamique.

6.17 Les Nations Unies et en particulier le PNUD, en charge de la coordination des aides ont un rôle clé de leader à jouer pour mobiliser les PTFs, accompagner le gouvernement dans ces nouvelles politiques, aider les ruraux à monter leur projet de développement, par des investissements appropriés, protéger le pouvoir d'achat des populations les défavorisés.

---

<sup>1</sup> Considéré ans un sens large agriculture, élevage, pêche, foresterie

### C. Les quatre axes d'intervention du plan inter-agences

6.18 A ces quatre axes d'intervention correspondent quatre volets d'actions

#### **Volet I « Mesures politiques pour le maintien du pouvoir d'achat »**

6.19 *Objectifs du volet:*

- (i) Protéger les consommateurs et notamment les plus vulnérables.

6.20 Pour répondre à cet objectif, le volet s'appuie sur la mise en place de mesures macro-économiques de protection ciblées.

#### ***(i) Des mesures macro-économiques de protection ciblées sur les consommateurs et les populations vulnérables des milieux urbain et rural***

6.21 Le Gouvernement ne pourra probablement pas reconduire l'ensemble des mesures de protections prises en 2008. Il aura probablement à protéger, avec l'appui des partenaires, les populations les plus vulnérables pour leur sécurité alimentaires et la paix sociale du pays. Il pourrait, à ce sujet, pour les populations les plus vulnérables, être octroyé des cartes de rationnement, distribué du cash ou vendu des denrées à des prix de référence etc. Le Gouvernement, dans une optique de reconquête des marchés intérieurs, veillera néanmoins, à adapter les niveaux de taxes à l'importation appliquées aux produits alimentaires, en particulier pour le riz, de manière à assurer la compétitivité des filières nationales.

6.22 En conséquence, les taxes à l'importation du riz devraient s'adapter au prix mondial. Si le prix du riz reste élevé (par exemple 600 / 650 USD par tonne), les taxes peuvent se maintenir à un niveau peu élevé. Par contre s'il redescend en dessous d'un certain seuil, il convient de les relever afin de ne pas pénaliser les producteurs locaux et assurer des rentrées fiscales.

6.23 Le maintien de l'abaissement des taxes sur le lait se justifie plus difficilement au regard des dommages que les importations de poudre de lait causent à la filière basée sur le lait local et à l'absence de soutien dont celle-ci bénéficie. Le Gouvernement pourrait jouer sur plusieurs instruments: application de droits de douane plus élevés, application de droit compensateur si le lait importé a bénéficié de subventions, attribution du statut de produits sensible (APE) et de produit spécial (futur Accord sur l'agriculture de l'OMC). Il serait opportun de jouer sur un contingentement des importations qui serait attribué à la filière basée sur le lait en poudre. Les deux filières laitières (celle basée sur la poudre de lait importée, l'autre sur le lait local) devraient être différenciées et se voir appliquer un taux de TVA spécifique (basé, par exemple, sur une indication géographique protégée).

6.24 L'outil de pilotage proposé (voir § 6.1) est ici entièrement justifié (coût estimé 400.000 USD, voir § 6.87).

#### **Volet II « Renforcement de la sécurité alimentaire par la mise en place d'un système d'alerte rapide, de prévention et de gestion des crises alimentaires, la reconstitution des stocks, l'accroissement des mesures de protection sociale »**

6.25 *Objectifs du volet:*

- (i) Renforcer les mécanismes de surveillance et d'alerte rapide mis en place au niveau du Commissariat à la sécurité alimentaire et du Secrétariat exécutif du Conseil national à la sécurité alimentaire;
- (ii) participer à la reconstitution des stocks alimentaires en coopération avec les opérateurs et les producteurs pour contrebalancer les pénuries alimentaires et la

- volatilité des marchés, encourageant les communautés locales à concevoir des réserves alimentaires sur une base communautaire;
- (iii) apporter une aide d'urgence aux populations vulnérables souffrant de calamité;
  - (iv) apporter une aide aux ménages sinistrés, qui n'auront pu au cours des campagnes agricoles reconstituer leurs réserves semencières ou auraient vendu leur cheptel.

6.26 Ce volet se compose de cinq composantes: (i) le renforcement des instruments de suivi des marchés d'alerte rapide et de prévention; (ii) l'augmentation des capacités de stockage et de transport du CSA et la reconstitution et la gestion des stocks de sécurité pour les hommes et les animaux, (iii) le renforcement des capacités des interventions des banques céréalières pour la sécurité alimentaire s'appuyant sur les organisations professionnelles et les groupements féminins; (iv) le soutien nutritionnel et financier aux groupes vulnérables; (v) la distribution d'intrants pour assurer les campagnes agricoles des populations vulnérables.

***(i) Appui au renforcement du Système d'alerte rapide du Sénégal en vue du suivi de la sécurité alimentaire et de l'état nutritionnel***<sup>1</sup>

6.27 Etant donné le manque de données fiables et régulièrement mises à jour sur la sécurité alimentaire et l'état nutritionnel au Sénégal, le PAM en collaboration avec la FAO et le SE/CNSA a réalisé un diagnostic participatif du système d'alerte rapide. Ce diagnostic devrait permettre de renforcer les capacités nationales et décentralisées de suivi de la sécurité alimentaire et de l'état nutritionnel des populations en vue d'anticiper les crises alimentaires et d'induire les réponses appropriées.

6.28 En effet, les réactions aux impacts de la flambée des prix ont été handicapées par les lacunes du système d'alerte rapide. Ainsi, les déficiences des données sur les déficits de production, sur les zones vulnérables, les estimations contradictoires des besoins alimentaires ont suscité des réactions de prudence des partenaires financiers et donc des réponses quelque peu décalées et tardives.

6.29 Les agences des Nations Unies et le Gouvernement ont conduit une évaluation de l'état d'insécurité alimentaire et nutritionnelle dans ce cadre de flambée des prix alimentaires, celle-ci, au cours de son déroulement, a éprouvé les lacunes présentes dans les ressources (humaines et financières).

6.30 Le présent volet alerte rapide du Plan inter Agences sera réalisé en pleine collaboration avec les partenaires gouvernementaux (SE/CNSA – attaché à la Primature, Ministère de l'agriculture, Ministère de la Famille (CSA), Ministère de la Santé, le Programme de renforcement nutritionnel (PRN – Primature), les institutions, et les partenaires régionaux...). Il s'organise sur cinq étapes:

- a) Une mission technique, chargée d'améliorer les indicateurs, les méthodologies, les outils et les mécanismes de coordination, conduite par un consultant basé dans les bureaux du SE / CNSA. Un second consultant de la FAO, spécialisé dans le traitement des données en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle serait chargé de l'intégration des indicateurs nutritionnels dans le système d'alerte rapide aux niveaux national et régionaux;
- b) L'apprentissage du dispositif amélioré, au travers d'ateliers (17) organisés pour renforcer les capacités d'environ 1000 personnes, tant au niveau central et national qu'aux niveaux décentralisés, chargés de la collecte des données, mais également pour d'autres intervenants (ex: ONG locales et autorités locales).

<sup>1</sup> Voir pour détail le document de projet élaboré conjointement par le SE /CNSA, le PAM et la Cellule régionale pour le suivi de la sécurité alimentaire, opération d'urgence et de réhabilitation de l'Afrique de l'Ouest / Sahel.

- c) L'élaboration des situations de référence de l'état de la sécurité alimentaire et de la vulnérabilité ainsi que les données de référence de l'état nutritionnel – CFSVA, SMART.
- d) Le suivi de la campagne agricole par un comité local au niveau de la sous-préfecture
- e) Le suivi de la situation de la sécurité alimentaire et nutritionnelle au travers de 120 sites, ruraux et urbains, de veille. Avant l'installation des sites de veille, une mission serait organisée pour évaluer les mécanismes existants et les ressources disponibles afin de déterminer les ressources additionnelles nécessaires à la collecte, l'analyse et la gestion des données.

6.31 L'amélioration du système d'alerte rapide constitue un élément important dans le suivi de la sécurité alimentaire. Les données recueillies et analysées alimenteront plusieurs des modules du pilotage des politiques agricoles, commerciales et de sécurité alimentaire à mettre en œuvre. Ce pilotage pourrait aussi nécessiter la collecte et la consolidation d'autres données nécessaires au suivi des effets de l'ensemble des mesures qui auraient un impact sur les objectifs poursuivis par le Plan. En particulier, il s'agit de suivre leurs impacts sur l'évolution des revenus des exploitations agricoles familiales et sur la compétitivité des filières. Des efforts d'harmonisation, de coordination et de méthodologie dans la collecte de ces données devraient être consentis et bénéficier de moyens complémentaires. Des synergies seraient à rechercher en particulier lors des études de faisabilité et lors de l'évaluation des sites de veille.

6.32 Le coût de cette composante sur trois ans a été évalué à 3,5 millions d'USD. Son financement serait assuré par l'USAID et plus spécialement par son Bureau d'aide aux catastrophes extérieures (OFDA)<sup>1</sup> (3,2 millions d'USD) et le PAM (300.000 d'USD).

***(ii) Appui à l'amélioration des capacités de stockage et à la reconstitution des stocks céréaliers***

6.33 Cet appui comprend trois types d'actions

- *Augmentation des capacités de stockage et de transport (renforcement de la division commerciale du CSA):* Le Commissariat à la sécurité alimentaire est chargé de l'achat, de la réception, du stockage et de la gestion des produits alimentaires, surtout des céréales. La capacité de stockage du CSA est de 84 000 tonnes. Les magasins sont répartis à travers tout le pays, mais de façon inégale et leur capacité de stockage varie de 500 à 1000 et 2000 tonnes. Trois régions, Kaolack, Fatick et Thiès totalisent une capacité de stockage de 42 000 tonnes; la Casamance, comme la région de Tambacounda, de 3000 tonnes. A Dakar, le CSA utilise un magasin aux Almadies qui lui a été prêté par la Direction de l'élevage. Avec le développement de la ville, l'accès à ce magasin est des plus difficiles. Il est tout indiqué de construire un magasin central de 6000 tonnes à Dakar (zone industrielle/SODIDA) et trois magasins régionaux de 2000 tonnes (Ziguinchor, Tambacounda et Matam) et de renforcer les capacités d'action de l'équipe centrale et des gestionnaires des magasins. Au niveau des régions, l'action du CSA se poursuit, dans le cadre des Comités régionaux et locaux de sécurité alimentaire, grâce à ses Inspecteurs régionaux. Le CSA n'a actuellement que quatre camions de 25 tonnes, acquis sur le fonds commun de contrepartie de l'aide alimentaire. En période de crises alimentaires, cette capacité de transport s'avère insuffisante pour acheminer les vivres à l'endroit et au moment voulu. Il y a lieu d'agrandir ce parc et d'acquérir 6 autres camions mobilisables, tout en ayant toujours la possibilité de louer ou de mobiliser des camions de l'armée (plan ORSEC). Le CSA devrait, en cas de non utilisation, louer ses camions ou ses services de transport. Le financement à rechercher pour cette composante a été estimé à 440 millions de FCFA

---

<sup>1</sup> Office of US Foreign Disaster Assistance

- *Reconstitution et gestion des stocks de sécurité et d'urgence pour les hommes et les animaux* Le stock de sécurité alimentaire de quelque 25.000 à 30.000 tonnes de céréales mis en place dans les années 90 pour la régulation des marchés et limiter les spéculations des commerçants, permettait au CSA d'acheter chaque année des céréales dans les régions traditionnellement excédentaires (Kaolack, Fatick, Tambacounda) pour les revendre au prix du marché dans les zones déficitaires (Saint-Louis, Louga, Diourbel, Thiès). Pour être plus efficace, le CSA devrait reconstituer ces stocks ceux-ci s'étant érodé au fil des années, et le cas échéant porter ses capacités d'intervention à 40.000 tonnes, permettant des achats plus conséquents, notamment de mil et d'être ainsi en mesure de régulariser le marché. Ce stock, qui n'est donc pas destiné à être distribué gratuitement, doit, pour être performant, être géré de façon à connaître une rotation inter campagne agricole. Le Plan inter-agence se propose de rechercher le financement des 10.000 tonnes additionnelles. Le stock d'urgence permet des interventions d'urgence en cas de catastrophes (inondations, incendies, pluies hors saison, disette) et est géré par le CSA, qui devrait avoir à cette fin quelque 12.000 tonnes dans leurs magasins (5 000 tonnes de riz importé, 3 000 tonnes de riz local, 2 500 tonnes de mil, et 1 500 tonnes de maïs. Le financement de ce stock a fait l'objet d'une requête du Ministère de la famille, de la solidarité nationale, de l'entrepreneuriat féminin et de la micro-finance auprès de la BID de 4,2 milliards de FCFA.

***(iii) Transfert de cash flow aux groupements féminins pour la constitution de stocks céréaliers et l'augmentation des revenus.***

6.34 Les réserves alimentaires du Sénégal étant inexistantes et la campagne de commercialisation mal assurée, il s'agit de fournir du cash flow aux groupements féminins structurés des zones ciblées pour acheter globalement 10.000 tonnes de céréales en vue d'assurer la soudure et de générer des revenus complémentaires. L'opération se fera au travers de la Fédération nationale des groupements féminins, de ses démembrements régionaux, départementaux, inter-villageois et villageois qui disposent d'une bonne capacité de gestion (achat de 5 à 15 tonnes par groupement), elle responsabilise des groupements à la base et de leur comité de gestion (950 groupements)

6.35 Cette opération se base sur un ensemble d'actions qui ont été menées avec succès, entre autres avec l'appui du gouvernement norvégien, de l'USAID<sup>1</sup>, du PAM avec Vision mondial<sup>2</sup> et le CRS ainsi que par la FONG et le FIDA<sup>3</sup>. Elle serait conduite par l'ASPRODEB, qui est une organisation de services des organisations de producteurs, expérimentée en matière de procédures financières et de leurs contrôles (formation et suivi financier), en collaboration avec le PAM (sur révision budgétaire de son budget 2009) et le Commissariat à la sécurité alimentaire (CSA) (inspection des magasins, réhabilitation et rééquipement de quelques 50 % des magasins et appui à la fixation des prix rendu magasin (entre novembre et janvier) négociée avec le PAM et la fédération des groupements féminins) et l'appui technique, supervision du Ministère de la famille et de la FAO.

6.36 Ces activités ciblent les groupements féminins dont les membres détiennent la responsabilité de l'alimentation du ménage tant par la génération de revenus que par les achats alimentaires. Des résultats attendus de cette opération, il est attendu que 40 % des groupements féminins structurés des régions de Kaolack, Fatick, Diourbel et Tambacounda (950 groupements – 30 à 50 femmes / groupement) ont stockés dans leurs magasins et ceux de leur Communauté rurale quelques 10.000 tonnes de céréales (mil, maïs), de niébé.

<sup>1</sup> Communauté rurale de Dianaggano–N'Ganda mise en place de banques céréalères gérées par les GFP : construction de magasin de 10 tonnes et mise en place e fonds de roulement sur 2ans (1,65 million de FCFA / banque céréalère

<sup>2</sup> Communauté rurale de Birkelane, six banques céréalères fonctionnelles en place depuis 2002

<sup>3</sup> Projet agro-forestier de Diourbel avec l'Union régionale des associations paysannes de Diourbel

6.37 Les fonctions du stockage dans ce contexte sont celles d'une «banque de céréale» classique. (i) Les achats en début de campagne de commercialisation permettent une meilleure valorisation de la production. (ii) La vente d'une partie des stocks lors de la période de soudure permet de mieux fournir la demande locale à un meilleur prix. (iii) L'un et l'autre contribuent à lisser la variation saisonnière des prix au bénéfice des ruraux. (iv) Le groupement peut également générer une marge suffisante pour pouvoir en réinvestir une partie dans des investissements productifs.

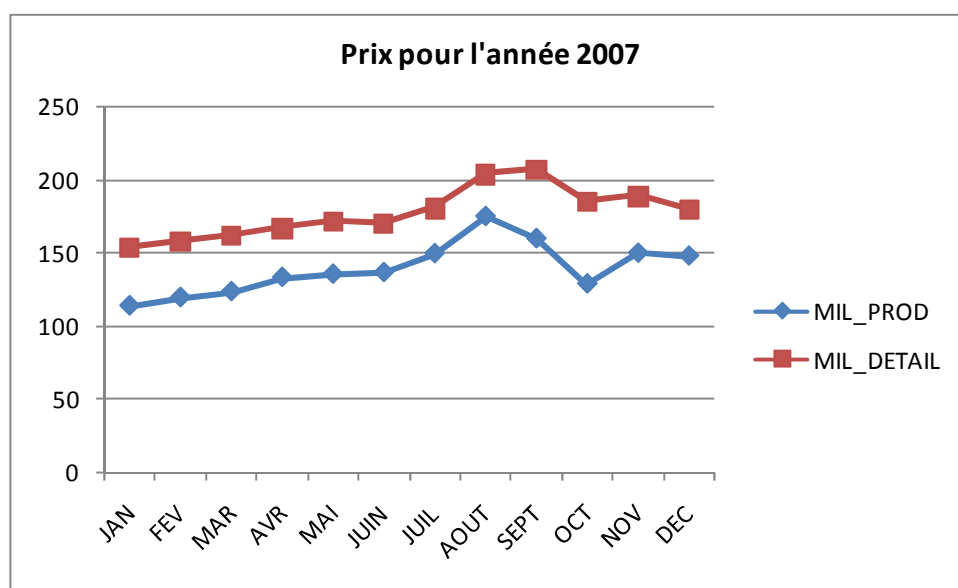
6.38 La détention de stock a une valeur intrinsèque. Détenir des stocks de céréales et de légumineuses, c'est pouvoir bénéficier effectivement de la sécurité alimentaire. C'est l'assurance d'avoir de l'alimentation et également de détenir des semences lorsque la saison des semis arrivera. Pour les ruraux, détenir des stocks évite de dépendre d'un tirage au sort, en cas de pénurie, et donc de se satisfaire du processus de ciblage, qui est pourtant bien nécessaire car aucune agence n'est à même de couvrir la totalité des régions.

6.39 Les stocks locaux constituent également une réserve monétisable et une monnaie d'échange aux mains des ruraux. Il vaut mieux disposer d'un stock alimentaire réel qui soit convertible en monnaie que d'un stock virtuel dont on ne sait rien et dont le fonds est difficilement mobilisable et n'est pas forcément à même d'être converti en stock alimentaire disponible. C'est bien une leçon à retenir de la crise due à la flambée des prix alimentaire.

6.40 *Evolution saisonnière des prix* La variation saisonnière des prix des céréales se découpe en quatre périodes.

- La période 1 (décembre - février) : correspond à la commercialisation de l'arachide -les approvisionnements céréaliers sur les marchés s'améliorent et les prix sont à la baisse.
- La période 2 (février - juin) : correspond à la période de battage des céréales - les prix ont tendance à monter en avril.
- La période 3 (juin à août) : concorde avec la période de soudure qui se caractérise par une forte demande et une faible offre suivie d'une montée des prix.
- La période 4 (août à décembre) : il s'agit de l'annonce de la nouvelle récolte - elle varie en fonction de la configuration de l'hivernage (période transitoire entre deux campagnes) par un déstockage des céréales entraînant une légère baisse des prix ou par un stockage provoquant une hausse de prix.

**Figure 10 Variation saisonnière du prix du mil (au producteur)**



6.41 La différence entre le prix d'achat (prix au producteur) et le prix de vente devrait permettre de dégager une marge suffisante. Cette marge est plus importante si l'on considère la

différence saisonnière de prix. L'achat s'effectue à la récolte lorsque les prix sont bas et la vente pendant la période de soudure, lorsque les prix sont élevés.

**Tableau 12: Variation saisonnière du prix du mil**

|  | JAN | FEV | MAR | AVR | MAI | JUIN | JUIL | AOUT | SEPT | OCT | NOV | DEC |
|--|-----|-----|-----|-----|-----|------|------|------|------|-----|-----|-----|
| Prix du mil au producteur                      | 113 | 119 | 123 | 133 | 135 | 136  | 149  | 175  | 159  | 128 | 149 | 148 |
| Prix du mil au détail                          | 154 | 157 | 162 | 167 | 171 | 169  | 180  | 203  | 207  | 185 | 189 | 180 |
| Différence de prix                             | 40  | 38  | 39  | 34  | 36  | 33   | 31   | 29   | 48   | 56  | 39  | 32  |
| Différence en % du prix au producteur          | 35% | 32% | 31% | 25% | 27% | 24%  | 21%  | 17%  | 30%  | 44% | 26% | 22% |
| Différence de prix si vente pendant la soudure |     |     |     |     |     | 56   | 67   | 90   | 93   | 71  |     |     |
| Différence de prix en %                        |     |     |     |     |     | 49%  | 59%  | 79%  | 82%  | 63% |     |     |

6.42 En pratique, les stocks seront gérés selon les deux principales fonctions. Il y aura une partie du stock qui constituera une réserve de sécurité et une autre partie qui pourra être commercialisée selon d'autres critères. D'une part les opportunités des achats et des ventes (selon les cycle saisonniers et l'évolution des marchés et d'autre part selon la nécessité de « rentabilisation » de l'activité qui peut nécessiter une rotation plus rapide pour générer un chiffre d'affaire plus important avec une trésorerie moins importante. Une rotation plus rapide réduit aussi les risques d'évolution négative des marchés.

6.43 Cela étant, de toute manière une rotation minimale est indispensable pour des raisons de maintien de la qualité du stock. En théorie, le cash devrait pouvoir faire mieux que se maintenir et les opérations pouvoir dégager une marge suffisante de manière à l'utiliser (ou la minimiser) selon les fonctions sociales qui seront celles des groupements engagés.

**Tableau 13: Compte d'exploitation global des stocks céréaliers des groupements féminins (en 1000 FCFA)**

|   |           |
|---|-----------|
| Volume de stockage (en Tonnes)                      | 10 000    |
| Prix d'achat global (en FCFA)                       | 1 133 929 |
| Total ventes globales (de juin à octobre) (en FCFA) | 1 794 967 |
| Marge brute (en FCFA)                               | 661 039   |
| <b>Charges 20%</b>                                  | 358 993   |
| Marge nette (en FCFA)                               | 302 045   |
| Marge nette en %                                    | 27%       |

6.44 Le financement de cette opération - 2 millions d'euros - a été proposé à la Commission européenne (Initiative Barosso).

**(iv) Soutien nutritionnel et financier aux groupes vulnérables**

6.45 Le PAM, intervient en appui au Plan cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement et à la Stratégie de Réduction de la Pauvreté au travers de deux programmes: (i) le Programme Pays 2007-2011, qui se focalise principalement sur les secteurs de l'éducation, par l'amélioration de l'accès des enfants à une éducation de base de qualité, la santé et la lutte contre la malnutrition des enfants de moins de 5 ans; l'amélioration de l'accès des groupes vulnérables à la sécurité alimentaire et l'amélioration de l'agriculture/environnement; (ii) le Programme d'Intervention Prolongée de Secours et Redressement (IPSR) avec des actions spécifiques pour la réinstallation pour les réfugiés et déplacés.



6.46 En réponse aux dernières mauvaises saisons agricoles, aggravées par la hausse des prix des denrées alimentaires (HPF): le PAM a lancé dès Juillet 2008 un Plan d'Action en soutien au PSU<sup>1</sup>, intégré dans l'IPSR sur 2008 et 2009.

6.47 La conception et le ciblage de ces interventions (alimentation supplémentaire, alimentation de protection, etc.) sont élaborés sur la base des enquêtes sur la sécurité alimentaire et nutritionnelles financées par le PAM et réalisées par le Ministère de la Santé et d'autres partenaires<sup>2</sup>. Celles-ci ont révélé des taux de malnutrition aigue globale (GAM) qui dépassent le seuil préoccupant des 10 % dans 9 des 14 districts de santé évalués. Dans deux de ces districts, la prévalence dépasse le seuil d'urgence des 15 % (17,3 % à Matam; 15,3 % à Bakel). Elles se justifient les actions d'urgence programmées sur 2009, qui comprennent:

- **Des nouvelles activités, ciblées sur les ménages les plus vulnérables, comme:**
  - *un projet de cash transfert* et/ou de coupons subventionnés pour ménages urbains démunis pour 200°000 bénéficiaires (3 millions d'USD)
  - *un projet pilote* ciblant 40 000 enfants de moins de 2 ans pour bénéficier *d'une alimentation de protection* (SENMIX, farine enrichie) en utilisant les écoles primaires et préscolaires comme plates-formes dans les zones rurales au taux de malnutrition élevés (4,4 millions d'USD)
  
- **Des actions régulières, étendues à de nouvelles régions,**
  - *des cantines scolaires*, ciblées sur 300 000 enfants supplémentaires du primaire et du préscolaire (ANCTP), portant ainsi les effectifs à près de 600 000 enfants selon un mécanisme de ciblage qui est élaboré et géré avec le Ministère de l'Education et ses structures décentralisées régionales et départementales. (13 millions d'USD dont 5,1 millions d'USD HPF);
  - *Vivres contre travail pour des ménages ruraux pauvres* des zones en insécurité alimentaire pour près de 350°000 bénéficiaires dont 120°000 HPF (4,9 millions des distributions générales de vivres en période de soudure d'USD dont 1,7 million d'USD HPF)
  - *Vivres pour éducation nutritionnelle* destinées aux femmes enceintes et mères allaitantes des zones en insécurité alimentaire, près de 250.000 bénéficiaires dont 120°000 HPF (1,6 millions d'USD dont 0,7 million d'USD HPF), renforçant les programmes initiés pendant la période de soudure 2008.
  
- **Des activités reconduites, comme:**
  - aux ménages ruraux les plus vulnérables, quelque s 10.000 bénéficiaires, réinstallation en Casamance,
  - un projet ionisation du sel, en appui à quelques 12°000 petits producteurs dont les opérations sont menées par des coopératives de producteurs de sel essentiellement féminines <sup>3</sup> devraient aussi être étendues pendant la période de soudure en 2009.

6.48 Bien que le Sénégal soit un des plus grands producteurs de sel en Afrique de l'Ouest, 36 pourcent des ménages n'ont toujours pas accès au sel iodé. Cela signifie que 85,000 enfants naissent chaque année en état sensible aux lésions cérébrales à cause d'une carence en iode. Paradoxalement, la disponibilité et l'accès au sel iodé sont encore plus bas dans les zones

<sup>1</sup> Voir détails dans les matrices des filets sociaux de sécurité du PAM à la fin du rapport.

<sup>2</sup> L'enquête de sécurité alimentaire en situation d'urgence (ESASU), réalisé en Août 2008 en milieu rural par le PAM en collaboration étroite avec les structures nationales; enquêtes nutritionnelles réalisées avec l'appui de l'UNICEF (SMART)

<sup>3</sup> 9.000 petits producteurs des régions de Dakar, Kaolack, Fatick, Saint Louis

productrices de sel où les petits producteurs sont localisés. Le PAM et Ministère de l'industrie se sont unis dans la promotion de la production et la consommation du sel iodé, à travers des dons du Canada au PAM à la hauteur de 1,4 million d'USD.

6.49 Avec une fourniture significative d'équipement et d'assistance technique, près de 74,000 tonnes de sel adéquatement iodé sont produites par ces coopératives. Ce projet rentre également dans la stratégie de réduction de l'impact des prix élevés sur les ménages, le projet étant source de revenu. Tous les besoins du PAM en sel iodé sont achetés localement à travers des grossistes. Depuis 2008, le bureau pays du PAM étudie la



▪ **Des activités spécifiques à développer en réponse à la hausse des prix**

- ***un programme de transfert de cash en milieu rural*** pour les ménages ruraux pauvres, à préciser sur la base d'une étude de vulnérabilité. (100 USD par ménages pauvres). (25°000 bénéficiaires, 3,12 million d'USD)
- ***un programme d'épargne pour le changement***, à mener avec quelque 400 groupements féminins dans 400 villages à sélectionner parmi les plus vulnérables (1,0 million d'USD)
- ***un programme de stocks villageois*** pour aider en particulier les groupements féminins à reconstituer leurs stocks dans une optique de sécurité alimentaire d'épargne (voir détails au paragraphe 6)
- ***un programme d'alimentation supplémentaire destiné aux enfants de moins de cinq ans*** souffrant de malnutrition modérée aigüe ainsi que les femmes enceintes et allaitantes. Pour cette action, le PAM prend en charge chaque mois 35 000 enfants malnutris aigus modérés des zones rurales afin de les empêcher de basculer dans la malnutrition sévère. L'activité a démarré en septembre 2008, pour une durée de quatre mois. Les rations quotidiennes distribuées aux bénéficiaires sont à base de farine enrichie achetée localement. (SENMIX);
- le ***renforcement du programme de vivres contre travail*** dans les zones d'insécurité alimentaire pour quelques 120°000 bénéficiaires (activité de renforcement de la sécurité alimentaire, appui aux initiatives nationales et régionales <sup>1</sup>)
- ***la poursuite de l'alimentation complémentaire aux groupes vulnérables*** modérément malnutris <sup>1</sup>, 35°000 bénéficiaires (1,8 million d'USD)
- la réintroduction d'une collation matinale dans les cantines scolaires des écoles primaires et préscolaires (3,3 millions d'USD)

6.50 Le PAM accorde également une grande part de son assistance au renforcement des capacités institutionnelles. Par ailleurs, dans tous les programmes, l'engagement renforcé en faveur des femmes est repris de façon transversale et représente une grande priorité

6.51 Le budget ISPR du PAM - impact des prix élevés était pour l'année 2008 de 11,66 millions d'USD bénéficiant à 540.000 personnes, celui-ci de l'année 2009 a été estimé à 27,8 millions d'USD touchant plus de un million de bénéficiaires. Le financement d'une part de cette opération sur l'année 2009 – 6,7 millions d'euros - a été demandé à la Commission européenne (Initiative Barosso).

**(v) Distribution d'intrants aux ménages sinistrés pour assurer leurs campagnes agricoles**

6.52 La FAO, en accord avec les autorités concernées et en concertation avec les agences des Nations Unies continuerait d'intervenir en faveur de petits producteurs, qui n'auraient pas pu,

<sup>1</sup> Travaux d'aménagement hydro-agricole, reboisement, grande muraille verte, etc.

pour diverses causes (conséquences des inondations de l'hivernage 2008 / 2009 sur Kédougou / Tambacounda, attaques cryptogamiques, acridiennes, etc.) reconstituer leurs réserves semencières ou acquérir les intrants agricoles indisponibles ou financièrement inaccessibles (semences, engrais, aliments pour le bétail, poussins et petits ruminants, vaccins) pour repartir sur une base durable. Ces populations pourraient dans bien des cas (poches de vulnérabilité) avoir besoin de rations du PAM en début de campagne, pour ne pas consommer les semences distribuées, et durant la campagne (food for work). Le financement recherché pour ces interventions est annuellement de l'ordre de 1,375 million d'euros. Il pourrait être assuré pour les années 2009 et 2010 par la Commission européenne (Initiative Barosso).

6.53 L'ensemble de ces opérations sur le volet II renforcent le Commissariat à la sécurité alimentaire, le Secrétariat exécutif du CNSA et les groupements féminins structurés. Le coût des composantes de ce volet s'élève à 20,1 milliards de FCFA (40,2 millions d'USD).

**Volet III «Nouvelles activités productives»** Ce volet complète les actions en cours inscrites et financées dans le cadre du PTIP et conforte, par des investissements à petite échelle adaptés aux exploitations familiales, dans une vision à moyen terme de la GOANA.

6.54 **Objectifs du volet:**

- (i) Améliorer les filières semencières et l'approvisionnement en intrants;
- (ii) accroître les productions agricoles et animales par des investissements adaptés à l'exploitation familiale et aux filières;
- (iii) améliorer la lutte contre les épizooties et endémies du petit élevage;
- (iv) accroître le revenu des femmes et des groupements féminins par la gestion de l'eau et des terres;

6.55 Pour répondre à ces objectifs, ce volet, qui renforce le rôle et responsabilise les organisations paysannes dans la gestion de leurs projets, aura six composantes orientées plus spécialement sur les groupes vulnérables, les plus touchées par la flambée des prix. Elles concernent: (i) la production de semences de qualité par des producteurs semenciers; (ii) l'approvisionnement en intrants; (iii) la diversification et l'amélioration de la productivité des cultures pluviales et irriguées et de l'élevage par le financement à coûts partagés de projets paysan à la demande; (iv) l'appui aux systèmes de mise en marché, de valorisation et d'échange des produits agricoles et de l'élevage; (v) la gestion des eaux et des terres; (vi) la promotion de micro-jardin en milieu urbain.

**(i) Renforcement des filières semencières de proximité.**

6.56 La disponibilité de semences constitue un goulot d'étranglement pour la relance de la production agricole au Sénégal et une contrainte majeure pour tous les producteurs. La production de semence butte elle-même sur l'indisponibilité d'engrais et de matériel. Les filières de semences doivent davantage être professionnalisées et soutenues. L'utilisation des semences de qualité de variétés améliorées peut augmenter le rendement de 35%.

6.57 La stratégie d'intervention consistera (i) pour la production céréalière en zone pluviale, à sélectionner les lignées les plus productives; (ii) pour la production de maïs en zones irriguées à mettre au point des variétés hybrides; (iii) pour la riziculture, à sélectionner des variétés adaptées aux divers écosystèmes pluviaux (bas-fonds, variétés résistantes au sel) et irrigués (variétés à haut potentiel) et répondre à 80% des besoins en semences, (iv) pour l'arachide, à améliorer la sélection des arachides de bouche et permettre un renouvellement au 1/3 des besoins, éliminant du marché les semences tout venant et les semences écrémées produire.

6.58 Le projet renforce les efforts faits, entre autres, par l'ANCAR avec l'appui du PSAOP pour remédier reconstituer le capital semencier (arachide, céréales et autres espèces de diversification). Il vise par le développement des systèmes semenciers communautaires à: (i) reconstituer progressivement un stock de 65 000 tonnes de semences d'arachide certifiées de niveau M1; (ii) mettre à la disposition des producteurs 10 000 tonnes de semences sélectionnées de maïs; et (iii) reconstituer le capital semencier des céréales locales à partir des noyaux génétiques disponibles au niveau de la recherche.

6.59 Pour ces objectifs, le projet s'articule autour de quatre composantes:

- (i) *le renforcement de la recherche* par (a) renforcer le Fond National de Recherches Agricoles par un fond compétitif spécifique pour l'amélioration des plantes (150 millions de FCFA), (b) l'aménagement et l'équipement d'un centre de production de semences de pré base dans la zone du fleuve (1 tracteur de 125 CV + accessoires + minichaîne de conditionnement) (100 millions de FCFA); (c) le renforcement du programme SAHEL de l'ADRAO (50 millions de FCA) ; (d) l'étude et validation de 6 protocoles DHS et 6 protocoles VAT pour les principales espèces cultivées (240 millions de FCFA);
- (ii) le renforcement des services de contrôle par : (a) un programme de formation (150 millions de FCFA); (b) la réhabilitation des laboratoires régionaux et la construction et l'équipement de laboratoires dans les nouvelles régions (Kaffrine, Sédhiou, Kédougou) (500 millions de FCFA); (c) un appui au fonctionnement du service par le relèvement du budget annuel de fonctionnement (200 millions de FCFA);
- (iii) un appui à la production des semences de base et des semences certifiées par: (a) la formation des paysans multiplicateurs en techniques de multiplication et de conservation (600 millions de FCFA); (b) l'équipement d'une chaîne de conditionnement à grand débit à Saint Louis (200 millions de FCFA) et de minichaînes au niveau des départements à fort potentiel de production (280 millions de FCFA); (c) l'équipement de quelques 20 coopératives de production des semences certifiées du bassin arachidier y compris celles encadrées par l'ASPRODEB de tarares à moteur (120 millions de FCFA);
- (iv) un appui au niveau de la distribution par: (i) la mise en place d'un fond pour la promotion des semences certifiées (150 millions de FCFA) et d'un crédit à la commercialisation des semences certifiées (300 millions de FCFA) et (b) le financement d'infrastructures de stockage (3 milliards de FCFA).

6.60 Dans le cadre du projet, les subventions accordées sur les semences devraient être orientée exclusivement vers les semences certifiées; des incitations / motivations pourraient être accordées aux agents du contrôle semencier et de la recherche pour les fixer et faciliter le recrutement du personnel à tous les niveaux d'intervention.

6.61 Le pilotage du projet, placé sous la tutelle du Ministère de l'agriculture, serait assuré par une unité autonome de coordination commandée par un agronome spécialisé en technologie des semences comprenant entre autres des spécialistes des semences, un gestionnaire comptable, un spécialiste en passation des marchés, un spécialiste en suivi / évaluation. Le coût du projet sur quelque quatre années a été estimé à 6,04 milliards de FCFA.

6.62 Dans le cadre de l'Initiative Barosso, en soutien à ce programme; il serait donné un appui spécifique par la fourniture d'engrais et de matériel (semoirs en particulier) aux coopératives semencières mises en place dans le bassin arachidier (essentiellement les semences d'arachide ainsi que des semences de mil, sorgho et maïs) avec l'appui de l'ASPRODEB sous contrat avec l'Union européenne (reconstitution du capital semencier), des services déconcentrés du Ministère de l'Agriculture, des fédérations paysannes de la filière. Cette opération menée avec

l'encadrement de l'ASPRODEB et l'appui technique des services semenciers du Ministère de l'Agriculture et de la FAO, a été évalué à 2,5 millions d'euros.

***(ii) Financement de petits projets paysan à la demande et à coûts partagés***

6.63 En accord avec les ministères concernés et plus spécialement ceux de l'Agriculture et l'Élevage et les organisations de producteurs à la base, il serait financé, pour les campagnes agricoles 2009, 2010, 2011 et 2012, à la demande et à coûts partagés, des petits projets des ruraux au niveau des régions<sup>1</sup>, départements, communautés rurales à hauts risques de vulnérabilité. Ces projets adaptables aux enveloppes financières des PTFs, leur porte d'entrée étant la communauté rurale. Ils sont destinés à financer la diversification aussi bien que l'augmentation de la productivité des exploitations familiales, en fonction des stratégies particulières de chaque « exploitant ». Il ne s'agit pas dans cette composante de cibler des filières particulières, mais de répondre aux initiatives des producteurs familiaux. La destination des financements pourra s'appliquer à du matériel agricole (en ce y compris le matériel d'irrigation), d'élevage (en ce y compris l'acquisition de cheptel plus adapté, d'étables, de vaccins...), de transformation, de stockage et de conservation, de transport, d'intrants, à l'installation de petites unités de fabrication d'aliment ou de pierre à lécher, à l'acquisition de matériel de fauchage, adaptés aux exploitations pour la constitution de réserves fourragères, etc.

6.64 L'accent est ici placé sur la rapidité de réponse aux initiatives, la simplicité de la formulation, la décentralisation des décisions et le contrôle de la procédure. La composante toucherait annuellement 15.000 ménages - (1.000 exploitations par CR), soit 60.000 ménages sur les quatre années du programme. Les demandes de projets seront étudiées et financées au niveau de quelques 60 Communautés rurales (CR) avec l'appui des Conseils locaux de concertation et d'appui aux organisations paysannes (CLCOP) mis en place avec l'appui de la Banque mondiale et de l'ASPRODEB.

6.65 Les demandes de projets seront : (i) collectées et analysées au niveau de la CR par le CLCOP et le Conseiller d'appui au développement rural de l'ANCAR; (ii) approuvées au niveau des régions par un Comité d'Approbaton, sous la tutelle du DRDR et composé de techniciens des services déconcentrés, de l'ANCAR et de représentants des organisations paysannes sur la base d'un manuel de procédure mis en place par l'ASPRODEB dans divers régions.

6.66 La mise en œuvre des projets paysans serait assurée avec l'appui des services déconcentrés des ministères techniques, de l'ASPRODEB et de la FAO. Ils seront accompagnés d'appuis techniques et de formation, en particulier en matière de petite irrigation, d'embouche, de vaccination et de conservation du niébé. Le financement à rechercher est de l'ordre de 12 millions d'USD; sur celui-ci 6 millions d'euros ont été inclus dans le financement sollicité à la Communauté européenne (Initiative Barosso).

***(iii) Amélioration de l'efficacité des filières végétales et animales***

6.67 En concertation avec les partenaires, en particulier le FIDA<sup>2</sup> et l'USAID<sup>3</sup> afin: (i) d'optimiser la répercussion de l'augmentation des prix de marché au niveau des producteurs afin qu'ils en bénéficient et répondent aux besoins du marché; (ii) de favoriser l'accès au marché par les producteurs dans des bonnes conditions; (iii) d'améliorer la sécurité alimentaire aux niveaux national et régional en optimisant les flux de produits. Il s'agira dans le nouveau contexte de reconquête du marché intérieur de considérer, outre l'amélioration des filières déjà prises en compte par le FIDA (céréales sèches, sésame, bissac, poulet fermier, etc.), l'amélioration des filières laitières, conforme aux orientations du Ministère de l'élevage, fruitière et maraîchère,

---

<sup>1</sup> Par exemple Kaolack, Fatick, Diourbel, Matam, Tambacounda, Kédougou, Kolda, Ziguinchor

<sup>2</sup> Projet d'appui aux filières dans le bassin arachidier

<sup>3</sup> Projet en préparation

complémentaire aux actions du PDMAS et l'amélioration des systèmes d'information sur les marchés.

6.68 La filière laitière, en particulier, fait l'objet de toutes les attentions du Ministère de l'élevage. Il s'agirait ici de mettre l'accent sur la collecte et la transformation du lait dans des petites laiteries destinées à l'approvisionnement local, voire des villes secondaires (semi pasteurisation, fromage) et sur la stabulation et l'affouragement des animaux.

6.69 Le coût estimatif de la composante, qui inclut le financement du projet du FIDA est de l'ordre de 50 millions d'USD.<sup>1</sup>

#### *(iv) Appui à la protection zoo sanitaire des espèces à cycle court*

6.70 La mise en œuvre d'un programme de protection zoo sanitaire vise avec l'implication forte du secteur privé et associatif, à créer un environnement propice au développement des productions, notamment chez les espèces à cycle court. Les activités envisagées consistent en : (i) le renforcement du système de veille sanitaire; (ii) l'appui aux unités de veille sanitaires avec la formation d'auxiliaires; et (iii) l'appui à l'organisation des campagnes de vaccination (généralisation de la vaccination contre la maladie de Newcastle et amélioration de la couverture vaccinale contre la peste des petits ruminants).

6.71 Il s'agira ainsi de mettre en place, avec l'appui des services publics, un dispositif géré par les organisations d'éleveurs et les cabinets vétérinaires privés. Le dispositif consistera à sensibiliser les populations, à mieux former des auxiliaires pour la vaccination au niveau des Groupements de promotion féminine (GPF) mais aussi au sein des Directoires régionaux des femmes en élevage. Ces auxiliaires vétérinaires travailleraient en lien avec les cabinets vétérinaires privés pour la fourniture de vaccins, sous le contrôle des services de suivi sanitaire.

6.72 Parallèlement le Programme renforcerait, dans son rôle de suivi, le système national de surveillance épidémiologique (SNSE) et l'acquisition de produits vétérinaires et de vaccins à mettre à la disposition des cabinets vétérinaires privés et des agents de terrain.

6.73 Globalement, le coût de l'intervention dans ce domaine de la protection zoo sanitaire se chiffre à 1,681 milliard de FCFA.

#### *(v) Gestion des terres et des eaux*

6.74 Un des groupes les plus affectés par la flambée des prix est celui des femmes. La promotion de la pratique des cultures maraîchères permettrait non seulement de procurer des revenus à ce groupe par la vente des produits mais aussi d'améliorer quantitativement et qualitativement la nutrition des ménages. Les activités proposées s'appuient sur les actions existantes pour les compléter et les amplifier de manière à améliorer les résultats et résoudre certaines contraintes qui subsistent encore. Cet appui adapté aux zones vulnérables comprend quatre types d'actions:

- *Mise en valeur des bassins de rétention:* Il s'agira, répondant à la demande et fonction des possibilités techniques, d'aménager des jardins maraîchers (5 ha environ) à partir de retenues et d'équiper une trentaine de sites à sélectionner en fonction de la vulnérabilité de la zone et de l'engagement des populations (niveau de mise en valeur). Il serait financé: (i) l'installation d'une motopompe de 150 m<sup>3</sup>/h de débit par site (5 hectares); (ii) le suivi et la formation de quelque 20 exploitants par site (0,25 ha/famille); (iii) les intrants ad hoc au démarrage des opérations (fonds de roulement-1 million de FCFA/hectare). Le coût de cet appui – 150 ha- est de 225 millions de FCFA (1,5 million de FCFA /ha). Si l'on considère

---

<sup>1</sup> Projet FIDA d'appui aux filières agricoles 30,89 millions d'USD sur 6ans (13,85 milliards de FCFA)

que chaque famille comprend au moins cinq personnes, cette composante pourra assurer l'entretien de plus de 700 personnes. Ce qui est important dans les zones chroniquement déficitaires où trop souvent les producteurs sont désœuvrés en saison sèche.

- *Mise en place de petits périmètres collectifs féminins* : Il s'agira d'exploiter des forages ruraux offrant un excédent de débit pour l'exploitation de périmètres irrigués villageois de 4 ha en moyenne, localisés dans le bassin arachidier et la zone Sud-Est pour l'irrigation «goutte à goutte». Selon la Direction de l'hydraulique, plus de 200 forages supporteraient de tels aménagements. Au total, retenant une cinquantaine de forages, quelque 200 ha nouveaux pourraient être aménagés, protégés et mis en valeur dans le cadre du plan. Ces sites bénéficient le plus souvent de la mise en pression au niveau du château d'eau existant et il reste à mettre en place: (i) l'équipement de tête (vannes, filtre, injection de fertilisants (fertilisation), etc.); (ii) la conduite principale qui jouerait le rôle de porte peigne (en diamètre 75 mm); et (iii) les conduites souples de 1'' ou 2'' avec émetteurs incorporés. Sur cette base, le coût d'investissement est de 1,2 million de FCFA par hectare soit un coût global de 240 millions de FCFA; le coût de l'eau, de l'ordre de 30 FCFA/m<sup>3</sup>.
- *Petits périmètres maraîchers collectifs de 3 ha* à promouvoir au niveau des communautés rurales de la vallée du fleuve Sénégal<sup>1</sup>, mis en valeur au niveau de villages par quelque 15 à 20 familles (0,15-0,20 ha/famille). Il est prévu sous ce sous-volet l'installation de quelque 35 périmètres-105 ha (Saint Louis: 45 ha; Matam 30 ha; Tambacounda 30 ha). Le système se composera en général pour un village d'une à deux unités comportant chacune: (i) une motopompe de 5 CV débitant 60 m<sup>3</sup>/heure sous 16 mètres de hauteur manométrique, un bassin de refoulement distribution; et (ii) un canal principal et des rigoles de distribution. Le coût de l'irrigation est estimé à 2,1 millions de FCFA par unité, soit 700 000 FCFA/ha (avec 40 pour cent de contribution des bénéficiaires). A cet investissement de base, il a lieu d'ajouter le coût de la mise en culture estimé à 1 million de FCFA/ha, basé sur l'oignon, la culture principale, la plus répandue avec un cycle par an; le coût d'un abri/séchoir<sup>2</sup> pour le stockage/conservation des oignons, estimés à 20 millions de FCFA pour un abri de 60 tonnes<sup>3</sup> et le coût de l'appui-conseil et suivi à 200 000 FCFA (10 pour cent de l'investissement de base) soit une enveloppe globale de 335 millions de FCFA.
- *Aménagements de bas-fonds de 30 ha (objectifs 180 ha)*. Ces aménagements mis en place par le PSSA dans la région de Kédougou sont destinés essentiellement aux groupements féminins pratiquant la riziculture, et éventuellement des cultures maraîchères sur les berges des bas-fonds, ainsi que la pisciculture. Ils comprennent: (i) un ouvrage principal de contrôle de la crue (digue principale en terre compactée, un régulateur en béton cyclopéen muni de vannes et placé au niveau central de l'écoulement); (ii) des ouvrages secondaires de contrôle des plans d'eau (ensemble de digues secondaires situées perpendiculairement à l'écoulement comme la digue principale, des régulateurs secondaires en béton armé munis de vannes capables de transiter la crue de projet); et (iii) des aménagements à la parcelle (diguettes en courbes de niveau, pré-planage des parcelles et labour d'ouverture). Le coût de l'investissement sur un bas-fond de 30 ha est estimé à 50,99 millions de FCFA environ (soit 1 700 000 FCFA/ha), avec 18 pour cent de participation paysanne et 82 pour cent de financement public. L'aménagement de 180 ha (6 périmètres), l'apport du financement public sera donc d'environ 250 millions de FCFA

#### **(v). Appui au développement de micro jardin en milieu urbain**

<sup>1</sup> Départements de Dagana (4 CR), Podor (10 CR), Matam (8 CR), Kanel (4 CR) et Bakel (13 CR)-région de St-Louis 14 CR; région de Matam 12 CR; région de Tambacounda (13 CR).

<sup>2</sup> Le Sénégal pourrait avec l'appui de l'Etat (limitation des importations) et un minimum d'organisation de la part des maraîchers de la vallée et des Niayes, assurer l'approvisionnement de son marché en oignons, au moins, pendant 8 mois. Les bulbilles assurent une production précoce d'oignons en décembre/janvier/février. Avec la variété : Violet de Galmi (variétés à jours courts), l'on peut récolter en février/mars /avril/mai. La variété Yaakaar, variétés à jours variables, les récoltes s'échelonnent en mai/juin et juillet. Les récoltes de mai juin et juillet peuvent être conservées dans des abris séchoirs 3 à 6 mois, pour étaler l'offre de mise à marché.

<sup>3</sup> Il s'agit d'un abri-séchoir en maçonnerie avec des claies en bois à l'intérieur. L'amortissement du bâtiment est prévu en 20 ans, alors que la durée de vie de claies est estimée à cinq ans. Les claies représentent 20 pour cent de l'investissement.

6.75 Le micro-jardin, développé à l'initiative de la FAO avec l'appui de la ville de Milan<sup>1</sup>, dans certains quartiers des communes de Dakar, apparaît comme un système de production adapté à l'environnement urbain et un outil efficace pour contribuer à la lutte contre la pauvreté et la malnutrition. Il accroît la disponibilité de légumes et en favorise la consommation par les familles avec peu de ressources dans le milieu urbain et périurbain

6.76 Le Plan tend: (i) à renforcer cette initiative, soutenue à Dakar par la ville de Milan et à l'étendre à de nouveaux quartiers de la capitale au bénéfice de quelque 7 000 familles (deuxième phase de la coopération avec la ville de Milan 2009-2013); ii) à étendre cette action dans quelque 20 autres centres urbains de l'intérieur du pays, à raison de 1 000 familles par centre urbain.

6.77 Promotion de micro- jardins. Comme son nom le suggère, il s'agit de tout petits jardins (1 m<sup>2</sup> ou moins) offrant aux habitants de la ville la possibilité de récolter chaque jour des légumes frais et d'excellente qualité principalement pour la consommation de la famille mais aussi pour la vente des excédents. La culture se pratique le plus souvent « hors-sol » et pour certaines espèces (menthe), sans substrat en culture « flottante » directement sur une solution nutritive. L'unité de base d'un micro-jardin est un caisson en bois de 1 m<sup>2</sup> ou de 0,5 m<sup>2</sup> élaboré avec des palettes recyclées. La dimension des unités varie selon les espaces disponibles, la composition et les intentions des familles et la possibilité de commercialisation. Une unité de 10 m<sup>2</sup> permet de dégager des excédents et un revenu d'appoint attrayant. Le coût s'élève pour les frais fixes en moyenne à 6 000 FCFA/m<sup>2</sup> pour les caissons, à amortir sur trois à quatre ans et à quelque 2 500 FCFA par m<sup>2</sup> et par an pour les intrants (semences, eau, produits phytosanitaires et solutions nutritives pour quatre à cinq cycles de culture par an).

6.78 Certains micro-jardins, plus économiques, sont réalisés, sur une bâche imperméable sur le sol, permettent avec les solutions nutritives, adaptées et vulgarisées par le Centre de développement de l'horticulture (CDH) une production intensive de légumes (laitue, basilic, oignon vert, tomate, chou, etc.) de l'ordre de 30 kg de légumes/m<sup>2</sup>/an, qui laisse en cas de commercialisation, (toujours recherchée pour la durabilité de l'opération) un revenu d'appoint apprécié.

6.79 Le coût moyen d'une intervention micro jardin revient par commune (participation de 500 à 1 000 bénéficiaires) à près de 10 millions de FCFA répartis entre investissement pour les caissons (49 pour cent); solution nutritive et intrants divers (24 pour cent) et formation (18 pour cent) appui-conseil et suivi (9 pour cent). Le coût global du programme a été estimé à 2,4 milliards de FCFA, dont 1 milliard de FCFA serait financé par la ville de Milan pour la ville de Dakar.

6.80 La formation des techniciens en micro-jardin de ces projets serait organisée au CDH ou encore en s'appuyant sur un des Centres de formation et d'expérimentation opérationnels mis en place au niveau des Centres socioculturels (CSC) dans les communes des Dakar.

6.81 Le coût de l'ensemble des composantes prévues au volet III a été estimé de manière préliminaire à 42,17 milliards de FCFA (83,4 millions d'USD)

#### **Volet IV: Renforcement du système de pilotage multifonctions pour la protection sociale des populations vulnérables et la compétitivité des filières nationales**

6.82 *Renforcer les outils de pilotage* -La suppression des taxes à l'importation ne devra se maintenir que si les prix internationaux du riz et des autres produits importés restent élevés (par exemple 600 / 650 USD par tonne de riz). S'ils redescendent en dessous de certains seuils, il

---

<sup>1</sup> Accord de coopération Italie/FAO d'appui à la coopération décentralisée entre la commune de Milan et la ville de Dakar

convient de les rétablir afin de ne pas pénaliser les producteurs locaux et assurer des rentrées fiscales.

6.83 Le coût de ce système de pilotage, décrit aux paragraphes. 6.12 et suivants, a été estimé sur 18 mois à 400.000 USD dont 200.000 USD la première année. Les moyens à mettre en œuvre sont principalement de l'expertise nationale et internationale, l'achat de matériel et d'équipements (ordonnateur et logiciels informatiques adaptés aux études prévisionnelles) et un fonds pour, si besoin, des enquêtes complémentaires pour compléter les informations existantes.

6.84 Le coût du Plan inter-agence a été estimé à quelque 68,5 milliards de FCFA (137 millions d'USD) dont pour les opérations d'urgence d'appui à la sécurité alimentaire pour les années 2009 et 2010 quelque 20 millions d'euro proposés au financement de la Communauté européenne (Initiative Barosso)<sup>1</sup>.

**Tableau 14: Coût estimatif du Plan inter agence**

|  | Coût des projets |                 |                    | Initiative Barosso<br>millions d'Euro | Coût total      |                  |
|--|------------------|-----------------|--------------------|---------------------------------------|-----------------|------------------|
|  | millions<br>FCFA | millions<br>USD | millions<br>d'euro |                                       | millions<br>USD | millions<br>FCFA |
| <b>Volet I « Mesures politiques pour le maintien du pouvoir d'achat »</b>                                    |                  |                 |                    |                                       |                 |                  |
| <i>Des mesures macro-économiques de protection ciblées</i>   |                  |                 |                    |                                       |                 |                  |
| <b>Sous total volet I</b>  |                  |                 |                    |                                       |                 |                  |
| <b>Volet II « Renforcement de la sécurité alimentaire par la mise en place d'un système d'alerte rapide,</b> |                  |                 |                    |                                       |                 |                  |
| <i>(i) Appui au renforcement du Système d'alerte rapide du Sénégal</i>                                       |                  | 3,5             |                    |                                       | 3,5             | 1750             |
| <i>ii) Appui à l'amélioration des capacités de stockage et à la reconstitution des stocks céréaliers</i>     |                  |                 |                    |                                       |                 |                  |
| <i>Augmentation des capacités de stockage et de transport</i>  | 440              |                 |                    |                                       | 0,9             | 440              |
| <i>Reconstitution et gestion des stocks de sécurité et d'urgence</i>   | 4200             |                 |                    |                                       | 8,4             | 4200             |
| <i>(iii) Transfert de cash flow aux groupements féminins pour la constitution de stocks céréaliers</i>       |                  |                 | 2                  | 2                                     | 2,6             | 1312             |
| <i>(iv) Soutien nutritionnel et financier aux groupes vulnérables</i>  |                  | 27,8            |                    | 6,7                                   | 27,8            | 13900            |
| <i>(v) Distribution d'intrants aux ménages sinistrés pour assurer leurs campagnes agricoles</i>              |                  |                 | 7                  | 2,8                                   | 9,2             | 4592             |
| <b>Sous total volet II</b>   | <b>4640</b>      | <b>31,3</b>     | <b>9</b>           | <b>11,5</b>                           | <b>52,4</b>     | <b>26194</b>     |
| <b>Volet III «Nouvelles activités productives</b>  |                  |                 |                    |                                       |                 |                  |
| <i>(i) Renforcement des filières semencières de proximité</i>  | 6040             |                 |                    | 2,5                                   | 12,1            | 6040             |
| <i>(ii) Financement de petits projets paysan à la demande et à coûts partagés</i>                            |                  | 12              |                    | 6                                     | 12,0            | 6000             |
| <i>(iii) Amélioration de l'efficacité des filières végétales et animales</i>                                 |                  | 50              |                    |                                       | 50,0            | 25000            |
| <i>(iv) Appui à la protection zoo sanitaire des espèces à cycle court</i>                                    | 1681             |                 |                    |                                       | 3,4             | 1681             |
| <i>(v) Gestion des terres et des eaux</i>  | 1050             |                 |                    |                                       | 2,1             | 1050             |
| <i>(vi) Appui au développement de micro jardin en milieu urbain</i>  | 2400             |                 |                    |                                       | 4,8             | 2400             |
| <b>Sous total volet III</b>  | <b>11171</b>     | <b>62</b>       |                    | <b>8,5</b>                            | <b>84,3</b>     | <b>42171</b>     |
| <b>Volet IV: Renforcement du système de pilotage</b>   |                  | 0,4             |                    | 0                                     | 0,4             | 200              |
| <b>Sous total volet IV</b>   |                  | <b>0,4</b>      |                    | <b>0</b>                              | <b>0,4</b>      | <b>200</b>       |
| <b>Total</b>   | <b>15811</b>     | <b>93,7</b>     |                    | <b>20</b>                             | <b>137,13</b>   | <b>68565</b>     |

<sup>1</sup> Voir détails sur l'Initiative Barosso, en appendice

## 7. SUITES A DONNER

7.1 Les suites qui seront données au rapport de cette mission inter agences dépendent essentiellement des autorités sénégalaises, des partenaires au développement et des suites qui seront données à l'Initiative par la Commission européenne. Au vu des intérêts manifestés par les plus hautes autorités du pays et des partenaires au développement trois scénarios / étapes semblent possibles :

- Une concertation entre les partenaires concernés pour la mise en œuvre de l'Initiative Barosso;
- Une requête du gouvernement pour la mise en place rapide de l'outil de pilotage de l'Initiative, utile à toute politique de régulation des marchés, de sécurité alimentaire et de relance du secteur agricole.
- Une requête du gouvernement pour appuyer les différents départements concernés dans la formulation de l'Initiative d'appui à la sécurité alimentaire 2009-2012, placée dans le cadre d'une politique agricole, basée sur la reconquête du marché. Elle serait dans le cadre de la GOANA un nouvel engagement politique du gouvernement en soutien aux populations rurales et à la sécurité alimentaire. Une telle requête pourrait être adressée au PNUD ou à la Banque mondiale. La formulation avancée d'un tel plan devrait être réalisée par une équipe multisectorielle formée de spécialistes issus des différents départements ministériels impliqués, de la société civile / collectivités décentralisées et de spécialistes internationaux issus et représentatifs de l'ensemble des partenaires techniques et financiers. Suite à celle-ci, il serait organisé un atelier de restitution / concertation, qui devrait préciser les engagements financiers du gouvernement et des partenaires ainsi que concrètement les mécanismes d'intervention
- Un engagement des PTFs à préparer et financer directement des parties / volets du plan inter-agences.



## Sénégal – Initiative en réponse à la flambée des Prix - Mission de concertation et d'évaluation

### Tableau 1 - Matrice «Filets sociaux de sécurité»

Composantes de filet de sécurité pour les populations les plus vulnérables sur le court et moyen termes **PAM (année 2008)**

Toutes les composantes seront coordonnées avec le Ministère de la Famille et les ministères responsables des secteurs de l'éducation, agriculture, santé, etc

| Composantes   | Population cible  | Zones ciblées   | Nbre de bénéficiaires  | Aliments à distribuer/Tonnage  | Budget  | Commentaires   |
|---|---|---|--|--|---|--|
| <b>NOUVELLES COMPOSANTES EN REPONSE AUX PRIX ELEVES*</b>  |   |   |  |  |   |  |
| 1 - Assistance alimentation complémentaire aux groupes vulnérables <b>modérément malnutris</b><br>(Supplementary Feeding) | Enfants de moins de cinq ans, mères allaitantes et femmes enceintes modérément malnutris  | Zones rurales et urbaines à taux de malnutrition aigue élevés, Surtout Matam/Bakel MAG>15% et autres zones MAG> 10% | 35 892   | SENMIX (farine enrichie) 1 077 mt<br>Denrée achetée localement               | 1.8 million US\$  | Mise en œuvre depuis septembre 2008  |
| 2 Alimentation de protection en prévention de la malnutrition des enfants<br>Blanket Feeding                              | Enfants de 6 à 24 mois  | Zones rurales et urbaines à taux de malnutrition élevés   | 40 000   | SENMIX 900 mt<br>Denrée achetée localement                                   | 1.5 million US\$  | Pour cause de financement tardif il y aura un délai probable dans la mise en œuvre de l'activité, démarrage effectif décembre 2008/janvier 2009  |
| * Financement acquis pour les composantes d'alimentation complémentaire et 30% du programme d'alimentation de protection  |   |   |  |  |   |  |
| <b>COMPOSANTES REGULIERES RENFORCEES EN REPONSE AUX PRIX ELEVES**</b>   |   |   |  |  |   |  |
| 3 - Distribution alimentaire gratuite ciblée aux ménages démunis<br>General Food distribution (targeted)                  | <b>Ménages urbains</b> les plus vulnérables (ménages dépendant de l'action sociale, chômeurs, etc.)<br><b>Ménages ruraux</b> les plus vulnérables | Zones en insécurité alimentaire   | 251 000 (41 830 ménages dont familles des enfants et femmes malnutris)<br>10 000 (réinstallation en Casamance) | Céréales : 4 752 mt<br>Légumineuses : 684 mt<br>Huile : 369 mt<br>Sel. 70 mt | 5.7 million US\$ dont en réponse à la hausse des prix (HFP) 5 millions US\$ | Pour cause de financement et achat de vivres tardifs, l'acheminement des vivres se fera après la période de soudure, la composante n'est plus réalisable dans son envergure initial, quelques distributions de moindre envergure |

|  |  |   |  |  |  |  |
|--|--|---|--|--|--|--|
| 5 - Assistance alimentaire dans les écoles primaires et préscolaires ( <b>cantines scolaires</b> ) | Enfants d'âge scolaire 6-12 ans<br>Enfants de 4-6 ans (Ecoles maternelles) | Zones <b>rurales</b> et péri <b>urbaines</b> en insécurité alimentaire, taux de scolarisation bas<br>Zones régulières : Fatick, Kaolack, Tambacounda, Ziguinchor, Kolda | 584 000<br>Dont HFP : 300 000              | Céréales : 6 800mt<br>Légumineuses : 1 701 mt<br>Huile : 1 130mt<br>Sel :283mt | 9.8 million US\$<br>Dont HFP 2.6 mio US\$  | possibles<br>Pour cause de financement tardif et temps de livraison des vivres, il y aura un retard partiel dans la mise en œuvre du renforcement de l'activité, démarrage pour 45 000 enfants de l'extension en 2008, le restant en janvier 2009<br>Extension concerne les régions régulières plus nouvelles régions Matam , Louga, Diourbel, |
| 6- « Food for Work » pour des ménages ruraux pauvres   | Ménages <b>ruraux</b> ;<br><b>Urbains</b> pauvres                          | Zones en insécurité alimentaire   | 396 000 dont 120 000 HFP                   | Céréales : 5 095mt<br>Légumineuses : 511mt<br>Huile : 306mt<br>Sel :62mt       | 5.9 million US\$ dont 1.7 million US\$ HFP | Extension en vue de soutenir production de contre-saison et prévoir la prochaine campagne  |
| <i>**Financement acquis pour les trois composantes</i>   |  |   |  |  |  |  |
| <b>COMPOSANTES REGULIERES***</b>   |  |   |  |  |  |  |
| 7. Vivres pour Education Nutritionnelle  | Femmes enceintes et mères allaitantes                                      | Zones rurales (Fatick, Kaolack, Kolda)  | 120 000                                    | Légumineuses : 572mt<br>Huile : 274mt<br>Sel : 51mt                            | 0.9million US\$                            | Activité ayant été mise en œuvre durant la période de soudure Juillet à septembre 2008   |
| 8. Projet « Iodisation du Sel »  | Petits producteurs de sel  | Zones de production de sel Dakar, Kaolack, Fatick, St Louis   | 9000 petits producteurs dont 75% de femmes |  | 0.2 million US\$                           |  |
| <i>***Composantes entièrement financées</i>  |  |   |  |  |  |  |

## Sénégal – Initiative en réponse à la flambée des Prix - Mission de concertation et d'évaluation

### Tableau 2 - Matrice «Filets sociaux de sécurité»

*Composantes de filet de sécurité pour les populations les plus vulnérables sur le court et moyen termes PAM (année 2009)*

*Toutes les composantes seront coordonnées avec le Ministère de la Famille et les ministères responsables des secteurs de l'éducation, agriculture, santé, etc*

| Composantes  | Population cible   | Zones ciblées   | Nombre de bénéficiaires           | Aliments à distribuer/Tonnage   | Budget  | Commentaires   |
|--|--|---|-----------------------------------|---|---|--|
| <b>NOUVELLES COMPOSANTES EN REPONSE AUX PRIX ELEVES*</b>   |  |   |                                   |   |   |  |
| 1 –Projet Pilote « Cash for Work », Cash transfert et/ou coupons subventionnés (vouchers) pour ménages urbains démunis | Ménages <b>urbains</b> pauvres   | Milieu urbain   | 200.000                           | NA  | 3 million US\$ (limité en attente d'une Cash Policy du PAM) | Etude de faisabilité programmée en janvier 2009 qui viendra compléter étude de faisabilité par UNICEF en cours (fin 2008). Les résultats de d'un Urban Assessment (fin 2008) vont renseigner sur l'assistance en milieu urbain. Démarrage de la mise en œuvre du projet pilote en 2009 |
| 2. Alimentation de protection en prévention de la malnutrition des enfants<br>Blanket feeding                          | Enfants de 6 à 24 mois   | Zones rurales à taux de malnutrition élevés   | 40 000 (janvier à septembre 2009) | SENMIX 2'700 mt<br>Denrée achetée localement                                  | 4.4 million US\$  | Ciblage à déterminer,  |
| <i>*Financement à rechercher</i>   |  |   |                                   |   |   |  |
| <b>COMPOSANTES REGULIERES RENFORCEES EN REPONSE AUX PRIX ELEVES**</b>  |  |   |                                   |   |   |  |
| 3. – Assistance alimentaire dans les écoles primaires et Pré-scolaires ( <b>cantines scolaires</b> )                   | Enfants d'âge scolaire 6-12 ans<br>Enfants de 4-6 ans (Ecoles maternelles) | Zones rurales et péri urbaines en insécurité alimentaire combiné à des taux de scolarisation bas<br><br>Zones régulières : Fatick, Kaolack, Tambacounda, Matam, Ziguinchor, Kolda | 614 000 dont 300 000 HFP          | Céréales : 9 188mt<br>Légumineuses : 2 296mt<br>Huile : 600 mt<br>Sel :382 mt | 13.1 million US\$<br>Dont 5.1 million US\$ HFP              | Extension concerne les zones régulières plus nouvelles régions Louga, Diourbel, de janvier à juin 2009   |
| 4- « Food for Work » pour des  | Ménages ruraux   | Zones en insécurité   | 346 000 dont 120 000              | Céréales : 4 423mt  | 4.9 million US\$ dont 1.7                                   | Activités pour   |

|   |  |  |  |  |  |   |
|---|--|--|--|--|--|---|
| ménages ruraux pauvres  | pauvres ;  | alimentaire  | HFP  | Légumineuses : 438 mt<br>Huile : 261 mt<br>Sel : 55 mt                   | million US\$ HFP                           | augmenter la production agricole<br>Appui à des initiatives nationales/régionales : GOANA, « Grande Muraille Verte »  |
| 5. Vivres pour Education Nutritionnelle   | Femmes enceintes et mères allaitantes                                | Zones rurales Ciblées en concertation avec le programme national de renforcement de la nutrition | 246 000 dont 120'000 HFP                     | Légumineuses : 1215 mt<br>Huile : 525 mt<br>Sel : 102 mt                 | 1.6 million US\$ dont 0.7 million US\$ HFP | Pendant la période de soudure Juillet à septembre 2009,   |
| <b>**Financement acquis : 0.3 million US\$ pour les cantines scolaires</b>        |  |  |  |  |  |   |
| <b>COMPOSANTES REGULIERES***</b>  |  |  |  |  |  |   |
| 6. - Distribution alimentaire gratuite ciblée aux ménages démunis en milieu rural | Ménages ruraux les plus vulnérables                                  | Régions de Kolda et Ziguinchor   | 10 000 (réinstallation en Casamance)         | Céréales : 788 mt<br>Légumineuses : 79 mt<br>Huile : 47 mt<br>Sel : 9 mt | 0.9 million US\$                           |   |
| 7. Projet « Iodisation du Sel »   | Petits producteurs de sel  | Zones de production de sel Dakar, Kaolack, Fatick, St Louis Kolda                                | 12 000 petits producteurs dont 75% de femmes |  | 0.7 million US\$                           |   |
| <b>***Financement acquis pour le projet « iodisation du sel »</b>                 |  |  |  |  |  |   |
| <b>AUTRES COMPOSANTES/IDEES A DEVELOPPER EN REPONSE AUX PRIX ELEVES</b>           |  |  |  |  |  |   |
| Programme Pilote : Direct cash Transfer pour les ménages ruraux pauvres           | Ménages <b>ruraux</b> pauvres  | Milieu rural   | 25000  | NA   | 3.12 millions US\$                         | Programme Pilote « Cash Transfer pour les femmes en période de soudure. \$100 par famille. Axe pouvant faire partir du projet pilote « Cash », selon résultats de l'enquête |
| Projet Pilote « Saving for Change » (Epargne pour le Changement)                  | 400 groupements féminins dans dans 400 villages les plus vulnérables | Milieu Rural   | 400 villages et 8 000 femmes vulnérables     | NA   | 1.0 million US\$                           | 400 groupements féminins seront formés et pourront assumer leur autonomie financière en matière d'une forme d'épargne nouvelle pour les pauvres.                            |
| Stocks villageois/ Banques céréalières/ Warrantage                                | Ménages ruraux pauvres   | Zones en insécurité alimentaire  | 200 banques                                  | Céréales : 2000 mt   | 2 million US\$                             | En collaboration avec le ministère  |

|  |  |   |                          |   |                  |   |
|--|--|---|--------------------------|---|------------------|---|
|  |  |   |                          |   |                  | d'Agriculture, ONG<br>locales et<br>internationales et les<br>communautés rurales   |
| Poursuite de l'alimentation complémentaire aux groupes vulnérables <b>modérément malnutris</b>           | Enfants de moins de cinq ans, mères enceintes modérément malnutris         | Zones rurales et urbaines à taux de malnutrition aigue élevés,<br>Surtout Matam/Bakel<br>MAG>15% et autres zones MAG> 10% | 35 892                   | SENMIX (farine enrichie)<br>1 077 mt<br>Denrée achetée localement           | 1.8 million US\$ |   |
| Renforcement du « Food for Work » pour des ménages ruraux pauvres  | Ménages <b>ruraux</b> pauvres ;  | Zones en insécurité alimentaire   | 120 000                  | Céréales : 1500 mt<br>Légumineuses : 150 mt<br>Huile : 90 mt<br>Sel : 18 mt | 1.7 million US\$ | Activités de renforcement de la sécurité alimentaire ; appui à des initiatives nationales/régionales « Grande Muraille verte », GOANA,... |
| Réintroduction d'une collation matinale dans les cantines scolaires des écoles primaires et préscolaires | Enfants d'âge scolaire 6-12 ans<br>Enfants de 4-6 ans (Ecoles maternelles) | Zones <b>rurales</b> et péri <b>urbaines</b> en insécurité alimentaire combiné à des taux de scolarisation bas            | 614 000 dont 300 000 HFP | SENMIX : 1 875 mt   | 3.3 million US\$ |   |

**Tableau 2.Coût détaillé de l’outil de pilotage du PSU et de l’initiative d’appui à la sécurité alimentaire**

| Objet          | unité   | Cout Honoraire |              |       | Cout indemnités de déplac. |            |       | Cout des voyages |             |       | Frais généraux | Frais directs | Total  |
|----------------|---------|----------------|--------------|-------|----------------------------|------------|-------|------------------|-------------|-------|----------------|---------------|--------|
|                |         | N.jours        | Cout unitair | Total | N. jours                   | Cout /jour | Total | Nombre           | Cout/voyage | Total |                |               |        |
| cadre          | h j     | 300            | 0            | 0     | 30                         | 125        | 3750  | 1                | 2500        | 2500  |                |               | 6250   |
| consult. retr. | h j     | 180            | 300          | 54000 | 30                         | 220        | 6600  | 3                | 2500        | 7500  |                |               | 68100  |
|                |         |                |              |       |                            |            |       |                  |             |       |                |               | 74350  |
| <b>age</b>     |         |                |              |       |                            |            |       |                  |             |       |                |               |        |
| consultant int | h j     | 90             | 400          | 36000 | 90                         | 220        | 19800 | 2                | 2500        | 5000  |                |               | 60800  |
| consultant int | h j     | 30             | 400          | 12000 | 30                         | 220        | 6600  | 1                | 2500        | 2500  |                |               | 21100  |
| consultant nat | h j     | 90             | 160          | 14400 | 10                         | 125        | 1250  | 1                | 200         | 200   |                |               | 15850  |
| consultant nat | h j     | 90             | 160          | 14400 | 30                         | 125        | 3750  | 1                | 200         | 200   |                |               | 18350  |
|                |         |                |              |       |                            |            | 5000  |                  |             | 400   |                |               | 116100 |
| <b>rmation</b> |         |                |              |       |                            |            |       |                  |             |       |                |               |        |
| consultant nat | h j     | 300            | 160          | 48000 | 0                          | 125        | 0     | 0                | 200         | 0     |                |               | 48000  |
| consultant nat | h j     | 210            | 160          | 33600 |                            | 125        | 0     |                  | 200         | 0     |                |               | 33600  |
|                | h j     |                |              |       |                            |            | 0     |                  |             | 0     |                |               | 81600  |
| consultant nat | h j     | 56             | 160          | 8960  | 30                         | 125        | 3750  | 3                | 200         | 600   |                |               | 13310  |
| consultant nat | h j     | 270            | 50           | 13500 | 270                        | 10         | 2700  | 10               | 200         | 2000  |                |               | 18200  |
|                |         |                |              |       |                            |            | 6450  |                  |             | 2600  |                |               | 31510  |
|                | forfait | 1              | 3000         | 3000  | 25                         | 80         | 2000  | 5                | 50          | 250   |                |               | 5250   |
|                |         |                |              |       |                            |            |       |                  |             |       |                |               | 5250   |
|                | forfait | 4              | 4000         | 16000 |                            |            |       |                  |             | 0     |                |               | 16000  |
|                |         |                |              | 16000 |                            |            | 0     |                  |             | 0     |                |               | 16000  |
|                | forfait | 1              | 8000         | 8000  |                            | 0          |       |                  |             | 0     |                |               | 8000   |
|                |         |                |              |       |                            |            |       |                  |             |       |                |               | 8000   |
| EST            | h j     | 19             | 510          | 9690  | 14                         | 220        | 3080  | 2                | 2500        | 5000  |                |               | 17770  |
| TCA/ RAF       | h j     | 20             | 510          | 10200 | 14                         | 220        | 3080  | 2                | 2500        | 5000  |                |               | 18280  |
|                |         |                |              | 19890 |                            |            | 6160  |                  |             | 10000 |                |               | 36050  |
|                | forfait |                |              | 3000  |                            |            |       |                  |             |       |                |               | 3000   |
|                | forfait | 4              | 500          | 2000  |                            |            |       |                  |             |       | 2000           |               | 2000   |
|                |         |                |              |       |                            |            |       |                  |             | 0     |                | 26170         | 26170  |
|                |         |                |              | 0     |                            |            |       |                  |             | 0     |                |               | 40030  |

**Tableau 3: Evolution des productions brutes céréalières par typologie et spéculation en tonnes**

**Evolution des productions agricoles**

| Année   | Mil     | Sorgho  | Mais    | Niébé   | Paddy   | Arachide  | Coton   | Sésame  | Manioc  | Pastèque | Arachide bouche |
|---------|---------|---------|---------|---------|---------|-----------|---------|---------|---------|----------|-----------------|
|         | (Tonne) | (Tonne) | (Tonne) | (Tonne) | (Tonne) | (Tonne)   | (Tonne) | (Tonne) | (Tonne) | (Tonne)  | (Tonne)         |
| 2000/01 | 600 221 | 143 750 | 78 593  | 47 290  | 202 293 | 1 003 506 | 20 378  |         | 132 859 | 110 527  | 58 034          |
| 2001/02 | 556 655 | 149 649 | 108 546 | 31 720  | 243 907 | 887 356   | 34 237  | 3 591   | 138 188 | 127 294  | 56 481          |
| 2002/03 | 414 820 | 116 929 | 80 372  | 12 805  | 172 395 | 260 733   | 39 228  | 2 543   | 106 560 | 220 891  |                 |
| 2003/04 | 628 426 | 189 787 | 400 907 | 34 705  | 231 805 | 440 709   | 54 964  | 15 912  | 181 721 | 398 549  |                 |
| 2004/05 | 323 752 | 126 492 | 400 555 | 11 984  | 232 692 | 602 621   | 39 668  | 24 130  | 401 448 | 275 802  |                 |
| 2005/06 | 608 551 | 143 989 | 399 958 | 92 878  | 279 080 | 703 373   | 45 025  | 31 839  | 281 487 | 241 418  |                 |
| 2006/07 | 494 345 | 121 003 | 181 585 | 52 931  | 212 377 | 460 481   | 52 027  | 25 563  | 120 841 | 225 928  |                 |
| 2007/08 | 318 822 | 100 704 | 158 266 | 40 392  | 193 379 | 331 195   | 45 138  | 4 331   | 308 312 | 150 539  |                 |

Source: DAPS

**Evolution des exportations et des importations agricoles**

| Année   | 2000    | 2001    | 2002    | 2003    | 2004    | 2005    | 2006    | Moyenne |
|---|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| Exportations agricoles  | 267 703 | 273 891 | 273 292 | 251 537 | 232 645 | 236 686 | 246 057 |         |
| Exportations agricoles régionales   | 12 302  | 18 244  | 30 401  | 49 272  | 42 093  | 45 789  | 54 780  |         |
| Taux de croissance des exportations agricoles régionales  |         | 2.3%    | -0.2%   | -8.0%   | -7.5%   | 1.7%    | 4.0%    | -1.3%   |
| Taux de croissance des exportations agricoles   |         | 48.3%   | 66.6%   | 62.1%   | -14.6%  | 8.8%    | 19.6%   | 31.8%   |
| Index de concentration  | 0.87    | 0.87    | 0.87    | 0.88    | 0.89    | 0.89    | 0.91    | 0.88    |
| Année   | 2000    | 2001    | 2002    | 2003    | 2004    | 2005    | 2006    |         |
| Exportations agricoles  | 267 703 | 273 891 | 273 292 | 251 537 | 232 645 | 236 686 | 246 057 |         |
| Importations alimentaires   | 248 862 | 336 111 | 351 814 | 383 623 | 399 137 | 441 031 | 439 098 |         |
| Ratio de la valeur des exportations agricoles / valeur des importations alimentaires              | 1.08    | 0.81    | 0.78    | 0.66    | 0.58    | 0.54    | 0.56    |         |
| Evolution du ratio de la valeur des exportations agricoles / valeur des importations alimentaires |         | -24.2%  | -4.7%   | -15.6%  | -11.1%  | -7.9%   | 4.4%    |         |

**Indicateurs Economiques Clés - 1<sup>er</sup> août 2008**

|   | 2003 <sup>a</sup> | 2004 <sup>b</sup> | 2005 <sup>b</sup>   | 2006 <sup>b</sup>   | 2007 <sup>b</sup>   | 2008 <sup>b</sup> | 2009 <sup>b</sup> |
|---|-------------------|-------------------|---------------------|---------------------|---------------------|-------------------|-------------------|
| Croissance du PIB réel (%)                | 6.5               | 6.2               | 5.1                 | 2                   | 4.6                 | 4.8               | 4.9               |
| Inflation du prix au consommateur (av; %) | -1.4              | 1.8               | 1.3                 | 3.9 <sup>a</sup>    | 6.2 <sup>a</sup>    | 8.4               | 2.6               |
| Exportations de produits fob (USD m)      | 1,257             | 1,509             | 1,578               | 1,556 <sup>a</sup>  | 1,650 <sup>a</sup>  | 2,085             | 2,079             |
| Importations de produits fob (USD m)      | -2,066            | -2,496            | -2,807 <sup>b</sup> | -3,015 <sup>a</sup> | -3,731 <sup>a</sup> | -4,763            | -4,917            |
| Balance du compte courant (USD m)         | -437              | -513              | -651 <sup>b</sup>   | -827                | -1,458              | -1,994            | -2,127            |
| Taux de change (av) Nfa:USD               | 581.2             | 528.29            | 527.47              | 522.89 <sup>a</sup> | 479.27 <sup>a</sup> | 425.95            | 431.55            |
| Agriculture (% du PIB)                    | 655.96            | 655.96            | 655.96              | 655.96              | 655.96              | 655.96            | 655.96            |
|   | 19.4              | 4.3               | 7.5                 | -4                  | 0.8                 | 4.7               | 5.6               |

*a Actual. b Economist Intelligence Unit estimates.*

| <b>DÉTAIL DES MESURES CHIFFRÉES PRISES EN 2008 PAR LE GOUVERNEMENT DU SÉNÉGAL<br/>DANS LE CADRE DE LA PROTECTION DU POUVOIR D'ACHAT DES MÉNAGES</b> |   |                                |                       |                        |
|---|---|--------------------------------|-----------------------|------------------------|
| <b>1. PRODUITS ALIMENTAIRES</b>   |   |                                |                       |                        |
|   | <b>DROITS ET TAXES SUSPENDUS</b>        |                                |                       |                        |
| <b>PRODUIT</b>  | <b>DROITS DE<br/>DOUANE</b>             | <b>TVA A<br/>L'IMPORTATION</b> | <b>TVA INTÉRIEURE</b> | <b>TOTAL</b>           |
| BLÉ   | 2.223.083.513                           | -                              | -                     | 2.223.083.513          |
| RIZ   | 10.767.330.716                          |                                |                       | 10.767.330.716         |
| LAIT  | 1.748.654.576                           | 6.672.827.427                  | 3.225.932.548         | 11.647.414.551         |
| PRÉPARATION À BASE DE LAIT  | 1.441.541.293                           | 5.500.921.575                  |                       | 6.942.462.868          |
| FARINE  | -                                       | -                              | 4.580.049.995         | 4.580.049.995          |
| <b>TOTAL</b>  | <b>16.180.610.098</b>                   | <b>12.173.749.002</b>          | <b>7.805.982.543</b>  | <b>36.160.341.643</b>  |
|   |   |                                |                       |                        |
| HUILES ALIMENTAIRES   | SUBVENTIONS DU 01/03/2008 AU 30/06/2008 |                                |                       | 2.150.892.531          |
| <b>TOTAL</b>  |   |                                |                       | <b>2.150.892.531</b>   |
| <b>2. ÉNERGIE</b>   |   |                                |                       |                        |
|   |   |                                |                       |                        |
| GAZ BUTANE  |   |                                |                       | 32.000.000.000         |
| ELECTRICITÉ   |   |                                |                       | 50.662.573.954         |
| <b>TOTAL</b>  |   |                                |                       | <b>82.662.573.954</b>  |
|   |   |                                |                       |                        |
| <b>TOTAL PRODUITS ALIMENTAIRES ET ÉNERGIE</b>   |   |                                |                       | <b>120.973.808.128</b> |
| <b>3. MESURES COMPLÉMENTAIRES</b>   |   |                                |                       |                        |
|   |   |                                |                       |                        |
| BAISSE DE LA FISCALITÉ SUR LES SALAIRES   |   |                                |                       | 6.000.000.000          |
| MAGASINS DE RÉFÉRENCE   |   |                                |                       | 1.100.000.000          |
| CENTRALES D'ACHAT   |   |                                |                       | 1.000.000.000          |
| <b>TOTAL</b>  |   |                                |                       | <b>8.100.000.000</b>   |
|   |   |                                |                       |                        |
| <b>MONTANT TOTAL DE TOUTES LES MESURES</b>  |   |                                |                       | <b>129.073.808.128</b> |





Réponse à la crise mondiale de la sécurité alimentaire dans les pays en développement

**ÉQUIPE SPÉCIALE DE HAUT NIVEAU SUR LA CRISE MONDIALE DE LA SÉCURITÉ  
ALIMENTAIRE.  
ÉVALUATION DES BESOINS ET PROPOSITION DE RÉPONSE PAR FAO/FIDA/PAM/PNUD  
POUR LES PAYS PRIORITAIRES DE LA CE :**

**SÉNÉGAL**

**FAO ref: GCP/INT/079/EC**

**Accord de la Commission Européenne: DCI-FOOD-2008-165-29**

EUROPEAN COMMISSION



Humanitarian Aid

Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture

Cette mission d'évaluation a été organisée par FAO/FIDA/PAM/PNUD en collaboration avec le Gouvernement du Sénégal et n'implique pas nécessairement l'approbation formelle du Gouvernement.

## ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

|          |  |
|----------|--|
| ASPRODEB | Association sénégalaise pour la promotion des petits projets de développement à la base                  |
| BCDI     | Banque du commerce, du développement et de l'industrie   |
| CAR      | Conseiller agricole et rural   |
| CLCOP    | Cadre local de concertation des organisations de producteurs   |
| CNCR     | Conseil national de concertation et de coopération des ruraux  |
| CNSA     | Conseil national de sécurité alimentaire   |
| CSA      | Commissariat à la sécurité alimentaire   |
| FAO      | Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture                                      |
| FNUAP    | Fonds des Nations Unies pour la population   |
| GOANA    | Grande offensive pour la nourriture et l'abondance   |
| GT DR/SA | Groupe thématique 'développement rural et sécurité alimentaire'  |
| IPSR     | Intervention Prolongée de Secours et de Redressement   |
| MFSEFM   | Ministère de la famille, de la solidarité nationale, de l'entrepreneuriat féminin et de la micro finance |
| OCHA     | Bureau de coordination des affaires humanitaires   |
| PAM      | Programme alimentaire mondial  |
| PSAOP    | Programmes des services agricoles et appui aux organisations de producteurs                              |
| PSU      | Programme spécial d'urgence  |
| SAP      | Système d'alerte précoce   |
| SE/CNSA  | Secrétariat exécutif du comité national de sécurité alimentaire  |
| SRP      | Stratégie de réduction de la pauvreté  |
| TVA      | Taxe sur la valeur ajoutée   |
| UNICEF   | Fonds des Nations Unies pour l'enfance   |
| USD      | Dollar des Etats-Unis  |
| VAM      | Vulnerability Analysis and Mapping   |

## Partie I. Contexte

### 1. Disponibilité des aliments

#### i. Production de céréales, d'arachide et de coton

| Productions           | Area (000 ha)    |                  |                  | Rendement (kg/hectare) |        |        | Production (tonnes) |                |                |
|-----------------------|------------------|------------------|------------------|------------------------|--------|--------|---------------------|----------------|----------------|
|                       | 2005/6           | 2006/7           | 2007/8           | 2005/6                 | 2006/7 | 2007/8 | 2005/6              | 2006/7         | 2007/8         |
| Mil                   | 800 763          | 748 311          | 686 892          | 760                    | 775    | 464    | 609 551             | 494 345        | 318 822        |
| Sorgho                | 149 173          | 159 063          | 155 919          | 965                    | 761    | 646    | 143 989             | 121 003        | 100 704        |
| Mais                  | 143 039          | 130 461          | 143 769          | 2 796                  | 1 392  | 1 101  | 399 958             | 181 585        | 158 266        |
| Fonio                 | 2 176            | 1 450            | 1 984            | 576                    | 613    | 538    | 1 253               | 1 253          | 1 253          |
| Paddy                 | 97 779           | 85 037           | 80 312           | 2 854                  | 2 854  | 2 408  | 279 080             | 190 493        | 193 379        |
| Arachide huilerie     | 772 305          | 594 264          | 607 195          | 911                    | 775    | 545    | 703 373             | 460 481        | 331 195        |
| Niébé                 |                  |                  |                  |                        |        |        | 92 878              | 52931          | 40 392         |
| Manioc                | 26 040           | 19 464           |                  | 1 080                  |        |        | 281 487             | 120 841        | 308 312        |
| <b>Total céréales</b> | <b>1 192 930</b> | <b>1 124 322</b> | <b>1 068 876</b> |                        |        |        | <b>1 432 831</b>    | <b>988 314</b> | <b>772 239</b> |
| <b>Total riz</b>      |                  |                  |                  |                        |        |        | <b>181 000</b>      | <b>124 000</b> | <b>126 000</b> |
| <b>Coton</b>          | 38 254           | 43 769           | 43 769           | 1 177                  | 1 091  | 1 046  | 45 025              | 47 737         | 45 138         |

Source: Direction de l'analyse, de la statistique et de la prévision

#### ii. Importation alimentaire (en milliards de FCFA)

|              | 2000         | 2001         | 2002         | 2003         | 2004         | 2005         | 2006         | 2007         |
|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| <b>Total</b> | <b>196,2</b> | <b>279,1</b> | <b>270,4</b> | <b>288,0</b> | <b>312,5</b> | <b>448,6</b> | <b>456,9</b> | <b>578,6</b> |
| Riz          | 77,9         | 103,9        | 120,0        | 118,1        | 117,5        | 134,5        | 122,5        | 174,4        |
| Fruit légume | 13,8         | 12,2         | 12,6         | 11,4         | 13,7         | 13,5         | 12,5         | 14,1         |
| Blé          | 21,2         | 29,1         | 32,3         | 30,7         | 41,5         | 36,7         | 41,8         | 62,1         |
| Sucre        | 3,2          | 15,7         | 9,3          | 9,2          | 10,2         | 45,0         | 12,0         | 80,3         |
| Lait         | 23,1         | 28,4         | 25,0         | 31,8         | 37,5         | 36,8         | 41,8         | 47,7         |

#### iii Situation alimentaire

Le Sénégal est un pays à déficit vivrier dont la production intérieure ne couvre que la moitié environ des ses besoins céréaliers. Il dépend largement des importations de riz et de blé, qui représentent en moyenne 850 000 tonnes par an, acquises sur les marchés internationaux. Par conséquent, les prix alimentaires sont un facteur déterminant pour l'accès à la nourriture de la majorité des Sénégalais. Les consommateurs des zones tant urbaines que rurales sont touchés par le coût élevé des produits alimentaires, suite à la mauvaise récolte dans le pays et à la montée des cours céréaliers sur le marché international.

Face à cette situation, le Gouvernement a mis en œuvre un certain nombre de mesures destinées à compenser l'impact de la flambée des cours mondiaux, dont notamment la subvention de l'achat de farine de blé à hauteur de 40 pour cent, la levée des droits de douane à l'importation et l'imposition d'un contrôle des prix. Malgré ces mesures, largement reprises dans le Programme social d'urgence (PSU), la pression inflationniste continue d'éroder le pouvoir d'achat des consommateurs urbains et ruraux.

En plus des mesures prises pour aider les consommateurs, d'autres actions ont été prises pour stimuler la production, telles que: (i) le Programme national d'appui à la sécurité alimentaire, conçu sur la directive du Président de la République avec l'aide de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), en tant que programme fédérateur de l'ensemble des actions qui concourent à la sécurité alimentaire; (ii) la Grande offensive pour la nourriture et l'abondance (GOANA), dont l'objectif est de porter la production de riz à 500 000 tonnes, celle du manioc à 2 millions de tonnes, celle de mil à 1 million, etc. Les pluies et les réserves d'eau des sols, dans l'ensemble adéquates depuis le début de l'actuelle campagne agricole, laissent espérer une augmentation de la production et, par conséquent, une possible baisse des prix des céréales locales.

## 2. Accès aux produits alimentaires

La hausse des prix des produits alimentaires de base à travers tout le pays influe négativement sur l'accès des ménages à une bonne alimentation. Ce problème d'accès est assez marqué dans la plupart des régions; une baisse du pouvoir d'achat des populations a été relevée. Les résultats des enquêtes du Comité interministériel sous la coordination de la Primature (février 2008) et celles du Programme alimentaire mondial (PAM, août 2008) montrent une très forte dépendance des populations les plus affectées vis-à-vis des cultures de mil, de maïs et de riz comme principales cultures vivrières, un très faible niveau des stocks villageois et une détérioration des termes de l'échange (chèvre/céréales).

Les stratégies d'adaptation les plus utilisées par les ménages restent la réduction de la qualité des repas au niveau des ménages en insécurité alimentaire modérée et une tendance à diminuer la quantité de nourriture consommée au niveau des ménages les plus affectés (sévères). Les stratégies extrêmes consistent pour ces ménages à: (i) vendre des animaux, lorsqu'ils en ont; (ii) diminuer les dépenses pour les intrants et la main d'œuvre agricole, donc les emblavures; et (iii) partir en exode à la recherche d'activités alternatives génératrices de revenu.

Les ménages les plus affectés par l'insécurité alimentaire sont ceux dont les activités ne permettent pas un bon accès aux aliments. La plupart d'entre eux n'ont souvent pas d'occupation leur permettant d'avoir un revenu régulier; ils ont pour activité principale un travail journalier ou de petits métiers. Leur consommation alimentaire est très peu diversifiée, composée essentiellement de céréales et de manioc, de sucre, de sel et d'huile. Ces ménages ont également recours à des produits de cueillette pour améliorer leur régime alimentaire.

L'incidence de la pauvreté, en net recul entre 2002 et 2006, a augmenté au cours de ces deux dernières années, conséquences de campagnes agricoles très déficitaires et de la hausse des prix des denrées alimentaires. Elle reste plus marquée en milieu rural (65,2 pour cent). La prévalence de l'extrême pauvreté atteint 20,2 pour cent de la population en zone rurale, et avoisine même les 30 pour cent dans les régions de Tambacounda et de Kaolack.

Un peu plus de 20 pourcent des ménages avait en août 2008, à la fin de l'hivernage, une alimentation insuffisante - soit, sur une population rurale d'environ 6 millions de personnes, 1,2 million de personnes. 20 autres pourcent avaient une consommation à la limite de l'acceptable.

## 3. Disponibilité et accès aux intrants agricoles

### i. Engrais

| Type d'engrais     | Volume vendu par le groupe ICS/SENCHIM en tonnes |        |        |        |        |                            | Objectifs GOANA-2008 |
|--------------------|--|--------|--------|--------|--------|----------------------------|----------------------|
|                    | 1997   | 1998   | 1999   | 2000   | 2001   | Moyennes des 5ans (tonnes) |                      |
| Urée               | -  | -      | -      | -      | -      | -                          | 20 000               |
| DAP (RIZ)          | 3 400  | 3 400  | 3 500  | 6 200  | 1 535  | 3 607                      | 7 000                |
| 6 20 10 (arachide) | 20 435   | 20 600 | 12 500 | 28 200 | 22 200 | 20 787                     | 15 000               |
| 9 23 30 (maïs)     | -  | -      | 1 740  | 780    | 1 450  | 630                        | 3 000                |
| 15 15 15 (sorgho)  | 4 150  | 4 500  | 6 300  | 1 000  | 7 200  | 4 630                      | 17 000               |
| 15 10 10 (mil)     | -  | -      | -      | 14 200 | -      | 2 840                      | 3 000                |
| Total              | 27 985   | 28 500 | 24 040 | 50 380 | 32 385 | 32 494                     | 65 000               |

Selon les données du Ministère de l'agriculture, environ 34 000 tonnes d'engrais subventionné ont été distribuées dans le cadre de la GOANA à la fin du mois d'août 2008.

### ii. Semences

Les besoins en semences de céréales et de légumineuses sont pour l'essentiel satisfaits par la production nationale. Les importations sont limitées. Elles n'ont été importantes qu'en 2003 pour le 'Programme maïs' lancé par le Président de la République, avec des résultats discutables au niveau productivité, au vu des faibles écarts de rendement observés entre les variétés hybrides F1 de maïs importé et les variétés composites et synthétiques de

l'Institut sénégalais de recherches agricoles, mieux adaptées aux conditions climatiques et culturelles locales.

Cependant, pour des céréales locales comme le mil, le sorgho et le fonio, les semences utilisées sont des semences de ferme de variétés traditionnelles à faible niveau de productivité. Un effort doit être entrepris dans la vulgarisation des résultats de la recherche nationale et dans la production des semences certifiées pour le mil, le sorgho et le maïs. Aucune recherche n'a été entreprise sur fonio (plante orpheline du point de vue des recherches sur son amélioration génétique), espèce pourtant stratégique dans la sécurité alimentaire en zone sud et au Sénégal oriental. Il est souhaitable que la recherche sur l'amélioration des écotypes de fonio soit financée. En effet, du fait de son cycle court, le fonio joue dans son aire naturelle de culture le même rôle que les mil sounas ou mils à cycle court en zone nord du Sénégal.

Concernant l'arachide, la fourniture de semences est essentiellement constituée par: (i) les semences certifiées par le Service de contrôle et de certification du Ministère de l'agriculture; (ii) les semences ferme, ou 'semences de réserve des producteurs'; (iii) les graines d'arachide provenant du stock des huiliers destiné à la trituration, ou 'semences écrémées'; et (iv) les graines d'origine diverse des commerçants dénommées 'semences tout venant'. Les semences d'arachide 'écrémées' et 'tout venant' sont vendues à 100-125 FCFA/kg et constituaient en moyenne 24 pour cent des besoins semenciers sur la période 1992-2006, avec une tendance à l'augmentation, contre 13 pour cent pour les semences certifiées, vendues à 250 FCFA/kg sur la même période, avec une tendance à la baisse. Ces tendances pourraient être renversées par la mise en place d'importants programmes de reconstitution du capital semencier certifié, à l'instar de ce qui a été fait pour le riz irrigué dans la Vallée du fleuve Sénégal, et d'orienter la subvention du prix de cession des semences en général.

La production nationale de semences de riz couvre les besoins actuels d'ensemencement des 84 000 hectares occupés par cette culture au Sénégal. Le riz pluvial occupe 52 pour cent de la superficie globale du riz; sa demande en semences est approvisionnée et satisfaite, à un niveau proche de 99 pour cent, par des semences de ferme de variétés traditionnelles de riz bien adaptées au milieu, mais à faible rendement. La part des semences certifiées dans le système de riziculture pluviale est insignifiante; la développer requiert un financement de la recherche&développement ainsi que du développement de la vulgarisation des variétés sélectionnées en zone de riziculture pluviale. Ainsi, la production nationale de semences certifiées de riz des opérateurs privés semenciers de l'Union nationale interprofessionnelle des semences en zone nord est essentiellement destinée au système de riziculture irriguée dans la Vallée du fleuve et dans le Bassin de l'Anambé. Les semences certifiées de riz sont essentiellement produites dans la région de Saint Louis; leur production couvre, selon les années, 48 pour cent des besoins en semences du système irrigué, et de 60 à 80 pour cent des besoins de la Vallée du fleuve. La filière semences riz de la région de Saint Louis est performante par rapport aux standards internationaux; elle doit néanmoins se développer à travers un appui financier face à la future demande de la GOANA et des états riverains du fleuve Sénégal, en particulier la Mauritanie, où ces semences ont été exportées ces dernières années.

Le tableau des besoins nationaux en semences est joint en annexe i.

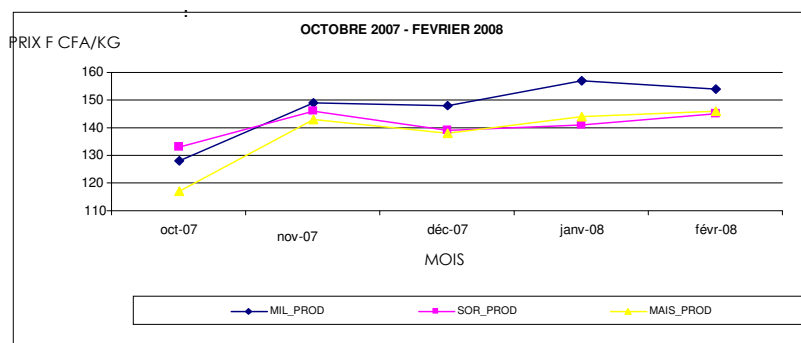
#### **4. Prix**

##### **i. Prix des denrées alimentaires**

La baisse des productions de ces trois dernières campagnes et l'impact de la hausse des prix à l'importation ont sensiblement augmenté les cours des prix des céréales au niveau des marchés ruraux. Dès le mois d'octobre 2007, les prix au producteur des céréales locales ont amorcé une tendance à la hausse, qui s'explique par: (i) l'épuisement des réserves paysannes durant la période de soudure 2007/08; (ii) le niveau élevé et inflationniste des prix depuis juin 2007; (iii) les mauvais résultats enregistrés lors de la campagne agricole 2007/08, engendrant des baisses de 24 pour cent sur les céréales et de 28 pour cent sur l'arachide par rapport à la dernière campagne (cette tendance est plus marquée encore sur les moyennes des cinq dernières années); et (iv) les difficultés observées dans le déroulement de la campagne officielle de collecte de l'arachide, notamment la vente de la production sur des marchés parallèles.

Durant la période novembre 2007-février 2008, les producteurs ont cédé les céréales dans les fourchettes suivantes: 149-157 FCFA/kg pour le mil souna, 139-145 FCFA/kg pour le sorgho et 140-145 FCFA/kg pour le maïs. Ce niveau élevé des prix contraste avec ceux relevés à la même période en 2006. En effet, au cours des cinq premiers mois de la phase de commercialisation des produits agricoles (octobre 2006-février 2007), les prix s'établissaient comme suit: 101-119 FCFA/kg pour le mil souna, 110-123 FCFA/kg pour le sorgho et 98-130FCFA/kg pour le maïs. L'évolution des prix des céréales et du riz est détaillée en annexe ii.

### Prix moyens mensuels au producteur des céréales



### ii. Prix du pétrole, du gasoil et de l'essence

Le prix des carburants, y compris ceux utilisés dans l'agriculture (motopompe) et la pêche (pirogue), ainsi que le pétrole lampant utilisé pour l'éclairage, ont augmenté de plus de 60 pour cent à plus de 100 pour cent dernières années.

|                | Essence super | Essence ordinaire | Essence pirogue | Pétrole lampant | Gasoil     |
|----------------|---------------|-------------------|-----------------|-----------------|------------|
| <b>2003</b>    | 480           | 440               | 290             | 215             | 345        |
| <b>2004</b>    | 590           | 480               | 310             | 250             | 400        |
| <b>2005</b>    | 550           | 510               | 380             | 320             | 450        |
| <b>2006</b>    | 680           | 600               | 450             | 400             | 520        |
| <b>2007</b>    | 690           | 660               | 500             | 450             | 600        |
| <b>2008*</b>   | 760           | 720               | 600             | 590             | 700        |
| <b>% accr.</b> | <b>58</b>     | <b>64</b>         | <b>107</b>      | <b>174</b>      | <b>103</b> |

\* moyenne janvier-octobre

Source: SP/Comité national des hydrocarbures, 22 octobre 2008

## **Partie II. Analyse de la situation et évaluation des besoins**

## *1. Cadre politique et administratif du secteur agricole et du système de protection sociale. Principales institutions agricoles, organisation des producteurs nationales; organisations paysannes*

### Secteur agricole

Les missions de développement du secteur agricole et de la sécurité alimentaire sont sous la responsabilité de plusieurs institutions, à savoir:

- La Primature, qui assure la présidence du Comité interministériel d'orientation et de décision chargé de la coordination de l'exécution de la Stratégie de réduction de la pauvreté (SRP) ainsi que du Conseil national de sécurité alimentaire (CNSA), avec l'appui du Secrétariat exécutif à la Sécurité alimentaire (SE /SA) .
- Le SE / SA est chargé d'assurer la concertation entre tous les acteurs impliqués dans la sécurité alimentaire et d'évaluer les politiques et programmes en matière de sécurité alimentaire. Il assure le secrétariat du CNSA, qui est un outil de pilotage et de concertation de la politique de sécurité alimentaire. Le CNSA regroupe tous les Ministres et acteurs de la société civile concernés par la sécurité alimentaire (partenaires au développement, organisations de producteurs, etc.).
- Le Ministère de l'économie et des finances, qui préside le Comité national de pilotage de l'exécution de la SRP et s'appuie sur la Cellule nationale de suivi de la stratégie de réduction de la pauvreté.
- Sept ministères techniques: Agriculture; Elevage; Environnement, protection de la nature, des bassins de rétention et des lacs artificiels; Economie maritime, transports maritimes, pêche et pisciculture; Hydraulique rurale et réseau hydrographique national; Famille, entrepreneuriat féminin et micro-finance, dont dépend le Commissariat à la sécurité alimentaire (CSA). Ils interviennent chacun dans leur domaine avec un certain nombre de Directions centrales et des structures décentralisées aux régions et, pour un certain nombre, avec des démembrements jusqu'au niveau des arrondissements (Brigades forestières), voire de certaines communautés rurales (Triage forestier).
- A coté de ceux-ci, les Services régionaux d'appui au développement local, qui dépendent du Ministère de la décentralisation et des collectivités locales, ont pour rôle de coordonner et d'orienter les services techniques décentralisés au niveau des départements et des arrondissements. Dans ces derniers, les Centres d'appui au développement local offrent des services techniques de proximité aux communautés rurales ainsi qu'aux producteurs.

**Services de conseil aux agriculteurs:** l'Agence nationale de conseil agricole et rural, société anonyme à participation publique minoritaire, a une organisation décentralisée, avec une direction générale à Dakar et une Direction régionale dans chaque région avec, en principe, un Conseiller agricole et rural (CAR) dans chacune des 320 communautés rurales du pays. Le CAR établit un programme annuel en concertation avec les producteurs, sur la base d'un diagnostic réalisé conjointement avec le Cadre local de concertation des organisations de producteurs (CLCOP), mis en place par la composante Organisations de producteurs du Programmes des services agricoles et appui aux organisations de producteurs (PSAOP – Banque mondiale). Le programme annuel couvre tant les domaines techniques que la gestion ou la commercialisation.

**Les organisations socioprofessionnelles:** elles sont nombreuses et forment un réseau fortement structuré d'organisations locales (groupements villageois, associations villageoises, Groupements d'intérêt économique) et des fédérations régionales et nationales puissantes, montrant ainsi une volonté nette de prise en charge du développement par les acteurs à la base. Un grand nombre de celles-ci ont mis en place un Conseil national de concertation et de coopération des ruraux (CNCR), qui regroupe aujourd'hui l'essentiel des représentants et des acteurs du monde rural. Le CNCR et l'Association des présidents de communautés rurales ont créé l'Association sénégalaise pour la promotion des petits projets de développement à la base (ASPRODEB), qui intervient dans l'exécution du PSAOP et de nombreux autres projets.

### Système de protection sociale

Le Gouvernement sénégalais s'appuie sur deux institutions pour suivre la situation alimentaire dans le pays: le CNSA, directement rattaché à la Primature, et le CSA, actuellement dépendant du Ministère de la famille, de l'entrepreneuriat féminin et de la micro-finance, chargé notamment des distributions de vivres.

Ces deux structures possèdent des systèmes de suivi mensuels et annuels (saisonniers) gérés respectivement par le Comité régional de sécurité alimentaire (pour le CNSA) et les Cellules locales de sécurité alimentaire (pour le CSA). Cependant, malgré des appuis récurrents des partenaires au développement (Coopération française, Union européenne, FAO et PAM notamment), ces outils ne sont pas coordonnés, ne couvrent pas les mêmes champs, possèdent rarement une situation de référence et manquent d'indicateurs concernant les ménages.

## 2. Analyse des principaux problèmes et causes de la situation

La crise alimentaire actuelle concerne aujourd'hui tant les villes et que les zones rurales et aggrave une situation structurée difficile. Elle est le fruit d'un décalage progressif entre l'offre et la demande de produits agricoles à l'échelle mondiale. La hausse des prix résulte de la combinaison de trois éléments:

- **Un facteur tendanciel:** le ralentissement de la croissance de l'offre et la réduction des stocks de céréales (les accidents climatiques des dernières années ont accéléré leur fonte), en raison de politiques volontaristes dans les grandes régions productrices et exportatrices, qui ont visé à réduire les excédents agricoles (Etats-Unis, Europe, ex-URSS, Chine). Les prix du pétrole, et donc les coûts de production et du fret, accentuent cette tendance. Parallèlement, le soutien à l'agriculture a baissé dans de nombreux pays en développement.
- **Une évolution récente de la hausse des prix du maïs** aux Etats-Unis, favorisée par la demande en éthanol, s'est transmise, en particulier au soja puis à l'ensemble des céréales et oléagineux, même s'il ne faut pas surestimer à ce stade l'impact des biocarburants sur la demande en produits agricoles de base.
- **Des facteurs conjoncturels:** les reports spéculatifs des placements sur les marchés des matières premières agricoles sont auto-réalisateurs: en anticipant la hausse, ils contribuent à l'alimenter et à accélérer la flambée. En outre, les restrictions aux exportations sur les marchés domestiques ont également participé à la hausse des prix sur les marchés.

Cette crise a été le révélateur d'une crise sociale, et de manifestations à Dakar. Les niveaux de prix sont aujourd'hui en valeur constante, encore inférieurs à ceux d'avant le choc pétrolier des années 70. Si la présente hausse a des répercussions bien plus grandes sur la population, c'est que le recours au marché pour se nourrir est plus important qu'il y a 30 ans. En outre, dans les pays vulnérables, les organismes publics ont souvent été affaiblis et de nombreux ménages sont insolvable.

La crise alimentaire est à la fois une crise de l'offre et une crise de l'accès à l'alimentation. Elle se traduit par une augmentation de la malnutrition, notamment des enfants, alors que les denrées existent sur les marchés. L'impact de la hausse est très sévère au Sénégal, étant donné sa dépendance aux importations sur le marché international. La crise rappelle également la vulnérabilité de l'agriculture aux évolutions de l'environnement (accidents et réchauffement climatiques, désertification, perte de biodiversité); l'augmentation nécessaire de la production impose de prendre en compte l'impact de cette activité sur les ressources naturelles (déforestation, eau, dégradation des sols).

## 3. Population touchée

Suite à la mission conjointe Gouvernement/partenaires de janvier 2008, le Gouvernement a communiqué les premiers besoins suivants, basés sur un premier ciblage, très général, établi sur base des déficits céréaliers et fourragers:

- 5 millions de personnes vulnérables ont besoin d'une assistance de 250 000 tonnes de céréales pour 5 mois.
- Au sein des 73 communautés rurales dites prioritaires, 1,5 millions de personnes vulnérables ont besoin de 71 000 tonnes de céréales pendant 5 mois.
- Pour le cheptel, il y a un besoin de 31 600 tonnes d'aliment bétail.

Ce premier ciblage –très général- a été réalisé sur la base des déficits céréaliers et fourragers.

Un affinage a donc été opéré par le PAM à travers des critères liés aux revenus des ménages et au marché avec comme objectifs de pouvoir à la fois préciser les zones sensibles sur l'ensemble du territoire, puis les priorités en fonction des impératifs et limitations avec la participation des différents services nationaux (Directions de l'agriculture, de l'analyse, de la prévision et des statistiques, de l'élevage; le CSA; l'Agence nationale de la statistique et de la démographie; et le Centre de suivi écologique).

Les résultats de l'Enquête sur la Sécurité Alimentaire des Ménages en situation d'urgence et en milieu rural

(ESASU) plus exhaustive menée conjointement par le PAM et le SE/SA en août 2008 montrent une situation alimentaire beaucoup plus précaire que celle observée durant l'enquête précédente. En milieu rural, quelques 20 % des ménages auraient aujourd'hui une consommation alimentaire pauvre. **Rapportée à une population rurale de six millions de personnes, on se retrouve avec 1,2 million de personnes ayant une mauvaise consommation alimentaire.**

L'enquête nutritionnelle sur l'état nutritionnel des enfants de 3 à 36 mois, réalisée en août/septembre 2008 par le Ministère de la Santé, sur financement du PAM et de l'UNICEF, pour planifier les interventions prioritaires de nutrition, révèle des taux de malnutrition aigue globale (GAM) qui dépassent le seuil préoccupant des 10 pourcent dans neuf des quatorze districts de santé, représentatifs des 7 zones agro-écologiques du pays<sup>1</sup>. Dans deux de ces districts, la prévalence dépasse le seuil d'urgence des 15 % établi par l'OMS (17,3 à Matam; 15,3 à Bakel).<sup>2</sup>

La forte prévalence de la malnutrition est liée principalement à l'accès souvent difficile aux aliments, aux pratiques d'alimentation inadéquates, au faible accès aux services de santé de base et à des problèmes découlant du manque d'eau et d'hygiène.

**Globalement sur la base de ces diverses enquêtes, il est estimé que la population vulnérable représente 40 pourcent de la population rurale.** Au niveau local, le ciblage s'est appuyé sur le travail des différents comités régionaux de sécurité alimentaire (incluant les partenaires) présidés par les autorités administratives, et sur les responsables élus des communautés rurales, capables de déterminer plus précisément les ménages les plus touchés par la crise. Pour un ciblage efficace, il est en effet fondamental que les structures décentralisées qui alimentent le Système d'alerte précoce (SAP) et de suivi des zones à risque, afin d'assurer le suivi permanent des zones les plus affectées par la vulnérabilité extrême -ce qui implique la redynamisation du SAP, logé au SE/CNSA, en collaboration avec l'ensemble des structures concernées, afin de le rendre plus fonctionnel et opérationnel.

Face à la malnutrition des enfants, le PAM assiste actuellement 25.000 enfants malnutris en dessous de cinq ans à travers son programme d'alimentation complémentaire. Un programme d'alimentation de protection ciblera 40.00 enfants entre 6 et 24 mois (groupe le plus à risque de malnutrition)

#### ***4. Disponibilité et accès aux intrants et aux produits agricoles***

Les filières des intrants sont en pannes, entraînant un problème majeur pour la relance de la production agricole, pour l'ensemble des producteurs, qui manquent de visibilité dans l'organisation de leurs cultures et voient leur productivité réduite.

Le problème se pose aussi bien pour les engrais que pour les semences, même si les filières semencières sont plus difficiles à résoudre sur le long terme. La production de semences est un processus long, dépendant de la disponibilité des engrais. Concernant les céréales sèches, les semences pré-base ne sont pratiquement pas disponibles dans le pays, contraignant ainsi la relance de la filière de production semencière à devoir faire preuve de pragmatisme pour produire la semence correspondant à la demande, elle-même difficile à évaluer.

La production d'engrais rencontre divers problèmes, par manque de cash flow et de garanties commerciales à l'importation. La disponibilité des engrais est problématique, les filières commerciales privées étant déstructurées, souffrant entre autres de la mise en place d'un système de distribution administrative d'intrants largement subventionnés (en 2008, 140 milliards de FCFA ont été budgétisés pour subventionner les intrants). Les contraintes rencontrées dans la préparation des campagnes (programmation annuelle et décisions tardives, disponibilité effective des intrants) occasionnent des retards dans l'acheminement des engrais, ce qui handicape les producteurs. Les résultats des efforts importants réalisés par l'Etat du Sénégal ne sont pas à la hauteur des investissements fournis.

En plus des retards, le coût des engrais n'est pas toujours avantageux pour les producteurs. Malgré la subvention, les fournisseurs livrent en effet les engrais à un prix qui ne tient pas entièrement compte de la subvention, anticipant les difficultés qu'ils auront à récupérer ladite subvention. Les producteurs doivent également faire face

<sup>1</sup> Enquête menée sur 2 districts de santé (Ministère de la santé) par zones agro-écologiques.

<sup>2</sup> En plus de l'étude de vulnérabilité en milieu rural, une étude similaire en milieu urbain est en cours pour informer un projet pilote « Cash et/ou Voucher for Work » qui sera mis en oeuvre dès 2009 en milieu péri urbain et rural.

aux difficultés de financement, les banques préférant ne pas prendre de risques.

Ainsi, les organisations de producteurs estiment qu'il serait préférable de ne plus subventionner les engrais et de laisser la filière s'organiser. Ceci entraînerait selon eux une meilleure organisation de la campagne et un prix plus avantageux des engrais, en particulier si une part de la filière peut être organisée par des coopératives de services contrôlées par les organisations de producteurs. D'autres conseillers suggèrent de transférer directement les subventions aux producteurs, sous la forme de 'coupons d'achat'; cette piste dépendrait cependant de la fiabilité et de la transparence du système

La propension des producteurs à prendre le risque d'utiliser les engrais reste un obstacle important. En effet, les engrais sont utilisés dans le cadre des filières les plus organisées et les plus profitables (riz, tomates industrielles, coton et arachide). Les engrais sont par contre très peu utilisés dans la culture des céréales 'sèches', suite aux risques de type productif (manque de maîtrise de l'eau) et commercial (termes de l'échange entre le mil et le riz, par exemple) qui y sont liés.

## Partie III. Réponses en cours à la situation actuelle du Gouvernement et des bailleurs de fonds

### 1 Mesures économiques

Face à cette situation d'urgence, l'Etat du Sénégal a, depuis octobre 2007, pris un ensemble de mesures pour alléger les prix et faciliter l'accessibilité aux denrées, largement reprises dans le PSU:

- subventions renouvelées pour le gaz pour maintenir un prix constant;
- suppression totale des droits de douane et de la TVA sur plusieurs produits de première nécessité;
- suppression des droits de douane depuis juillet 2007 (TVA inexistante) sur le riz et le blé;
- suppression de la TVA sur le pain;
- suppression des droits de douanes et de la TVA depuis juillet 2007 sur le lait en poudre;
- subvention accordée à Suenor<sup>1</sup> depuis décembre 2007 pour la production locale d'huile d'arachide, et mise en place de taxes d'importation importante sur l'huile de palme (surtaxe de 25 pour cent en plus des 20 pour cent de droits de douane et des 18 pour cent de TVA);
- enveloppe de 10 milliards de FCFA accordée par le Conseil des ministres du 26 mars 2008 pour acheter des vivres de soudure et des aliments de bétail;
- début avril 2008, décision de réduire la fiscalité sur les salaires (condition *sine qua non* du patronat pour une augmentation des salaires);
- décision de mettre en place des magasins de référence et des centrales d'achat;
- sensibilisation des importateurs de riz pour éviter une augmentation importante des prix.

Le Gouvernement estime le coût de ces subventions et suppression de taxes à plus de **146 milliards de FCFA**. Ces actions - notamment l'enveloppe destinée à l'assistance alimentaire - restent cependant insuffisantes au regard des besoins des ménages très vulnérables.

### 2. Programmes en cours

Afin d'atténuer les effets de la crise alimentaire, **le Gouvernement** a renforcé l'assistance alimentaire au profit des ménages vulnérables des 71 communautés rurales les plus exposées à travers les activités suivantes: (i) distribution de vivres de soudure et d'aliments de bétail (depuis le 2 mai 2008); (ii) fourniture, avec l'appui du PAM, de produits alimentaires contre travail aux populations les plus exposées à la période de soudure; (iii) renforcement de la capacité logistique du CSA; (iv) appui aux structures nationales dans le cadre du SAP; (v) renforcement du stock de sécurité alimentaire et du fonds d'assistance en cas de calamité naturelle; et (vi) renforcement du programme de création de banques de céréales. A cet effet, le Gouvernement a consenti un financement de 10,5 milliards de FCFA (20 millions de dollars EU) destinés à l'achat de vivres de soudure (8 673 tonnes d'aliments de bétail et 25 000 tonnes de riz brisé) et à leur acheminement à l'aide de camions de grande capacité.

**Le Plan d'action du PAM** prévoit une opération de 28 millions USD sur 18 mois (juillet 2008 - décembre 2009) pour apporter une assistance à un ensemble de populations, affectées par les déficits de production successifs et la flambée des prix. A cet effet les activités régulières suivantes sont renforcées ciblant un plus grand nombre de bénéficiaires dans toutes les régions du Sénégal : Cantines Scolaires ; Vivres contre Travail ; Vivres pour Education Nutritionnelle. En outre, des activités supplémentaires sont rajoutées: Distributions générales de vivres (en période de soudure) ; Alimentation Complémentaire pour les enfants (moins de 5 ans) souffrants de malnutrition modérée aigue ainsi que les femmes enceintes et allaitantes; Alimentation de Protection pour les enfants (moins de 2 ans) à travers les écoles; Projet Cash/Bon contre Travail en milieu semi et péri urbain

**La FAO** a mis en œuvre une opération (1,23 millions de dollars EU)<sup>2</sup> afin d'améliorer durablement la sécurité alimentaire et les capacités productives des ménages vulnérables fragilisés par la hausse des prix et la campagne agricole déficitaire. Des semences vivrières (259 tonnes) et maraîchères (15 tonnes) et des engrais (242 tonnes)

<sup>1</sup> Première société agro-alimentaire du Sénégal.

<sup>2</sup> 'Assistance aux populations vulnérables affectées par la hausse des prix des céréales et le déficit de la campagne agricole 2007/2008', Projet TCP/SEN/3104 – GCP/GLO/216/SPA (Durée du projet: Avril-Novembre 2008).

nécessaires à la campagne agricole 2008/09, ont été mis à disposition de 46 450 ménages vulnérables parmi les plus affectés des régions de Diourbel, Fatick, Kaolack, Louga, Saint-Louis, Thiès et Ziguinchor. Le projet est exécuté par le Service des opérations d'urgence et de réhabilitation de la FAO au Sénégal, en collaboration avec la Direction de l'agriculture, les Directions régionales du développement rural et les Services départementaux du développement rural. Il devrait permettre de (i) reconstituer les réserves en semences des ménages affectés; et de (ii) renforcer les capacités organisationnelles et de production des ménages bénéficiaires grâce à la formation et à la participation.

### **3. Principales conséquences de la situation des prix sur les programmes existants: filets de sécurité et / ou programmes d'appui à l'agriculture**

Parmi les conséquences de la hausse des prix sur les programmes en cours, il ya leu de mentionner:

- le renchérissement de ces programmes et, par manque de ressources additionnelles, leur réduction;
- une réduction des budgets des différents ministères pour financer le PSU (303 milliards de FCFA);
- une valeur ajoutée conséquente en faveur de quelques productions locales, en particulier du riz (accroissement sensible du revenu net des riziculteurs);
- une diminution des revenus des éleveurs, consécutive à une augmentation du prix des aliments du bétail et de l'effondrement des cours du bétail, suite à un déstockage important et à une consommation moindre;
- une détérioration des termes de l'échange mil/riz, qui influe négativement sur le budget du panier de la ménagère, notamment en milieu rural.

### **4. Engagements des donateurs ou des IFI**

| <b>Contributions aux mesures à court termes du PSU</b>  | <b>USD</b>        |
|---|-------------------|
| La FAO a mis à la disposition du Gouvernement des semences vivrières certifiées, des semences maraîchères et des engrais  | 1 230 000         |
| Le PAM prévoit un financement global du package 'Sécurité alimentaire' (12% approuvé)   | 34 423 351        |
| L'Italie, à travers la FAO, s'engage à appuyer les organisations de producteurs   | 2 000 000         |
| La Grèce octroie à la prévention des crises alimentaires  | 284 000           |
| Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) contribue à la couverture des dégâts d'une éventuelle inondation  | 45 000            |
| Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) octroie aux enfants malnutris aigus sévères et modérés   | 3 500 000         |
| Le Canada, à travers l'Agence canadienne de développement, a dégagé en faveur de l'extension des cantines scolaires   | 2 797 731         |
| L'Italie envisage de renforcer les capacités des exploitants familiaux à la base, dans la transformation agroalimentaire  | 797 780           |
| La Banque islamique de développement, l'Union européenne, le Fonds monétaire international, la Banque mondiale et le FNUAP n'ont pas encore officialisé le montant de leur soutien au PSU.                                |                   |
| <b>Total</b>  | <b>45 077 862</b> |
| <b>Contributions aux mesures à moyen terme du PSU</b>   | <b>USD</b>        |
| L'Inde via la Banque du commerce, du développement et de l'industrie (BCDI), a ouvert une ligne de crédit pour l'amélioration de l'accès à l'eau pour les populations, l'irrigation et le bétail (Programmé pour 2009/10) | 18 722 032        |

Source: rapport PSU de juin 2008.

### **5. Mécanismes de coordination: Gouvernement, Nations Unies, Organisations Internationales et Régionales, bailleurs des fonds, donateurs, organisations de la Société Civile, ONGs**

Les partenaires se rencontrent autour du Groupe thématique 'Développement rural et sécurité alimentaire' (GT DR/SA), co-présidé par l'Union Européenne et la Coopération française et facilité par le PAM et la FAO pour les questions spécifiques de sécurité alimentaire.

Dès 2007, et plus particulièrement à partir du mois d'octobre face à la menace d'une deuxième saison déficitaire consécutive, des rencontres régulières ont eu lieu: (i) au sein du GT DR/SA; (ii) au niveau régional, sous la coordination du Bureau de coordination des affaires humanitaires (OCHA); et (iii) avec le Gouvernement, sous la dynamique du Comité interministériel de suivi de l'insécurité alimentaire 2008. Les partenaires, qui se rencontrent régulièrement face à cette situation préoccupante, veillent à ce que la coordination avec le Gouvernement soit renforcée.

## Partie IV. Proposition d'une réponse intégrée et consolidée

### 1. Priorités des interventions

Parmi les actions lancées par la GOANA, les bénéficiaires prioritaires dans le cadre de la présente initiative (2009/10) seront les suivantes:

- Les populations vulnérables touchées par la hausse des prix des denrées alimentaires, révélées lors des enquêtes sur la sécurité alimentaire et l'état nutritionnel des populations menées conjointement par le SE/CNSA, le PAM et l'UNICEF en août et septembre 2008, qui nécessitent une assistance. Le PAM prend en charge les cas de malnutrition modérée sous forme de rations alimentaires pour les enfants tandis que l'UNICEF assure la prise en charge des cas de malnutrition sévère ; des Vivres contre travail sont aussi données aux familles pendant la période de soudure.
- Les ménages sinistrés qui n'auront pu, au cours du présent hivernage 2008/09, reconstituer ni leurs réserves semencières ni leur cheptel et qui nécessiteront l'appui de la FAO pour de nouvelles distributions d'intrants (semences, engrais, petit bétail) afin de repartir sur une base durable. Ces populations pourraient, dans bien des cas (poches de vulnérabilité), avoir besoin de rations du PAM pour ne pas consommer les semences distribuées au début de la campagne et durant celle-ci ('food for work').

Parallèlement à ces opérations classiques d'urgence, l'initiative viendrait renforcer, en fonction des fonds disponibles, les groupes de population suivants:

- des groupements féminins des régions de Fatick, Kaolack, Kédougou et Tambacounda, afin de leur permettre de reconstituer sur la campagne 2009/10 les stocks au niveau des banques céréalières villageoises et inter-villageois autogérées par ces associations;
- six coopératives semencières mises en place avec l'appui de l'Union européenne et de l'ASPRODEB pour la production de semences certifiées d'arachide et de céréales, essentielles à tout programme d'intensification;
- des petits exploitants au niveau de poches de vulnérabilité (départements/communautés rurales), répondant à la demande des exploitants pour le financement à coûts partagés de leurs projets.

Cette approche, orientée sur l'urgence et l'aide au développement, s'insère dans le cadre général des politiques sectorielles de lutte contre la pauvreté et la recherche d'une diversification des sources de revenus. Elle touche, par un ciblage adéquat, les catégories les plus pauvres de la population et tient compte de la dimension 'genre'.

Dans le cas où l'enveloppe de l'Initiative Barosso ne peut couvrir l'ensemble des coûts de ces cinq priorités, elle devrait en priorité financer les deux premières.

### 2. Description des activités

L'objectif de l'Initiative - se déroulant sur une période de 2 ans - vise à réduire, par des actions complémentaires, la pauvreté des populations rurales vulnérables qui s'est étendue et aggravée suite à l'impact de deux années fortement déficitaires et de la hausse des prix des denrées alimentaires. Les actions retenues ont pour objectifs spécifiques: (i) améliorer l'état nutritionnel des populations, spécialement celle des jeunes enfants; (ii) fournir des intrants à des ménages sinistrés touchés par la crise et privés de moyens de production, afin de leur permettre de redémarrer leurs activités et d'accroître leur production et, conséquemment, la productivité des productions végétales et animales; (iii) recapitaliser les banques céréalières des ménages par les femmes, assurant une plus grande sécurisation de l'approvisionnement des ménages et des revenus supplémentaires; (iv) renforcer les filières semencières de proximité, indispensables à toute relance agricole, et mettre en place de coopératives semencières et de service par des paysans semenciers; (v) répondre à la demande de petits producteurs pour le financement de leurs projets, à coûts partagés.

Afin de réaliser ces objectifs, l'Initiative sera composée de cinq composantes principales:

**Composante 1: Soutien nutritionnel et financier aux groupes vulnérables, action conduite par le PAM (6,7 millions d'euros).** Les activités régulières du PAM (programme Pays et IPSR en Casamance) concernent environ 670.000 bénéficiaires. Les activités complémentaires en réponse aux prix élevés sur l'ensemble du pays vont à travers le programme pays et l'IPSR y cibler environ 840 400 bénéficiaires en 2008-2009. (692.000 en 2009) à travers des activités de cantines scolaires avec la réintroduction de collations matinales, d'alimentation de protection, de vivres contre travail, de compléments nutritionnels, de distribution de cash aux ménages ruraux pauvres)

**Composante 2, Distribution d'intrants pour assurer les campagnes agricoles 2009/10 , action conduite par la FAO: (2,8 millions d'euros):** LA FAO, en accord avec les autorités concernées et en concertation avec les agences des Nations Unies, interviendrait en faveur de petits producteurs qui n'auront pas pu, pour diverses causes en 2009/10 (inondations vers Kédougou, sécheresse, attaques cryptogamiques, acridiennes, etc.), reconstituer leurs réserves semencières ou acquérir les intrants agricoles indisponibles ou financièrement inaccessibles (semences, engrais, aliments pour le bétail, poussins et petits ruminants, vaccins).

**Composante 3, Transfert de cash flow aux groupements féminins pour la constitution de stocks céréaliers et l'augmentation des revenus , action conduite avec le concours de l'ASPRODEB, en collaboration avec le PAM et le CSA (financement et achat éventuel de stocks) et l'appui technique du Ministère de la famille et de la FAO: (2 millions d'euros):** Les réserves alimentaires du Sénégal étant inexistantes, et la campagne de commercialisation mal assurée, il s'agit de fournir aux groupements féminins structurés des zones ciblées du cash flow pour acheter globalement 10 000 tonnes de céréales afin d'assurer la soudure et de générer des revenus complémentaires. L'opération sera assurée au travers de la Fédération nationale des groupements féminins et de ses démembrements régionaux, départementaux, inter-villageois et villageois, qui disposent d'une bonne capacité de gestion (achat de 5 à 15 tonnes par groupement). L'ASPRODEB, organisation de services des producteurs expérimentée en la matière, assurera les procédures financières et leurs contrôles. Le PAM pourrait superviser cette activité, une révision budgétaire est envisagée afin d'inclure des projets de « stocks villageois, banques céréaliers, en 2009 le PAM pourrait donner une dotation initiale pour cette activité ainsi que d'autres interventions dans le domaine.

**Composante 4, Renforcement des filières semencières de proximité, action menée avec l'appui technique de l'ASPRODEB et de la FAO: (2,5 millions d'euros):** La disponibilité de semences constitue un goulot d'étranglement pour la relance de la production agricole du pays, et une contrainte majeure pour l'ensemble des producteurs. La production de semences fait elle-même face à l'indisponibilité d'engrais et de matériel. Un appui spécifique sera apporté, à travers la fourniture d'engrais et de matériel (semoirs en particulier) aux filières semencières de proximité. Les producteurs semenciers, organisés en coopératives de producteurs semenciers établies dans le bassin arachidier (essentiellement les semences d'arachide, ainsi que celles de mil, de sorgho et de maïs), bénéficieront de l'appui de l'ASPRODEB, sous contrat avec l'Union européenne (reconstitution du capital semencier), des services déconcentrés du Ministère de l'agriculture et des fédérations paysannes de la filière.

**Composante 5, Financement de petits projets paysan, à la demande et à coûts partagés (approvisionnement en intrants et matériel pour les campagnes agricoles 2009 et 2010) , action conduite par la FAO avec l'ASPRODEB: (6 millions d'euros):** La FAO, en accord avec les autorités concernées et les organisations de producteurs à la base, financerait pour les campagnes agricoles 2009 et 2010, le financement - à la demande et à coûts partagés - de petits projets des ruraux au niveau des régions à hauts risques de vulnérabilité (comme Diourbel, Fatick, Kaolack, Kédougou, Kolda,, Matam, Tambacounda et Ziguinchor). Les intrants agricoles nécessaires (semences, engrais, aliments pour le bétail, poussins et petits ruminants, vaccins) et le petit matériel indispensable (charrues asines, kit d'irrigation au goutte à goutte, fûts métalliques pour le stockage du niébé) seraient ainsi financés à coûts partagés. Cette action toucherait annuellement 15 000 ménages (1 000 exploitations par communauté rurale), toutes saisons confondues, soit 30 000 ménages sur les deux années du programme. Les demandes de projets seront étudiées et financées au niveau de 30 communautés rurales, avec l'appui des CLCOP, mis en place avec le soutien de la Banque mondiale et de l'ASPRODEB. La mise en œuvre des projets serait assurée avec l'appui des services déconcentrés de l'Etat, de l'ASPRODEB et de la FAO. Des appuis techniques et des formations seront offerts, en particulier en matière de petite irrigation, de vaccination et de conservation du niébé.

**Ensemble des 5 composantes:** La FAO et le PAM effectueront leurs activités respectives en collaboration avec les ministères techniques (Agriculture, Elevage, Famille et solidarité nationale). Les services décentralisés mettront les activités en application, au niveau régional et départemental, avec les organisations paysannes concernées. Ils ont chacun des ressources humaines suffisantes et auront recours, en cas de besoin, à des prestataires de services. Au niveau national, le GT DR/SA coordonnera toutes les activités sur une base mensuelle, apportant les complémentarités nécessaires et une cohérence dans les approches. Au niveau régional, les comités régionaux de développement assureront le suivi des opérations, cordonnées au niveau de communautés rurales par les CLCOP.

### **3. Résultats attendus**

**Résultats composante 1:** (i) *La sécurité alimentaire de quelque 692.000 personnes vulnérables, particulièrement touchées par la hausse des denrées alimentaires est sensiblement améliorée.* (ii) *L'état nutritionnel des quelque 40.000 enfants de moins de mois est nettement amélioré,* (iii) **XX** *enfants bénéficiant des cantines*

scolaires son en bonne santé et vont régulièrement à l'école, (iv) la distribution de cash pour faire face à l'insécurité alimentaire des ménages urbains démunis s'avère efficace pour les bénéficiaires, le marché et économique pour le PAM

Activités: Distribution de rations alimentaires (Vivres contre travail) avec le concours d'ONGs spécialisées, sous la supervision des agents de terrain du PAM.

**Résultats composante 2:** Les productions végétales et animales de 20 000 exploitants sinistrés sont reconstituées et accroissent de 30 pour cent.

Activités: distribution d'intrants agricoles (semences, engrais, pesticides), d'intrants d'élevage (poussin, vaccins, petits ruminants) et de petit outillage pour la saison des pluies 2009 et la contre-saison 2009/10; formation et appui technique.

**Résultats composante 3:** 40 pour cent des groupements féminins structurés des régions de Diourbel, Fatick, Kaolack et Tambacounda (950 groupements, à raison de 30-50 femmes/groupement) ont stockés dans leurs magasins et ceux de leur communauté rurale 10 000 tonnes de céréales (mil, maïs) et de niébé.

Activités: au travers de la Fédération nationale, de ses démembrements régionaux, départementaux, inter-villageois et villageois, achat de 5 à 15 tonnes par groupement: (i) responsabilisation des groupements à la base et de leur comité de gestion (950 groupements); (ii) fixation avec l'appui du CSA et du PAM des prix d'achat rendu magasin (entre novembre 2008 et janvier 2009); (iii) appui technique du CSA (inspection des magasins, réhabilitation et rééquipement de 50 pour cent des magasins), de l'ASPRODEB et du Ministère de la famille, de la solidarité nationale, de l'entrepreneuriat féminin et de la micro finance (MFSEFM) (formation); (iv) suivi financier de l'opération par l'ASPRODEB; (v) supervision par le MFSEFM et la FAO, (vi) soutien financier et suivi du PAM, qui devrait inclure ces activités dans son programme dès 2009.

**Résultats composante 4:** six coopératives de producteurs semenciers établies dans le bassin arachidier, regroupant 3 000 exploitations sur 18 000 hectares assurent la production de quelque 3 000 tonnes de semences arachidières certifiées et de 1 500 tonnes de semences céréalières traditionnelles (mil, sorgho, maïs, niébé).

Activités: avec l'appui de l'ASPRODEB, sous contrat avec l'Union européenne (reconstitution du capital semencier), des services déconcentrés du Ministère de l'agriculture et des fédérations paysannes de la filière: (i) apport de fumure de fonds pour la régénération du potentiel productif du bassin arachidier (18 000 hectares, opération de phosphatage pour les producteurs semenciers); (ii) fourniture de matériel agricole (2 000 semoirs, fabrication locale); (iii) appui technique de l'ASPRODEB, de l'Institut national de pédologie et du Centre international en recherche agronomique pour le développement; et (iv) responsabilisation des comités de gestion des coopératives.

**Résultats composante 5:** 20 000 petits producteurs d'une dizaine de communautés rurales ont réalisé leur projet et ont augmentés leurs productions de manière durable par des investissements consenties de 30 pour cent.

Activités: à la demande et en fonction des projets des exploitants et organisations paysannes: apport de semences pour la saison des pluies 2009 et la contre-saison 2009/10; apport de petit outillage et d'engrais; fourniture de kits d'irrigation goutte à goutte; fourniture de fûts métalliques pour le stockage et la conservation du niébé; apport de poussins et petits ruminants; approvisionnement d'aliments de bétail (embouche); vaccins (aviculture); formation et appui technique.

| 4. Calendrier des activités |  | 2008 |   |   |   | 2009 |   |   |   | 2010 |   |   |   |
|-----------------------------|--|------|---|---|---|------|---|---|---|------|---|---|---|
|                             |  | 1    | 2 | 3 | 4 | 1    | 2 | 3 | 4 | 1    | 2 | 3 | 4 |
| <b>1</b>                    | <b>Composante 1: Soutien nutritionnel et financier aux groupes vulnérables</b> |      |   |   |   |      |   |   |   |      |   |   |   |
| 1.1                         | Signature d'accord de services entre le PAM et ses partenaires                 |      |   |   |   |      |   |   |   |      |   |   |   |
| 1.2                         | Préparation des distributions, confirmation des sites de distribution          |      |   |   |   |      |   |   |   |      |   |   |   |
| 1.4                         | Distribution de rations aux centres nutritionnels                              |      |   |   |   |      |   |   |   |      |   |   |   |
| 1.5                         | Distribution de rations food for work  |      |   |   |   |      |   |   |   |      |   |   |   |
| 1.6                         | Suivi et évaluation impact par PAM et partenaires                              |      |   |   |   |      |   |   |   |      |   |   |   |
| <b>2</b>                    | <b>Composante 2: Distribution d'intrants agricoles et d'élevage</b>            |      |   |   |   |      |   |   |   |      |   |   |   |
| 2.1                         | Signature d'accord de services entre la FAO ses partenaires                    |      |   |   |   |      |   |   |   |      |   |   |   |
| 2.2                         | Recensement des besoins en intrants dans les zones sinistrées                  |      |   |   |   |      |   |   |   |      |   |   |   |
| 2.3                         | Achat des intrants au marché local - procédures FAO                            |      |   |   |   |      |   |   |   |      |   |   |   |
| 2.4                         | Transport et stockage intrants dans magasins des CR concernées                 |      |   |   |   |      |   |   |   |      |   |   |   |
| 2.5                         | Distribution intrants et suivi mise en œuvre                                   |      |   |   |   |      |   |   |   |      |   |   |   |
| 2.6                         | Évaluation des impacts du projet par FAO et partenaires                        |      |   |   |   |      |   |   |   |      |   |   |   |



suffisamment important, réduisant les coûts de structure.

**Durabilité (pérennité, viabilité):** l'initiative est très largement orientée sur la responsabilisation de réseaux de producteurs structurés, et sur la demande spécifique des producteurs. Les apports spécifiques (intrants, investissements productifs, cash flow, maintien du capital santé, stock de soudure, revenus complémentaires) concourent à replacer la population dans un cercle vertueux. L'approche n'est pas à proprement parlé 'intégrée', mais comprend de nombreuses complémentarités, sans que les éventuelles faiblesses de l'une ne viennent enrayer les autres. Les opérations d'urgence s'inscrivent dans des opérations de développement, diminuant ainsi leur caractère palliatif.

**Impact:** la production de semences dans le cadre de coopératives de producteurs aura des impacts importants sur la production agricole. De même, les petits investissements permettront aux producteurs touchés par la crise de contribuer à leur propre sécurité alimentaire. Les stocks de soudure renforceront la sécurité alimentaire de manière substantielle, et amorceront un système de warrantage encore à mettre en place au Sénégal.

**Cohérence/complémentarité:** l'Initiative correspond à un effort de coordination entre trois principales agences, dont l'une, l'ASPRODEB, est non gouvernementale et appartient aux organisations agricoles et élus locaux. D'autre part, les objectifs répondent à des contraintes imbriquées: la production butte sur un manque de semences et d'intrants, la production de semences souffre du manque d'intrants, l'utilisation de l'un et de l'autre butte sur une faiblesse du financement. Les composantes de cette initiative répondent de manière conjointe à ces contraintes.

### ***7. Apport additionnel et ou complémentaire par rapport aux programmes et activités en cours***

La composante 1 est un apport additionnel au programme du PAM; la composante 2 est un renouvellement du programme de distribution d'intrants de la FAO (TCP/SEN/3104 (D)) dans une orientation 'développement' plus marquée; la composante 3 est nouvelle; la composante 4 correspond à un apport additionnel et complémentaire au COM Arachide (reconstitution du capital semencier et professionnalisation des acteurs de la filière).

### ***8. Efficacité de l'aide***

L'initiative comprend des composantes conçues et mises en œuvre par plusieurs agences dans un souci de cohérence. Par ailleurs, cette initiative s'insère dans l'Initiative en réponse à la flambée des prix des denrées alimentaires ('Initiative on Soaring Food Prices') qui est une initiative plus large impliquant la FAO, le PAM, le FIDA, la Banque mondiale, le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique, etc.

La mission inter-agence a comme finalité de proposer une réponse concertée et cohérente en fonction des priorités prises par le Gouvernement du Sénégal. La mission a collecté les plans d'actions des ministères concernés.

En particulier, la présente initiative poursuit les objectifs prioritaires en matière agricole et d'élevage - concernant la fourniture d'intrants et la reconstitution du capital semencier - et le recouvrement de la sécurité alimentaire des ménages. Ces objectifs correspondent au PSU du Sénégal, élaboré en réponse à la flambée des prix.

Enfin, l'initiative comprend un volet 'renforcement des capacités' qui cible d'importants réseaux d'acteurs structurés: Fédération nationale des groupements féminins, ASPRODEB (chargé de la mise en œuvre de fonds public au bénéfice des ruraux), PSAOP, COM Arachide et COM Agriculture, coopératives semencières.

# ANNEXES

## i. Besoins nationaux en semences

| Rubrique                            | 2004    | 2005    | 2006   | 2007   | GOANA/2008 |
|-------------------------------------|---------|---------|--------|--------|------------|
| <b>Légumineuses</b>                 |         |         |        |        |            |
| <b>Arachide</b>                     |         |         |        |        |            |
| Besoins national en semences        | 109 293 | 115 846 | 89 140 | 91 079 |            |
| Importations                        | 0       | 0       | 0      | 0      | 118        |
| Production national                 | 109 293 | 115 846 | 89 140 | 91 079 |            |
| Auto approvisionnement              | 73 293  | 75 846  | 49 140 | 37 579 |            |
| Fournisseurs de semences certifiées | 1 000   | 0       | 0      | 0      | 118        |
| Autres fournisseurs Prog. AGRIC     | 35 000  | 40 000  | 40 000 | 53 500 | 54 705     |
| <b>Niébé</b>                        |         |         |        |        |            |
| Besoins national en semences        | 2 786   | 3 551   | 2 117  | 1 616  |            |
| Production national                 | 2 786   | 3 551   | 2 117  | 1 616  |            |
| Auto approvisionnement              | 2 786   | 3 301   | 2 117  | 1 616  |            |
| Programmes d'urgence FAO            | 0       | 50      | 0      | 0      | 14         |
| Autres fournisseurs Prog. AGRIC     | 0       | 200     | 0      | 0      | 3 684      |
| <b>Céréales sèches</b>              |         |         |        |        |            |
| <b>Mils</b>                         |         |         |        |        |            |
| Besoins national en semences        | 2 664   | 3 203   | 2 993  | 2 748  |            |
| Production national                 | 2 664   | 3 173   | 2 993  | 2 748  |            |
| Auto approvisionnement              | 2 664   | 2 673   | 2 993  | 2 748  |            |
| Programmes d'urgence FAO            | 0       | 30      | 0      | 0      | 76         |
| Autres fournisseurs Prog. AGRIC     | 0       | 500     | 0      | 0      | 2 818      |
| <b>Sorgho</b>                       |         |         |        |        |            |
| Besoins national en semences        | 1 345   | 1 193   | 1 273  | 1 247  |            |
| Importations                        | 0       | 50      | 5      | 0      | 0          |
| Production national                 | 0       | 1 143   | 1 268  | 1 247  |            |
| Auto approvisionnement              | 1 345   | 1 143   | 1 268  | 1 247  |            |
| Programmes d'urgence FAO            | 0       | 0       | 5      | 0      | 30         |
| Fournisseurs de semences certifiées | 0       | 50      | 0      | 0      | 0          |
| Autres fournisseurs Prog. AGRIC     | 0       | 0       | 0      | 0      | 893        |
| <b>Mais</b>                         |         |         |        |        |            |
| Besoins national en semences        | 2 917   | 2 861   | 2 609  | 2 875  |            |
| Importations                        | 550     | 0       | 0      | 135    | 666        |
| Production national                 | 2 367   | 2 861   | 2 609  | 2 740  |            |
| Auto approvisionnement et autres    | 1 133   | 1 861   | 1 609  | 1 270  |            |
| Programmes d'urgence FAO            | 0       | 0       | 0      | 0      | 29         |
| Fournisseurs de semences certifiées | 1 550   | 1 000   | 1 000  | 1 605  | 666        |
| Autres fournisseurs Prog. AGRIC     | 0       | 0       | 0      | 0      | 2 720      |
| <b>Riz paddy</b>                    |         |         |        |        |            |
| Besoins national en semences        | 7 333   | 9 700   | 10 204 | 7 967  |            |
| Production national                 | 7 333   | 9 700   | 10 204 | 7 967  |            |
| Auto approvisionnement              | 5 549   | 6 523   | 7 085  | 7 028  |            |
| Programmes d'urgence FAO            | 0       | 0       | 0      | 0      | 100        |
| Fournisseurs de semences certifiées | 1 784   | 3 177   | 3 120  | 939    | 2 588      |
| Autres fournisseurs Prog. AGRIC     | 0       | 0       | 0      | 0      | 288        |
| <b>Fonio</b>                        |         |         |        |        |            |
| Besoins national en semences        | 54      | 54      | 36     | 50     |            |
| Production national                 | 54      | 54      | 36     | 50     |            |
| Auto approvisionnement              | 54      | 54      | 36     | 50     |            |
| Autres fournisseurs Prog. AGRIC     | 0       | 0       | 0      | 0      | 4          |

Sources: F.SARR et A. DIEME, 2008

## ii. Evolution des prix des céréales et du riz

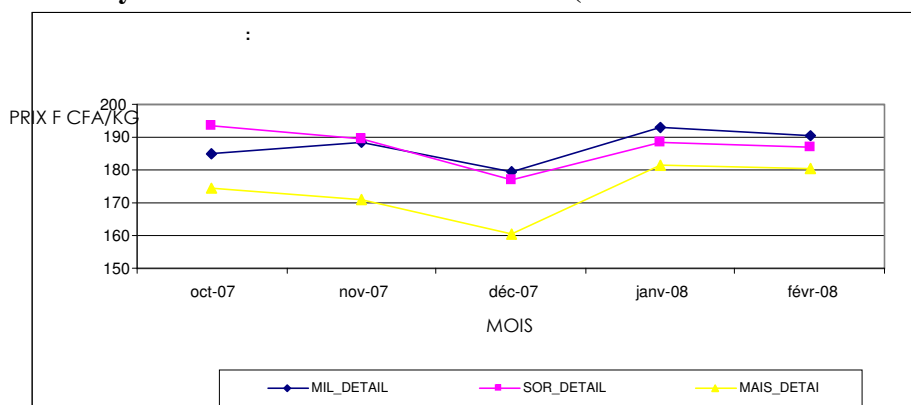
**Evolution post campagne des prix en gros des céréales**

|               | Oct.-07 | Nov.-07 | Déc.-07 | Janv.-08 | Févr.-08 |
|---------------|---------|---------|---------|----------|----------|
| <b>Mil</b>    | 128     | 149     | 148     | 157      | 154      |
| <b>Sorgho</b> | 133     | 146     | 139     | 141      | 145      |
| <b>Mais</b>   | 117     | 143     | 138     | 144      | 146      |

**Prix de détail des céréales locales.** A l'instar des prix au producteur, ceux de détail ont épousé la même allure. Les prix moyens mensuels pratiqués sont relativement élevés par rapport à cette période qui correspond à la première phase de commercialisation des céréales locales. Cette situation exceptionnelle s'explique par la faiblesse ou l'absence des transferts des zones rurales vers les zones déficitaires et les marchés urbains. Ainsi, les céréales locales sont chèrement acquises par les consommateurs à cause du faible niveau d'approvisionnement des marchés et de la forte demande. Les prix moyens mensuels ont évolué dans les fourchettes suivantes : « 185-190 » FCFA/kg pour le mil souna, « 177-193 » F CFA/kg pour le sorgho et « 160-183 » F CFA/kg pour le maïs.

La faible baisse des prix observée durant le mois de décembre, s'explique par la faible demande occasionnée par les préoccupations relatives à la fête de Tabaski et n'a été que de courte durée. Par contre, la situation vécue lors de la campagne agricole précédente (2006/07) a été plus reluisante pour les consommateurs. Les céréales locales étaient offertes dans des fourchettes plus raisonnables, à savoir : « 150-160 » pour le mil souna, « 160-180 » pour le sorgho et « 150-160 » F CFA/kg pour le maïs.

**Prix moyens mensuels de détail des céréales (octobre 2007 - février 2008)**



**Evolution post campagne des prix au détail des céréales**

|               | Oct.-07 | Nov.-07 | Déc.-07 | Janv.-08 | Févr.-08 |
|---------------|---------|---------|---------|----------|----------|
| <b>Mil</b>    | 185     | 189     | 180     | 193      | 190      |
| <b>Sorgho</b> | 193     | 189     | 177     | 189      | 187      |
| <b>Mais</b>   | 174     | 171     | 160     | 182      | 181      |

### Prix de détail du riz local décortiqué et des céréales importées

**Le riz local décortiqué:** du mois d'octobre 2007 au mois de février 2008, les prix de détail du riz local décortiqué ont oscillé dans la fourchette « 210-245 » F CFA/kg, soit une moyenne semestrielle de 228 F CFA/kg. Ce niveau élevé des prix s'explique par la modicité des disponibilités et par le rehaussement des prix du riz importé qui a occasionné une forte demande du riz local dans les zones de consommation. Toutefois, le riz local reste toujours plus accessible que le riz importé. Par rapport à la situation du marché à la même période de la campagne agricole précédente, les prix pratiqués cette année sont nettement supérieurs. Le prix moyen semestriel est passé respectivement de 196 F CFA/kg (octobre 2006-février 2007) à 228 F CFA/kg (octobre 2007 – février 2008), soit un taux d'accroissement annuel de + 16 %.

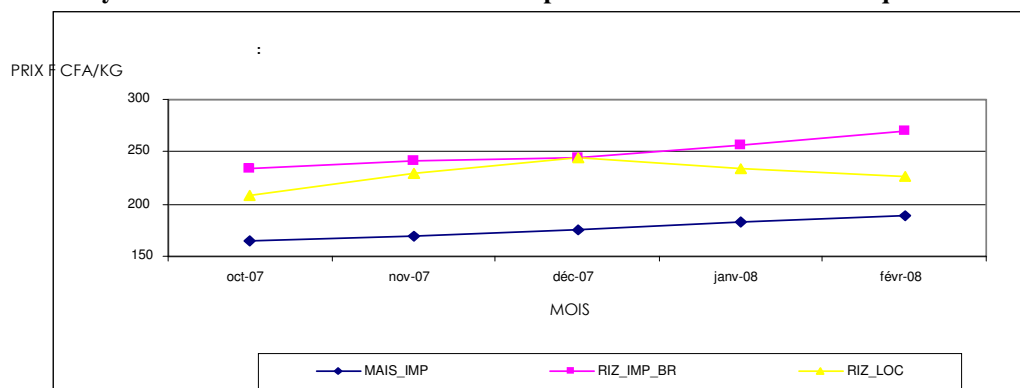
Concernant les céréales importées (riz et maïs) la situation se présente comme suit :

**Le riz importé:** le volume des importations de cette céréale est toujours important. Ses prix ont subi de fortes

caractérisés par une allure haussière ininterrompue. Ainsi, durant cette période, les prix moyens mensuels ont évolué dans la fourchette « 234-270 » F CFA/kg, soit une moyenne semestrielle de 249 F CFA/kg. Cette tension est liée à des facteurs exogènes internationaux (hausse des prix sur le marché international, forte demande, hausse des coûts de transport, etc.). Il en résulte un important écart des prix entre la période octobre 2007-février 2008 et la période octobre 2006-février 2007. Le prix moyen semestriel est passé respectivement de 220 F CFA/kg à 249 F CFA/kg, soit un écart net de 29 F/kg.

**Le maïs importé:** compte tenu de la faible production locale et de la forte demande, les importations de cette céréale ont repris plutôt que d'habitude (novembre 2007). Ses prix ont évolué dans la fourchette « 165-188 » F CFA/kg et ont contribué à atténuer l'inflation des prix du maïs local. A l'instar des autres céréales, le prix moyen semestriel du maïs importé est marqué par un accroissement annuel net qui se chiffre à 20 F/kg.

**Prix moyens mensuels de détail des céréales importées et du riz local décortiqué octobre 2007 - février 2008**



**Évolution post campagne des prix au détail des céréales et du riz importés**

|                     | Oct -07 | Nov -07 | Déc -07 | Janv -08 | Févr -08 |
|---------------------|---------|---------|---------|----------|----------|
| <b>Mais importé</b> | 165     | 169     | 175     | 183      | 188      |
| <b>Riz importé</b>  | 234     | 241     | 245     | 256      | 270      |
| <b>Riz local</b>    | 208     | 230     | 244     | 234      | 226      |

**iii. Evolution des productions agricoles**

| Année | Mil | Sorgho | Mais | NIiébé | Riz | Arachide | Coton | Sesame | Manioc | Pastèque | Arachide bouche |
|-------|-----|--------|------|--------|-----|----------|-------|--------|--------|----------|-----------------|
|-------|-----|--------|------|--------|-----|----------|-------|--------|--------|----------|-----------------|

|         | (Tonne) | (Tonne) | (Tonne) | (Tonne) | (Tonne) | (Tonne)   | (Tonne) | (Tonne) | (Tonne) | (Tonne) | (Tonne) |
|---------|---------|---------|---------|---------|---------|-----------|---------|---------|---------|---------|---------|
| 2000/01 | 600 221 | 143 750 | 78 593  | 47 290  | 202 293 | 1 003 506 | 20 378  |         | 132 859 | 110 527 | 58 034  |
| 2001/02 | 556 655 | 149 649 | 108 546 | 31720   | 243907  | 887 356   | 34 237  | 3 591   | 138 188 | 127 294 | 56 481  |
| 2002/03 | 414 820 | 116 929 | 80 372  | 12 805  | 172 395 | 260 733   | 39 228  | 2 543   | 106 560 | 220 891 |         |
| 2003/04 | 628 426 | 189 787 | 400 907 | 34 705  | 231 805 | 440 709   | 54 964  | 15 912  | 181 721 | 398 549 |         |
| 2004/05 | 323 752 | 126 492 | 400 555 | 11 984  | 232 692 | 602 621   | 39 668  | 24 130  | 401 448 | 275 802 |         |
| 2005/06 | 608 551 | 143 989 | 399 958 | 92 878  | 279 080 | 703 373   | 45 025  | 31 839  | 281 487 | 241 418 |         |
| 2006/07 | 494 345 | 121 003 | 181 585 | 52 931  | 212377  | 460 481   | 52 027  | 25 563  | 120 841 | 225 928 |         |
| 2007/08 | 318 822 | 100 704 | 158 266 | 40 392  | 193379  | 331 195   | 45 138  | 4 331   | 308 312 | 150 539 |         |

Source: DAPS

#### iv. Evolution des exportations et des importations agricoles

| Année   | 2000    | 2001    | 2002    | 2003    | 2004    | 2005    | 2006    | Moyenne |
|---|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| Exportations agricoles  | 267.703 | 273.891 | 273.292 | 251.537 | 232.645 | 236.686 | 246.057 |         |
| Exportations agricoles régionales   | 12.302  | 18.244  | 30.401  | 49.272  | 42.093  | 45.789  | 54.780  |         |
| Taux de croissance des exportations agricoles   |         | 2.3%    | -0.2%   | -8.0%   | -7.5%   | 1.7%    | 4.0%    | -1.3%   |
| Taux de croissance des exportations agricoles régionales  |         | 48.3%   | 66.6%   | 62.1%   | -14.6%  | 8.8%    | 19.6%   | 31.8%   |
| Index de concentration  | 0.87    | 0.87    | 0.87    | 0.88    | 0.89    | 0.89    | 0.91    | 0.88    |
| Année   | 2000    | 2001    | 2002    | 2003    | 2004    | 2005    | 2006    |         |
| Exportations agricoles  | 267.703 | 273.891 | 273.292 | 251.537 | 232.645 | 236.686 | 246.057 |         |
| Importations alimentaires   | 248.862 | 336.111 | 351.814 | 383.623 | 399.137 | 441.031 | 439.098 |         |
| Ratio de la valeur des exportations agricoles / valeur des importations alimentaires              | 1.08    | 0.81    | 0.78    | 0.66    | 0.58    | 0.54    | 0.56    |         |
| Evolution du ratio de la valeur des exportations agricoles / valeur des importations alimentaires |         | -24.2%  | -4.7%   | -15.6%  | -11.1%  | -7.9%   | 4.4%    |         |

#### v. Indicateurs Economiques Clés - 1<sup>er</sup> août 2008

|  | 2003 <sup>a</sup> | 2004 <sup>b</sup> | 2005 <sup>b</sup>   | 2006 <sup>b</sup>   | 2007 <sup>b</sup>   | 2008 <sup>b</sup> | 2009 <sup>b</sup> |
|--|-------------------|-------------------|---------------------|---------------------|---------------------|-------------------|-------------------|
| Croissance du PIB réel (%)                   | 6.5               | 6.2               | 5.1                 | 2                   | 4.6                 | 4.8               | 4.9               |
| Inflation du prix au consommateur (av; %)    | -1.4              | 1.8               | 1.3                 | 3.9 <sup>a</sup>    | 6.2 <sup>a</sup>    | 8.4               | 2.6               |
| Exportations de produits fob (US\$ m)        | 1,257             | 1,509             | 1,578               | 1,556 <sup>a</sup>  | 1,650 <sup>a</sup>  | 2,085             | 2,079             |
| Importations de produits <u>fob</u> (US\$ m) | -2,066            | -2,496            | -2,807 <sup>b</sup> | -3,015 <sup>a</sup> | -3,731 <sup>a</sup> | -4,763            | -4,917            |
| Balance du compte courant (US\$ m)           | -437              | -513              | -651 <sup>b</sup>   | -827                | -1,458              | -1,994            | -2,127            |
| Taux de change (av) Nfa:US\$                 | 581.2             | 528.29            | 527.47              | 522.89 <sup>a</sup> | 479.27 <sup>a</sup> | 425.95            | 431.55            |
| Agriculture (% du PIB)                       | 655.96            | 655.96            | 655.96              | 655.96              | 655.96              | 655.96            | 655.96            |
|  | 19.4              | 4.3               | 7.5                 | -4                  | 0.8                 | 4.7               | 5.6               |

a Actual. b Economist Intelligence Unit estimates.

#### vi. Bilan alimentaire (prévision 2007/2008)

| Postes  | Céréales entières (tonne) | Coefficient E.P.C | E.P.C (tonnes) |
|---|---------------------------|-------------------|----------------|
| <b>I – Production nationale nette (-15% Pertes et semences)</b> |                           |                   |                |
| Production hivernale  |                           |                   |                |
| Mil   | 270 999                   | 0,78              | 211 379        |

|   |                  |      |                  |
|---|------------------|------|------------------|
| Sorgho  | 85 598           | 0,78 | 66 766           |
| Mais  | 134 526          | 0,78 | 104 930          |
| Riz   | 115 061          | 1,00 | 115 061          |
| Fonio   | 908              | 0,78 | 708              |
| Contre saison   |                  |      |                  |
| Mais  | 9 724            | 0,78 | 7 585            |
| Sorgho  | 0                | 0,78 | 0                |
| Contre saison chaude                                    |                  |      |                  |
| Riz   | 43 178           | 1,00 | 43 178           |
| Décrue  |                  |      |                  |
| Mais  | 13 500           | 0,78 | 10 530           |
| Sorgho  | 23 900           | 0,78 | 18 642           |
| <b>Total 1</b>  | <b>697 394</b>   |      | <b>578 780</b>   |
| <b>II – Stocks disponibles</b>                          |                  |      |                  |
| Moulins (blé)   | 21 739           | 0,70 | 15 217           |
| PAM (riz)   | 0                | 1,00 | 0                |
| CSA (riz)   | 0                | 0,78 | 0                |
| PAM (blé)   | 0                | 0,70 | 0                |
| C,S,A (aides alim,riz)                                  | 0                | 1,00 | 0                |
| Stocks paysans  | 0                | 0,78 | 0                |
| Stocks commerciaux, (riz)                               | 125 000          | 1,00 | 125 000          |
| Stocks commerciaux, (céréales)                          | 1 865            | 0,78 | 1 455            |
| <b>Total 2</b>  | <b>148 604</b>   |      | <b>141 672</b>   |
| <b>III – Aides alimentaires</b>                         |                  |      |                  |
| PAM (mil)   | 0                | 0,78 | 0                |
| PAM (blé)   | 0                | 0,70 | 0                |
| JAPON (maïs)  | 0                | 0,78 | 0                |
| PAM (riz)   | 5 000            | 1,00 | 5 000            |
| JAPON (riz)   | 5 660            | 1,00 | 5 660            |
| <b>Total 3</b>  | <b>10 660</b>    |      | <b>10 660</b>    |
| <b>IV – Importations commerciales</b>                   |                  |      |                  |
| RIZ   | 800 000          | 1,00 | 800 000          |
| BLE   | 295 800          | 0,70 | 207 060          |
| SORGHO  | 0                | 0,78 | 0                |
| MAIS  | 13 600           | 0,78 | 10 608           |
| <b>Total 4</b>  | <b>1 109 400</b> |      | <b>1 017 668</b> |
| <b>Total (A) = (1+2+3+4)</b>                            | <b>1 966 058</b> |      | <b>1 748 780</b> |
| <b>V – Stocks de fin de campagne</b>                    |                  |      |                  |
| Moulins (blé)   | 17 300           | 0,70 | 12 110           |
| PAM (riz)   | 0                | 1,00 | 0                |
| PAM (blé)   | 0                | 0,70 | 0                |
| C,S,A (aides, alim, mil)                                | 0                | 0,78 | 0                |
| Stocks paysans  |                  | 0,78 | 0                |
| Stocks commerciaux,(riz)                                | 80 000           | 1,00 | 80 000           |
| Stocks commerciaux,(céréales, oc)                       | 1 900            | 0,78 | 1 482            |
| <b>Total 5</b>  | <b>99 200</b>    |      | <b>93 592</b>    |
| <b>VI – Consommation humaine (Pop 11, 434,000 hbts)</b> |                  |      |                  |
| 185 kg / an/ hbt  | 2 115 290        |      | 1 896 980        |
| <b>Total 6</b>  | <b>2 115 290</b> |      | <b>1 896 980</b> |
| <b>Total (B) = (5+6)</b>                                | <b>2 214 490</b> |      | <b>1 990 572</b> |
| <b>Solde = (A) - (B)</b>                                | <b>-248 432</b>  |      | <b>-241 792</b>  |

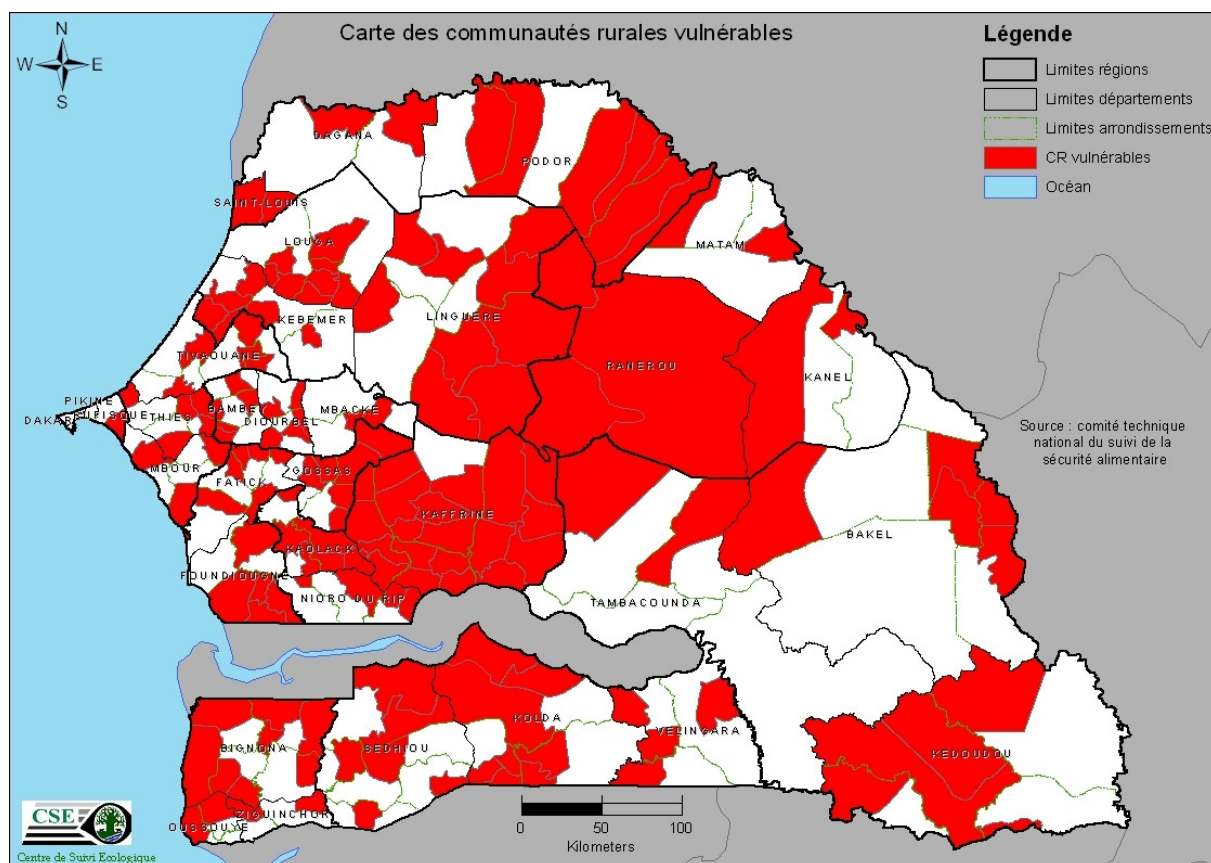
vii. Démographie - Répartition de la population par région, département, arrondissement (2004)

| Région       | Département  | Arrondissement | Commune   | Commu-nauté rurale |            | Population        |                  | % population rurale |
|--------------|--------------|----------------|-----------|--------------------|------------|-------------------|------------------|---------------------|
|              |              |                |           | totalCR/reg        | nbre CR    | Dépar.            | C.R              |                     |
| Dakar        | Dakar        | 4              | 1         |                    | 0          | 1 009 256         |                  | 0                   |
|              | Guediawaye   | 1              | 1         |                    | 0          | 274 014           |                  | 0                   |
|              | Pikine       | 3              | 1         |                    | 0          | 815 378           |                  | 0                   |
|              | Rufisque     | 2              | 4         | 2                  | 2          | 300 803           | 79 349           | 26                  |
| Diourbel     | Bambey       | 3              | 1         |                    | 11         | 249 981           | 228 091          | 91                  |
|              | Diourbel     | 2              | 1         |                    | 10         | 220 134           | 121 268          | 55                  |
|              | Mbacke       | 3              | 1         | 34                 | 13         | 673 894           | 615 849          | 91                  |
| Fatick       | Fatick       | 4              | 2         |                    | 14         | 264 543           | 231 912          | 88                  |
|              | Foudiougne   | 3              | 3         |                    | 9          | 219 584           | 196 001          | 89                  |
|              | Gossas       | 3              | 2         | 33                 | 10         | 159 378           | 134 433          | 84                  |
| Kaolack      | Kaffrine     | 4              | 2         |                    | 21         | 459 868           | 418 224          | 91                  |
|              | Kaolack      | 3              | 4         |                    | 9          | 377 816           | 173 925          | 46                  |
|              | Nioro du Rif | 3              | 1         | 41                 | 11         | 276 608           | 261 885          | 95                  |
| Kolda        | Kolda        | 3              | 1         |                    | 13         | 298 785           | 241 212          | 81                  |
|              | Sedliou      | 5              | 3         |                    | 20         | 393 402           | 356 017          | 90                  |
|              | Vélingara    | 3              | 1         | 43                 | 10         | 201 680           | 179 565          | 89                  |
| Louga        | Kébémér      | 3              | 1         |                    | 16         | 212 845           | 197 872          | 93                  |
|              | Linguère     | 4              | 2         |                    | 15         | 209 005           | 168 089          | 80                  |
|              | Louga        | 4              | 1         | 46                 | 15         | 292 882           | 215 108          | 73                  |
| Matam        | Kanel        | 2              | 3         |                    | 5          | 189 321           | 165 611          | 87                  |
|              | Matam        | 2              | 3         |                    | 6          | 226 133           | 187 028          | 83                  |
|              | Ranerou      | 1              | 1         | 14                 | 3          | 46 382            | 44 977           | 97                  |
| Saint Louis  | Dagana       | 2              | 3         |                    | 4          | 199 735           | 126 161          | 63                  |
|              | Podor        | 4              | 4         |                    | 10         | 316 067           | 281 187          | 89                  |
|              | Saint Louis  | 1              | 1         | 16                 | 2          | 222 922           | 60 833           | 27                  |
| Tambacounda  | Bakel        | 5              | 2         |                    | 13         | 208 766           | 189 055          | 91                  |
|              | Kédougou     | 4              | 1         |                    | 10         | 108 796           | 91 154           | 84                  |
|              | Tambacounda  | 4              | 1         | 35                 | 12         | 332 837           | 260 402          | 78                  |
| Thies        | Mbour        | 3              | 4         |                    | 8          | 497 793           | 267 120          | 54                  |
|              | Thies        | 3              | 4         |                    | 9          | 519 830           | 223 595          | 43                  |
|              | Tivouane     | 4              | 3         | 31                 | 14         | 341 035           | 274 247          | 80                  |
| Ziguinchor   | Bignona      | 4              | 2         |                    | 16         | 226 192           | 191 781          | 85                  |
|              | Oussouye     | 2              | 1         |                    | 4          | 35 348            | 31 305           | 89                  |
|              | Ziguinchor   | 2              | 1         | 25                 | 5          | 183 290           | 30 813           | 17                  |
| <b>Total</b> |              | <b>103</b>     | <b>67</b> | <b>320</b>         | <b>320</b> | <b>10 564 303</b> | <b>6 244 069</b> | <b>59</b>           |

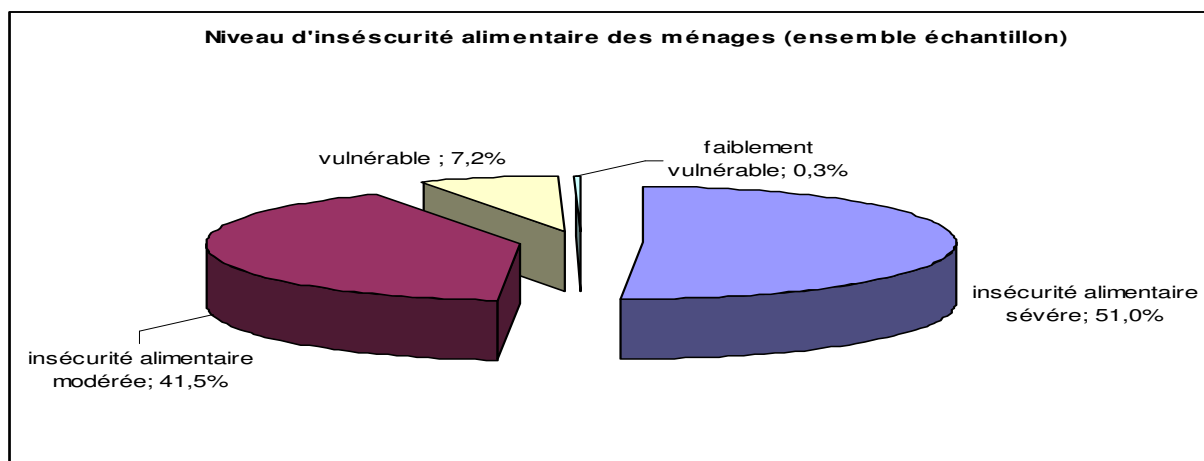
Evolution de la population entre 2000 et 2008 (000 habitants)

|  | 2000        | 2001        | 2002         | 2003         | 2004         | 2005         | 2006         | 2007         | 2008         |
|--|-------------|-------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Population rurale (% de la population totale)  | 59.4        | 59.2        | 59.0         | 58.8         | 58.6         | 58.4         | 58.1         | n.a.         |              |
| Taux de croissance rurale (annuelle %)         | 2.4         | 2.3         | 2.3          | 2.3          | 2.2          | 2.2          | 2.1          | n.a.         |              |
| Population urbaine (% de la population totale) | 40.6        | 40.8        | 41           | 41.2         | 41.4         | 41.6         | 41.86        | n.a.         |              |
| Taux de croissance urbaine (annuelle %)        | 2.6         | 2.6         | 2.6          | 2.6          | 2.6          | 2.6          | 2.5          | n.a.         |              |
| <b>Population totale</b>                       | <b>9621</b> | <b>9855</b> | <b>10095</b> | <b>10339</b> | <b>10587</b> | <b>10841</b> | <b>11095</b> | <b>11095</b> | <b>11095</b> |

### viii. Situation de l'insécurité alimentaire<sup>1</sup>



Globalement, la situation alimentaire telle que révélée par les résultats de l'enquête est préoccupante dans le monde rural (51,2% des ménages en situation d'insécurité alimentaire sévère et 41,3% en état d'insécurité alimentaire modérée). Toutefois, il y a des disparités entre les zones agro-écologiques. Les ménages les moins affectés représentent une fraction dérisoire de la population enquêtée, soit 7,5%.



**Tableau 1:** Répartition des ménages de la zone agricole selon le département et le degré de vulnérabilité

| Départements | Classes d'insécurité alimentaire |                       |            |                       | Total  |
|--------------|----------------------------------|-----------------------|------------|-----------------------|--------|
|              | Extrêmement vulnérable           | Modérément vulnérable | Vulnérable | Faiblement vulnérable |        |
| Rufisque     | 72,7%                            | 27,3%                 | 0,0%       | 0,0%                  | 100,0% |
| Diourbel     | 35,5%                            | 48,4%                 | 12,9%      | 3,2%                  | 100,0% |
| Mbacké       | 2,0%                             | 70,6%                 | 27,5%      | 0,0%                  | 100,0% |

<sup>1</sup> Enquête de août 2008 menée placée sous la supervision du SE/CNSA, avec le concours du PAM ainsi que les autres partenaires au développement tels que FAO, OCHA, et OXFAM.

|              |              |              |       |      |        |
|--------------|--------------|--------------|-------|------|--------|
| Podor        | 31,3%        | <b>68,8%</b> | 0,0%  | 0,0% | 100,0% |
| Saint-Louis  | 2,1%         | <b>61,7%</b> | 36,2% | 0,0% | 100,0% |
| Mbour        | 15,5%        | <b>68,2%</b> | 15,5% | 0,9% | 100,0% |
| Thiès        | 17,3%        | <b>75,3%</b> | 7,4%  | 0,0% | 100,0% |
| Tivaouane    | <b>82,5%</b> | 15,0%        | 2,5%  | 0,0% | 100,0% |
| Louga        | 0,0%         | <b>63,6%</b> | 36,4% | 0,0% | 100,0% |
| Fatick       | 10,5%        | <b>68,4%</b> | 21,1% | 0,0% | 100,0% |
| Kolda        | 5,5%         | <b>75,2%</b> | 19,3% | 0,0% | 100,0% |
| Sédhiou      | <b>94,3%</b> | 5,7%         | 0,0%  | 0,0% | 100,0% |
| <b>Total</b> | 41,9%        | 46,3%        | 11,5% | 0,3% | 100,0% |

**Tableau 2: Répartition des ménages de la zone agropastorale selon le département et le degré de vulnérabilité**

| Départements | Classes d'insécurité alimentaire |                       |            |                       | Total  |
|--------------|----------------------------------|-----------------------|------------|-----------------------|--------|
|              | Extrêmement vulnérable           | Modérément vulnérable | Vulnérable | Faiblement vulnérable |        |
| Bignona      | <b>90,6%</b>                     | 9,4%                  | 0,0%       | 0,0%                  | 100,0% |
| Oussouye     | <b>90,6%</b>                     | 9,4%                  | 0,0%       | 0,0%                  | 100,0% |
| Bambey       | 27,5%                            | <b>66,7%</b>          | 5,9%       | 0,0%                  | 100,0% |
| Diourbel     | 32,6%                            | 48,8%                 | 18,6%      | 0,0%                  | 100,0% |
| Mbacké       | 28,9%                            | 52,6%                 | 18,4%      | 0,0%                  | 100,0% |
| Dagana       | 65,5%                            | 34,5%                 | 0,0%       | 0,0%                  | 100,0% |
| Podor        | 55,0%                            | 45,0%                 | 0,0%       | 0,0%                  | 100,0% |
| Bakel        | 27,9%                            | <b>62,3%</b>          | 9,8%       | 0,0%                  | 100,0% |
| Kédougou     | 4,0%                             | <b>65,3%</b>          | 29,3%      | 1,3%                  | 100,0% |
| Tamba        | <b>71,4%</b>                     | 26,8%                 | 1,8%       | 0,0%                  | 100,0% |
| Kaffrine     | 24,0%                            | <b>62,9%</b>          | 12,0%      | 1,1%                  | 100,0% |
| Kaolack      | 81,0%                            | 19,0%                 | 0,0%       | 0,0%                  | 100,0% |
| Nioro        | 54,5%                            | 42,9%                 | 2,6%       | 0,0%                  | 100,0% |

